Le niveau tolérable de monoxyde de carbone souvent atteint ou dépassé

par Alain ZOLTY

Si la pollution de l'air par l'anhydride sulfureux, à Montréal, atteint en ce moment son plus bas niveau (les maisons n'étant pas chauffées) il n'en est pas ainsi pour l'empoisonnement de l'air par le monoxyde de carbone.

Malgré l'installation de mécanismes nouveaux sur les voitures récentes, le niveau de ce polluant dans l'air de Montréal semble augmenter puisqu'au mois de mai 1968 la moyenne avait été de 8 parties par million et qu'en mai 1971, elle a atteint 9 parties.

Le rapport du mois de mai du service de l'assainissement de l'air de la Communauté urbaine de Montréal montre, de plus, que le niveau tolérable de monoxyde de carbone dans l'air a été atteint ou dépassé 11 jours sur 31.

Le niveau tolérable pour une durée de 24 heures est de 10 parties par million et, s'il existait une législation pour contrôler la pollution au niveau provincial comme en Ontario, le niveau tolérable pour une longue durée d'exposition serait inférieur à 10 parties par million.

Au Etats-Unis par exemple, les gouvernements projettent de limiter le niveau de monoxyde de carbone à 9 parties par million pour une période de huit heures.

Sur le plan de l'anhydride sulfureux, second polluant pour lequel la communauté urbaine fournit des chiffres, on note une baisse considérable étant donné l'usage restreint, pendant les mois chauds, des huiles de chauffage.

Le niveau ne dépasse guère .02 ou .03, alors que le niveau tolérable est de 0.10. Le niveau tolérable pour une période d'un an d'exposition d'une population urbaine est de 0.02 partie par million et l'on note ainsi la différence considérable qu'il existe entre le niveau tolérable pour une période de 24 heures et le niveau tolérable pour une période d'une année.

Le point culminant

C'est le 7 mai que le niveau de pollution par le monoxyde de carbone a atteint le point culminant avec une moyenne de 15 parties par million pour une période de 24 heures.

Voir MONOXYDE page A 6

Un sourire de... $37,500 !

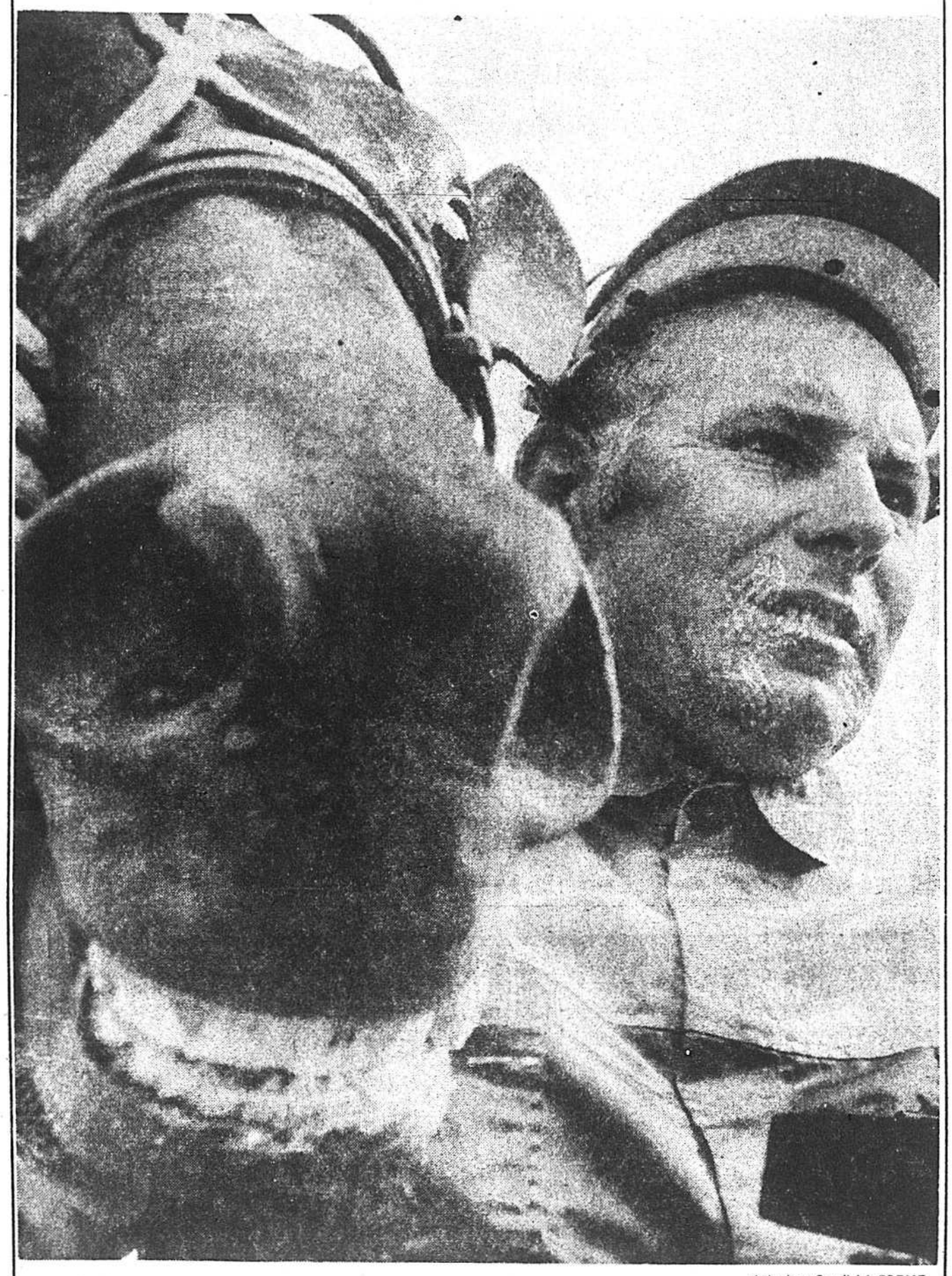

photo Jean Goupil LA PRESSE

Tel que prévu, Albatross a remporté le Grand Prix d'été, hier à Blue Bonnets, devant plus de 15,000 spectateurs. Il a couru le mille en 1:57.2 minutes, soit un cinquième de seconde de plus que le record. Albatros semble satisfait de son exploit, qui a rapporté à son propriétaire la moitié de la bourse totale de $75,000 de l'épreuve, mais son conducteur Stanley Dancer, est d'avis qu'il aurait pu réussir un meilleur temps.

— nos informations, page B 2

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, lundi 21 juin 1971, 87e année, no 143, 66 pages, 4 cahiers ★★★ 10¢

Loubier veut retenir Masse

par Claude MASSON

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Après avoir fait la chasse aux 1,300 délégués durant de longues semaines, les deux principaux rivaux au titre de chef de l'Union nationale sont aujourd'hui à la pêche, à des endroits différents, et réfléchissent à leur avenir et à celui de leur parti.

Le vainqueur avec 50.7 p. 100 des voix, M. Gabriel Loubier, se prépare à prendre toutes les mesures requises pour éviter une scission fracassante ou une démission qui pourrait être mortelle à l'UN en tenant compte du fait que M. Marcel Masse, avec 49.3 p. 100 des voix, a failli de très près de devenir le septième successeur de M. Maurice Duplessis.

Pour sa part, M. Masse, lui aussi à la pêche, consacre les prochains jours à étudier son avenir politique, à savoir s'il mettra ses énergies à faire régner un esprit de participation et de renouveau dans le parti ou s'il répondra au voeu exprimé spontanément par plusieurs de ses chauds partisans de joindre le Parti Québécois.

Le suspense se prolonge donc mais cette fois pour savoir si le député de Montcalm appuiera le député de Bellechasse, s'il gardera ses distances ou s'il l'abandonnera tout simplement dans les prochains mois.

Même phénomène

C'est, amplifié, le même phénomène

Voir LOUBIER page A 6

● *Autres informations* — pages A 2, A 5 et D 1

Record de température

Nul ne sera surpris d'apprendre aujourd'hui qu'il a vécu, hier, à Montréal, un record de température.

En effet, c'est la première fois, de mémoire de météorologiste à l'université McGill, que le 20 juin, le mercure atteint 89.6 degrés à l'ombre.

Le record précédent avait été établi en 1923 quand le mercure avait atteint 89.4.

Mais, si le record a été battu à McGill, il ne l'a pas été à l'observatoire de l'aéroport international de Dorval où il a fait 88 degrés alors que le record est de 89 degrés, établi en 1964.

Le record du mois de juin est de 96 degrés, relevés le 12 juin 1942 à l'observatoire de McGill. A Dorval, le record est de 95 degrés, établi le 30 juin 1964.

Voir RECORD page A 6

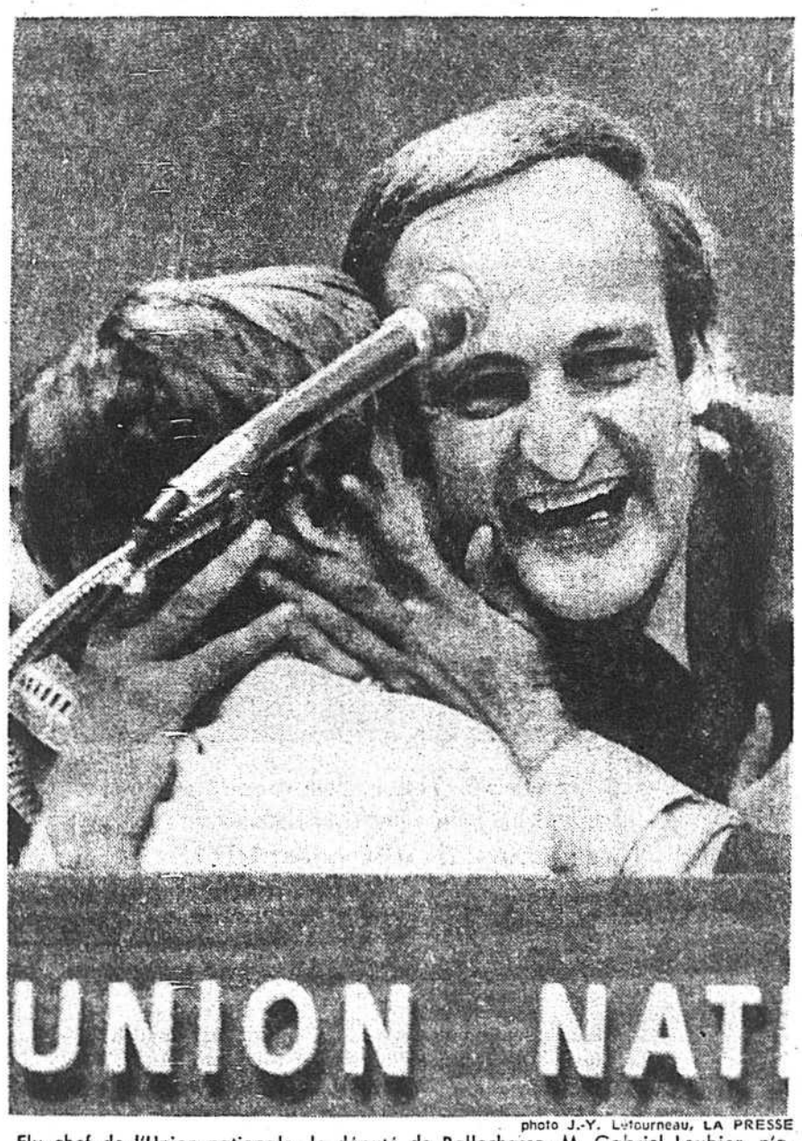

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Elu chef de l'Union nationale, le député de Bellechasse, M. Gabriel Loubier, n'a pas caché sa joie en apprenant sa victoire à l'issue du congrès de l'UN à Québec, samedi. Le visage marqué par l'émotion, le nouveau leader de l'opposition à l'Assemblée nationale a immédiatement partagé sa joie avec son jeune fils.

AUJOURD'HUI

● *Front commun en faveur de l'éducation préscolaire* — page C 2

● *Accueil favorable au budget et à la réforme* — page C 10

● *La situation des chantiers navals est excellente* — page C 11

sommaire

Annonces classées : D 3 à D 14
Arts et spectacles : A 12 à A 14
Bandes dessinées : C 14
Cinéma : A 12 à A 14
Décès, naissances, etc. : D 15
Economie : C 11 et C 12
Etes-vous observateur ! : D 10
Editorial : A 4
Horoscope : C 4
Informations étrangères : C 1
Informations nationales : A 2 / B 1 / C 13 C 14 / D 2, D 16
Loisirs et récréation : C 14
Loto-Presse : D 2
"Mot-mystère" : D 9
Mots croisés : D 11
Sports : B 1 à B 13
Tribunaux : A 7
Vivre aujourd'hui : C 2 à C 5
Votre médecin : C 5

Bourassa rejette l'idée d'un référendum

Le premier ministre Bourassa écarte l'hypothèse d'un référendum sur la question de la charte constitutionnelle mise au point à Victoria.

C'est ce qu'il a lui-même déclaré hier sur les ondes de la station de CKAC, laissant entendre que l'échéance du 28 juin sera respectée par le Québec.

M. Bourassa a précisé qu'il rendrait compte des travaux de la conférence dès demain à la séance du cabinet et qu'il consulterait peut-être au cours de la semaine les membres de la commission parlementaire sur la constitution. Il a cependant précisé que le gouvernement québécois fournirait sa réponse, positive ou négative, dans les délais prévus.

Refusant de parler de victoire ou d'échec pour le Québec, le premier ministre a cependant déclaré que son gouvernement n'avait jamais réclamé le rapatriement intégral de la sécurité sociale.

Ce que nous avons réclamé, a-t-il expliqué, c'est la reconnaissance de la primauté des provinces dans ce domaine, et cette primauté est effective-

Voir REFERENDUM page A 6

loto québec
vous écoute

Une étude de marché sur LOTO-QUÉBEC sera menée par des étudiants. Répondez au questionnaire. LOTO-QUÉBEC c'est votre affaire.

Québec a intérêt à accepter la Charte de Victoria —Trudeau

Le Québec a obtenu à Victoria ce qu'il demandait au chapitre de la sécurité sociale: il a donc tout intérêt à accepter en bloc et dans les délais fixés la charte constitutionnelle. Sinon, c'est toute la question de la réforme constitutionnelle qui sera renvoyée aux oubliettes, pour 20 ans ou 100 ans.

C'est ce qu'a déclaré hier soir le premier ministre Trudeau qui répondait aux questions de trois journalistes à l'émission "Franc-Parler" à Télé-Métropole.

Selon M. Trudeau, le Québec réclamait que, dans le domaine social, les juridictions fédérale et provinciale soient concurrentes, qu'en cas de conflit, celle des provinces soient prépondérante et qu'avant d'établir un programme dans ce domaine, le fédéral consulte les provinces. Or c'est, selon lui, ce que reconnait le texte de la charte de Victoria.

Le premier ministre canadien n'a cependant pas dissipé toute ambiguïté en ce qui a trait à cette "prépondérance" des provinces. Une province pourrait-elle s'opposer à la mise en place d'un programme social décidé par le fédéral ou même mettre fin à un programme existant?

Ce sera aux tribunaux à trancher la question, a dit M. Trudeau, qui a ajouté: "Si une loi fédérale dit: on donne des allocations aux familles nombreuses et qu'on les donne, si une loi provinciale interdit à ces familles de recevoir les allocations, est-ce que la législation fédérale tombera ou non? je n'en sais vraiment rien, parce que je ne veux pas dire ce que les tribunaux vont décider — et il est possible que ce soit en faveur des provinces, mais je suis prêt à prendre le risque."

Voir LA CHARTE, page A 6

météo

Averses, se dégageant au cours de l'après-midi. Demain : ensoleillé.
Min. 60° Max. 75° ● Détails à la page A 6

POLLUTION

Anhydride sulfureux : 0.01 partie par million.
Niveau tolérable : .10.

la presse

MONTREAL, LUNDI 21 JUIN 1971 — 87e ANNEE — No 143 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272 A 3

LE SUMMUM DES GINGER ALE 3/53¢
DENIS dry
Bicyclettes, téléviseurs-couleur, $1 à $100
Bouteilles gratuites sous les capsules Denis
GINGER ALE

La route et l'onde ont fait 28 morts

Au moins 28 personnes ont perdu la vie d'une façon tragique au cours du dernier week-end. De ce nombre, 20 morts sont dues à des accidents de la route alors que 8 sont attribuables à l'onde.

Voici la liste des victimes:

Jean-Pierre Chevalier, âgé de 27 ans, de Hull. **Léonard Lacroix,** âgé de 47 ans, de Saint-Guillaume. **Mme Anita Bourret,** âgée de 42 ans, de Saint-Guillaume, également, et une quatrième personne non encore identifiée tôt ce matin, ont perdu la vie samedi soir vers 21h30, lors d'une collision frontale entre deux automobiles survenue non loin de Sorel.

John Fox, de Calumet, dans le comté d'Argenteuil, a été tué tôt hier matin lorsqu'il a été heurté par une voiture près de chez lui.

M. André Lavigne, âgé de 28 ans, du 1676 rue Gérard à Ville Lemoyne, s'est tué tôt hier matin lorsque sa voiture a capoté sur l'autoroute des Cantons de l'est à Marieville.

M. Gilles Paré, âgé de 19 ans, s'est tué hier après-midi lorsque son auto a capoté sur la route Bégin à Degelis dans le comté de Témiscouata.

M. Germain Fraser, âgé de 20 ans, de Chibougamau dans le comté d'Abitibi a été tué tôt hier matin lors d'une collision survenue sur le boulevard Onésime-Gagnon à Chibougamau.

M. Raoul Parent, âgé de 21 ans, de Saint-Charles-Garnier dans le comté de Rimouski et **Mlle Jacqueline Saint-Jean,** âgée de 17 ans, de l'Ile Sainte-Thérèse dans le comté de Saint-Jean, ont été tués lorsque l'auto dans laquelle ils prenaient place a capoté tôt samedi matin à Saint-Gabriel dans le comté de Rimouski.

M. Guy Fortin, âgé de 28 ans, du 2857 de la rue Dupuis à Longueuil a été tué samedi soir lors d'une collision survenue sur la route 9 à La Prairie.

M. Mendoza Venables, âgé de 20 ans, de Saint-Léon-de-Stanton, dans le comté de Dorchester, s'est tué tôt samedi matin lorsque son auto a capoté sur la rue Principale à Saint-Malachie dans le comté de Dorchester.

M. René Gagnon, âgé de 63 ans, de Disraéli dans le comté de Wolfe, a été tué samedi soir lorsqu'il a été heurté par une auto sur la route no 1 à Disraéli.

La petite **Sonia Simard,** âgée de huit ans, du 103 rue Saint-Louis, Beaupré, a été tuée samedi après-midi lorsqu'elle a été heurtée par une auto sur la route 15 à Château-Richer dans le comté de Montmorency.

Jean-Yves Pelletier, âgé de 13 ans, de Sainte-Perpétue, a été heurté par une auto samedi soir alors qu'il circulait à bicyclette près de la demeure de ses parents.

M. Robert Pilon, âgé de 24 ans, du 1207 ouest, rue Notre-Dame, a été tué tôt samedi matin lors d'une collision entre deux voitures survenue à l'intersection des rues Berri et Saint-Catherine.

M. Lorne Carleton, âgé de 19 ans, de Verdun a été tué tôt vendredi soir lorsque sa motocyclette est entrée en collision avec un pilier de ciment à l'entrée du tunnel Atwater.

M. Emilien Bonin, âgé de 65 ans, du 444 ouest, de la rue Lagauchetière, a été tué dans la soirée de vendredi lorsqu'il a été heurté par une voiture à l'intersection Berri près de son domicile. L'automobiliste a poursuivi son chemin après l'accident.

Mlle Claire Lapointe, âgée de 13 ans, de Mascouche a été tuée vendredi soir lorsqu'elle a été heurtée par une automobile alors qu'elle marchait en bordure de la route. La police détient le chauffeur du véhicule qui sera vraisemblablement accusé de délit de fuite.

M. David F. Coghan, d'Ottawa, a été tué vendredi soir lorsque sa voiture a capoté sur la route 2 à Rivière-Ouelle dans le comté de Kamouraska.

Noyades

Réjean Belleau; âgé de 16 ans, s'est noyé hier après-midi dans un lac près de Berthier dans le comté de Montmagny. Il demeurait à Saint-Jean-Baptiste, dans le même comté.

M. Michel Millette, âgé de 22 ans, du Mont Saint-Michel dans le comté de Labelle s'est noyé hier après-midi vers 14h dans le lac Blue Sea Medecine dans le comté de Gatineau.

M. René Racine, âgé de 20 ans, de Shefford, s'est noyé hier matin dans le lac Sept-Iles dans le comté de Portneuf.

M. Rock Bérubé, âgé de 20 ans, s'est noyé hier matin dans le lac Daigle dans le comté de Duplessis.

M. Sauveur Saint-Pierre, âgé de 18 ans, de Sainte-Cécile de Whitton, s'est noyé samedi après-midi au domaine Saint-Pierre dans le comté de Frontenac.

Gilbert Whistle, âgé de sept ans, s'est noyé samedi après-midi dans le ruisseau Chemin-du-Lac dans le comté de Gatineau.

Claude Duval, âgé de 22 ans, de Saint-Jean s'est noyé samedi après-midi dans la rivière Richelieu près de Fort-Lennox.

Robert Saint-Pierre, âgé de six ans, domicilié au 4219 de la rue Bellechasse à Montréal s'est noyé hier dans le lac Morin à Saint-Lin des Laurentides. Le cadavre a été repêché peu avant minuit hier soir.

TdH: rejet d'un projet de kiosque antipollution

La Ville de Montréal a de nouveau rejeté l'idée de construire, à TdH, un kiosque d'information contre la pollution.

Les autorités ont en outre refusé à la "Society to Overcome Pollution" (STOP) l'autorisation de distribuer de la littérature dans ce sens dans un "Eco-dôme", bien que le gouvernement fédéral finance leur programme.

"Ils nous ont assurés, cependant, que nous pourions porter notre dôme à TdH," a déclaré Sheila Shulman, présidente de STOP. "Nous ne savons pas encore ce que nous allons faire".

Et elle poursuit: "Nous avons une employée qui est payée pour s'occuper de ce kiosque. Je pense que nous allons informer Ottawa des raisons qui font que cette employée est payée pour une fonction qu'elle ne peut occuper."

L'an passé, la Ville avait permis au STOP de mettre sur pied une exposition dans le pavillon de l'Ecologie après que le groupement eut rendu publics ses plans.

Les autorités avaient alors demandé au groupement de retirer certaines pièces d'exposition montrant les plages polluées autour de l'île de Montréal, "ce qui ne donnait pas un visage favorable à la métropole".

Evasion à Cowansville

COWANSVILLE (PC) — Les autorités du pénitencier à sécurité moyenne de Cowansville rapportaient ce matin l'évasion d'un détenu de 22 ans, Omer Alain.

Condamné à six années de détention, en mars 1970, après avoir été jugé coupable de vol à main armée, Alain a réussi à s'enfuir en perçant un trou dans une clôture de broche.

L'évadé, qui aurait pris la direction de Granby, était considéré comme dangereux.

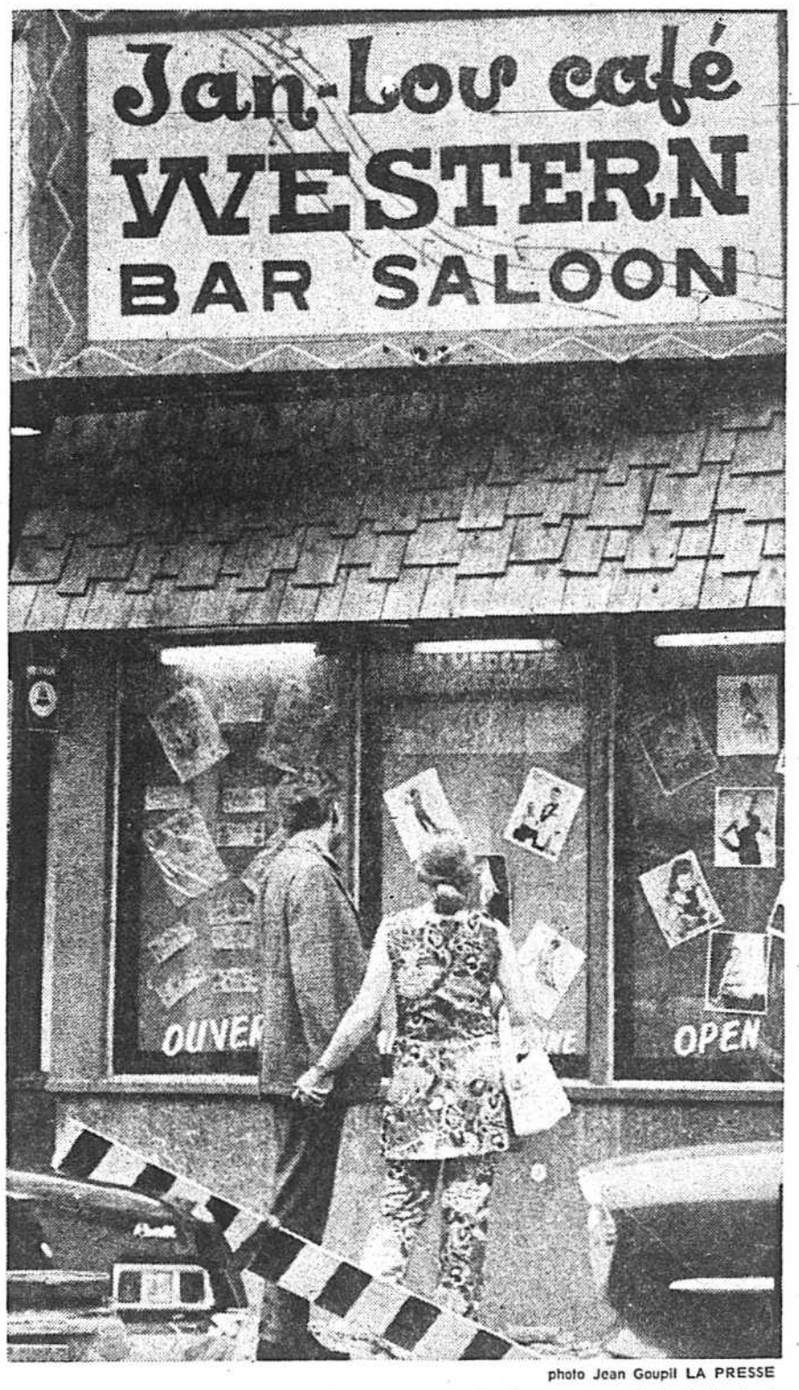

photo Jean Goupil LA PRESSE

C'est à l'arrière du "Jan-Lou Café" qu'ont été froidement assassinés MM. Louis Fournier, propriétaire, et Robert Beaupré, musicien, tôt hier matin. Les deux suspects qui étaient détenus dans cette affaire ont été relâchés.

Deux meurtres derrière un cabaret de "la Main"

La section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal tente présentement de déterminer si le double meurtre commis tôt hier matin à l'arrière d'un cabaret de "la Main" (le boulevard Saint-Laurent) doit être relié aux nombreux règlements de comptes de la pègre qu'a connus la métropole ces derniers temps ou s'il s'agit plutôt, comme plusieurs le croient, d'une simple vengeance.

Quoi qu'il en soit la police a relâché deux individus qui étaient détenus comme suspects dans cette affaire qui pourrait selon certaines sources avoir des "rebondissements sensationnels".

Le drame s'est déroulé vers 4h30 à l'arrière du "Jan-Lou café", sis au numéro 1023 du boulevard Saint-Laurent. Les victimes sont le propriétaire du cabaret, M. Louis Fournier, âgé de 43 ans dont l'épouse avait donné naissance à un enfant quelques heures plus t;t, et un musicien, M. Robert Beaupré, âgé de 33 ans.

L'une des victimes a été atteinte de plusieurs balles à la tête alors que l'autre a été mortellement blessée à l'abdomen.

Ce sont les sergents-détectives Harvey et Guertin de la section des enquêtes criminelles qui ont pris l'enquête en main.

Un Montréalais s'évade d'une prison du Vermont

BURLINGTON, Vermont (PA) — Les recherches intensives entreprises, hier soir, dans le but de mettre la main sur trois évadés, dont un Montréalais, du Centre correctionnel de Burlington, au Vermont, n'avaient encore rien donné à midi.

La police a identifié les membres du trio comme étant, Ronald Bernard, 30 ans, de Montréal, Frederick L. Leblanc, 23 ans de Burlington, et John Machibroda, de Brantford, Ontario.

Ils ont réussi à prendre la clé des champs après avoir pointé un petit revolver dans la direction de leur gardien le forçant ainsi à ouvrir les portes de leurs cellules.

Bernard et Machibroda avaient été incarcérés à Burlington pour bris de parole alors qu'ils étaient en liberté conditionnelle.

Bernard est bien connu des membres de la Section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal, car il avait été accusé d'avoir participé à un hold-up sanglant, en 1969, à LaSalle.

Ronald Bernard

Vers une modification du projet de loi sur la communauté municipale

par Teddy CHEVALOT

SASKATOON — Le projet de loi organique portant sur les communautés municipales, avant même d'être présenté à l'Assemblé nationale, subira de nouvelles et profondes modifications.

Il semble, en outre, assuré que ce projet de loi sera déposé d'ici à une quinzaine de jours, mais on ne s'attend pas à son adoption et à sa mise en vigueur avant la fin de l'année, ceci tant à cause des vacances parlementaires d'été que de sa discussion, qui peut être longue, devant une commission ad hoc.

Quand aux modifications, principalement, elles portent sur le pourseils municipaux et de population estimés nécessaires pour assumer la création d'une "communauté municipale", sur la division des secteurs territoriaux, ainsi que sur le nombre des pouvoirs à être obligatoirement assumés par les futures communautés.

C'est le ministre des Affaires municipales, Me Maurice Tessier, qui a révélé à LA PRESSE, après en avoir laissé échapper une infime partie lors du congrès, qui vient de se terminer, de la Fédération canadienne des maires et des municipalités à Saskatoon, la nature des modifications qu'il entendait apporter à son projet initial de loi-cadre.

Représentativité

Au chapitre de la représentativité, dorénavant, 60 p. 100 des conseils municipaux d'un secteur territorial donné, représentant 50 p. 100 de la population dudit secteur, pourront s'entendre pour créer une communauté municipale et celle-ci leur sera accordé après étude de l'entente et de la demande.

En présentant, en mars dernier, sa "proposition de réforme des structures municipales", proposition qui était accompagné d'un document portant sur le découpage territorial de 131 communautés municipales, dans un premier temps le ministre avait précisé que, par rapport aux secteurs territoriaux recommandés, la création d'une communauté municipale pouvait s'accomplir lorsque 75 p. 100 des conseils municipaux d'un tel territoire, représentant 75 p. 100 de la population dudit secteur, s'entendaient pour créer cette communauté municipale.

Par la suite, immédiatement après la conférence provinciale-municipale des 28-29 mai dernier, conférence qui portait sur le livre blanc du ministre Tessier, celui-ci avait déclaré à l'Epiphanie qu'il diminuait ses exigences en matière de représentativité, et qu'il portait le pourcentage requis à 60 p. 100 pour les conseils municipaux, devant représenter 60 p. 100 de la population d'un secteur, pour accorder la communauté municipale.

Toutefois, dans son projet de loi, ces pourcentages étaient respectivement de 60 p. 100 pour les conseils municipaux et de 69 p. 100 pour la population.

Un plus grand nombre de communautés

En portant à 60 p. 100 pour les conseils municipaux, et à 50 p. 100 pour la population, les pourcentages requis pour la création d'une communauté municipale, le ministre Tessier désire favoriser la création d'un plus grand nombre de communautés dans le secteur urbain, en diminuant l'impact négatif que peut avoir un conseil municipal dont la population put presque égaler la moitié de toute la population d'un secteur territorial.

C'est du moins ce qu'il a expliqué en confirmant cette modification.

Dans le même but, et à la lumière des diverses recommandations qui lui sont parvenus de plusieurs secteurs de la province, la carte des "communautés municipales" sera elle aussi modifiée.

Toutefois, comme il s'agissait là d'un aspect assez technique de sa réforme, le ministre Tessier n'a pas voulu élaborer plus avant sur ce sujet.

Mais il a tenu à préciser que la délimitation des nouveaux territoires communaux n'avaient rien de définitif, en ce sens qu'il acceptera toute suggestion valable de création de communautés municipales, même si elles n'entrent pas dans les nouveaux schémas territoriaux, à condition que de telles propositions soient justes et valables.

Là aussi, cette modification a pour but de faciliter la création de communautés municipales entre municipalités qui se sentent une vocation physique et sociale pour ce faire.

Les pouvoirs des communautés

On sait déjà que dans le cas de la "communauté de la rive sud montréalaise", faisant suite à la demande du conseil municipal, Saint-Bruno a été éliminé de cette communauté au profit de celle du Richelieu.

Enfin, la troisième modification porte sur les pouvoirs obligatoires à être assumés par les futures communautés municipales.

Ceux-ci, maintenant, seront au nombre de quatre, soit: aménagement du territoire, promotion économique et fonds industriels, évaluation foncière et contrôle de l'environnement.

Là encore, dans un premier temps, le ministre, dans son Livre blanc, prévoyait l'administration obligatoire, par les communautés, de sept compétences, soit, outre les quatre déjà mentionnées, celles portant sur le traitement des données, les voies de circulation et les offices d'habitation.

Puis, après la conférence provinciale-municipale, toujours à l'Epiphanie, le ministre Tessier avait diminué le nombre de ces compétences à trois, soit: aménagement du territoire, promotion économique et fonds industriels, ainsi qu'évaluation foncière.

Une quatrième vient maintenant s'ajouter à ces trois compétences extra-municipales: le contrôle de l'environnement.

Outre ces trois modifications majeures, par rapport au projet initial de réformes municipales, d'autres sont aussi prévues.

Mais, le ministre des Affaires municipales n'a pas voulu dévoiler en quoi consisterait ces autres modifications.

"Je ne suis pas pour vous dévoiler tout mon projet de loi-cadre, a-t-il dit. C'est au conseil des ministres et à l'Assemblée nationale d'en prendre les premiers connaissance".

Quoi qu'il en soit, dans l'esprit de Me Maurice Tessier, il est clair que la création des communautés municipales s'accomplira d'abord en milieu urbain, et ensuite en milieu rural.

"Non pas, a-t-il précisé, que les municipalités rurales, en bloc, refusent une réforme des structures municipales, mais dans leurs cas, divers facteurs font que celles-ci seront plus lentes à s'accomplir".

En conséquence, il va tenter d'accentuer sa réforme au niveau des cités et des villes, tout en favorisant le milieu rural, d'où ces modifications majeures qui, à ses yeux, permettront la création plus rapide de multiples communautés municipales, ce à quoi il aspire profondément, a-t-il catégoriquement affirmé.

VILLE DE MONTRÉAL
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
RÈGLEMENT CONCERNANT L'AQUEDUC

La Ville de Montréal rappelle, aux citoyens qu'elle alimente en eau, certains articles du règlement no 2034 concernant l'aqueduc et sollicite leur concours à prévenir le gaspillage de l'eau.

IL EST DÉFENDU:
1) De se servir de boyaux d'arrosage à l'extérieur entre huit (8) heures du matin et six (6) heures du soir; lorsqu'il pleut; et pendant plus d'une heure à la fois en tout autre temps; l'eau ne devant en aucun cas ruisseler dans la rue.
2) d'utiliser plus d'un boyau d'arrosage par bâtiment, ce boyau ne devant pas avoir dans tous les cas un diamètre supérieur à un (1) pouce.
3) de fournir l'eau à d'autres personnes ou de s'en servir autrement que pour son propre usage, d'en consommer au-delà de la quantité raisonnable ou de la gaspiller.

LE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
C.-A. Boileau, ing.

Hôtel de ville,
Montréal,
le 26 mai 1971.

PROPRIÉTAIRES !
FENÊTRES
PORTES
AUVENTS
REVÊTEMENT en ALUMINIUM
RECOUVREMENT de CORNICHES
FAITES-LE MAINTENANT N'ATTENDEZ PAS.
DEMANDEZ NOS PRIX ET CONDITIONS MAINTENANT
et vous obtiendrez tous les renseignements sans obligation de votre part.
INSTALLATION DANS TOUT LE QUÉBEC
ALSCO 279-8551
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN ALUMINIUM
AVEC PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE
1530 est, Beaubien, Montréal, P.Q. — Appel interurbain accepté

urgences médicales
Cueillette & livraison
24 heures par jour 7 jours par semaine
845-7251
PHARMACIE MONTREAL
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde/ Jean P. Duquet, L. Ph.
916 est, rue Ste-Catherine

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE
Renseignez-vous sur nos cours accélérés ou intensifs disponibles toute l'année. La qualité des cours LPS est inégalable. Assistez, sans obligation, à une démonstration gratuite.
LPS "SPÉCIAL VACANCES"
JEUNES, ÉTUDIANTS, ENSEIGNANTS, profitez cet été, de cours de conversation anglaise spécialement créés pour vous et bénéficiez de nos tarifs imbattables.
LPS EST UNE INSTITUTION RECONNUE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC
Renseignements, tests de classification, inscriptions, tous les jours de 9 heures à 21 heures, le samedi, jusqu'à 14 heures.
LPS® - Montréal 878-2821 Etage "F", Place Bonaventure
LPS® - Québec 529-0331 4e étage, 500 est, Grande-Allée

la MÉTÉO

Maman Printemps crève ses eaux : bébé Eté va naître

C'est l'été ! Selon les calculs d'Alcide, il débutera à 21 h. 20, peu après le coucher du soleil.

Cette année, l'été va naître comme un enfant, dans l'orage, dans les éclairs d'une petite colère toute neuve et en se débattant dans le vent. Les averses viendront balayer le souvenir de sa délivrance.

Et demain, il fera beau.

Au printemps qui nous quitte, nous devons aussi quelques mots, puisés dans l'âme d'Apollinaire, mort au printemps de sa vie dans une guerre inutile.

L'amour est mort entre tes bras.
Te souviens-tu de sa rencontre
Il est mort tu le referas
Il s'en revient à ta rencontre
Encore un printemps de passé
Je songe à ce qu'il eut de tendre
Adieu saison qui finissait
Vous nous reviendrez aussi tendre.

Alain Z.

MONTRÉAL

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Max 75° • Min. 60°	Max. 75° • Min. 60°
Averses, se dégageant en après-midi	Ensoleillé

SOLEIL : Lever à 5 h 02 Coucher à 20 h 46

au QUÉBEC

REGIONS	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	Généralement ensoleillé	70°—45° Ensoleillé
Outaouais	Averses, puis éclairci	75°—55° Ensoleillé
Cantons de l'est	Nuages, averses ou orages	80°—60° Gén. ensoleillé
Mauricie	Nuag., risques d'avers ou orag.	75°—55° Ensoleillé
Québec	Généralement nuageux	70°—45° Ensoleillé
Laurentides	Nuag., risques d'avers ou orag.	75°—55° Ensoleillé
Baie-Comeau	Généralement nuageux	70°—50° Nuag., se dégageant
Gaspésie	Nuageux, averses isolées	70°—45° Ensoleillé
Rimouski	Nuageux, averses isolées	70°—45° Ensoleillé
Lac-St-Jean	Nuageux, averses isolées	70°—45° Ensoleillé

au CANADA

			Min.	Max.
Colombie-Britannique	Nuages, averses isolées	Vancouver	50	65
Alberta	Généralement ensoleillé	Edmonton	50	80
Saskatchewan	Généralement ensoleillé	Régina	45	75
Manitoba	Généralement ensoleillé	Winnipeg	50	75
Ontario	Nuageux, averses	Toronto		
Nouveau-Brunswick	Soleil, devenant nuageux,	Saint-Jean	55	80
Nouvelle-Ecosse	Soleil, devenant nuageux	Halifax	60	80
Ile-du-Prince-Edouard	Soleil, devenant nuageux	Charlottetown	60	80
Terre-Neuve	Généralement ensoleillé	Saint-Jean	50	80

SI VOUS PARTEZ

Aux Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	67	82	Chicago	76	91			
Washington	68	87	San Francisco	52	69	New Orleans	72	88
Baston	64	89	Los Angeles	62	77	Miami	75	90
Vers les capitales								
Paris	54	65	Moscou	57	68	Hong Kong	81	95
Londres	52	65	Stockholm	48	60	Lisbonne	68	80
Rome	59	70	Tokyo	64	80	Sydney	46	55
Berlin	55	67	Athènes	70	85	Tunis	70	85
Amsterdam	54	65	Casablanca	66	83	Vienne	55	65
Bruxelles	55	65	Genève	63	75	Varsovie	52	65
Madrid	63	75	Le Caire	72	90	Rio de Janiero	—	—
Vers les plages								
Acapulco	77	90	Bermudes	73	79	Nassau	82	99
Mexico	54	66	Barbades	77	81	Rio de Janeiro	—	—

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

Farah Diba à Montréal

La visite officielle de l'impératrice Farah d'Iran au Canada commence aujourd'hui, alors que la "Chahbanou" arrivera à Montréal, après une brève escale à Paris.

L'impératrice participera aux cérémonies organisées pour le 2,500e anniversaire de la fondation de l'empire perse, et elle présidera à la Journée de l'Iran à Terre des Hommes.

La Chahbanou est accompagnée dans ce voyage de sa mère Mme Farideh Diba, de M. Hormoz Gharib, grand-maître des cérémonies de la cour impériale, ainsi que de son secrétaire privé et de deux dames d'honneur.

L'impératrice passera cinq jours au Canada, et elle sera l'invitée officielle du gouverneur général, M. Roland Michener.

MONOXYDE

SUITE DE LA PAGE A 1

Au cours de cette journée, les niveaux de oxyde dans le centre ville ont atteint 22 parties par million pendant une durée de quatre heures et la moyenne pour une période de huit heures à partir de 14 heures, a été de 20 parties pas million.

À titre de comparaison, on pourrait citer le contenu d'un bulletin du service de Santé de la Ville de Montréal, bulletin du mois de juillet 1969 dans lequel on indiquait qu'un enfant respirant pendant huit heures un air contenant 30 ppm d'onoxyde de carbone, avait absorbé autant de ce polluant que s'il avait fumé un paquet de cigarettes.

Le degré le plus haut de pollution à l'oxyde de carbone a été atteint le 12 mai quand, pendant deux heures, entre 16 et 18 heures, le niveau a atteint 27 ppm, rue Sainte-Catherine.

Les autoroutes en tranchée : réservoirs à polluant

Ceci, toutefois, est bien inférieur à certains relevés faits sur l'autoroute Décarie qui, de par sa construction en tranchée (tout comme la nouvelle autoroute) est un réservoir à polluant.

Ainsi, dans un autre bulletin de l'ancien service de Santé de Montréal, datant celui-ci, du mois de janvier 1969, on rapporte des concentrations de 39 parties par million à neuf heures du matin, le 17 septembre 1968.

Les autoroutes passant dans les villes étant en général bordées de maisons, rappelons, comme le fait le bulletin de juillet-décembre 1969, qu'à cent pieds au-dessus de la chaussée, on retrouve le tiers de la concentration mesurée au niveau du sol. Les analyses du Service de santé indiquent qu'on en retrouve même à l'intérieur de certains édifices situés à proximité des artères à grande circulation.

"Aucun effort ne devrait être ménagé dans le but d'abaisser le plus possible les émanations de monoxyde de carbone, indique le bulletin vieux de deux ans, c'est notre santé qui est en jeu.

Recommandations

"Toutes mesures adoptées doivent l'être en vue de la protection de la population prise dans son ensemble, mais plus spécialement de ceux que leur état de santé rend plus susceptibles à ces émanations délétères: ceux qui souffrent de déficiences cardiaques, ou pulmonaires, les personnes anémiques, les vieillards, les femmes enceintes et tout spécialement les enfants."

Parmi les recommandations de l'époque pour limiter les émanations de monoxyde de carbone, on cite: la créations de voies à sens unique, les feux de circulation synchronisés, le plus grand dégagement possible des voies et l'éloignement hors des centres urbains des voies pour véhicules en transit.

RECORD

SUITE DE LA PAGE A 1

Ainsi, en 1971, nous sommes encore loin de faire une marque dans l'histoire météorologique.

Toute chance semble écartée pour le moment étant donné que l'on prévoit pour aujourd'hui, le passage d'un front froid sur le Québec, de Sept-Iles à Sainte-Agathe. Les températures descendront donc sensiblement avec l'humidité. Des orages et des averses sont prévus pour aujourd'hui. Demain, le temps se dégagera et le mercure ne dépassera guère un confortable 75 degrés.

REFERENDUM

SUITE DE LA PAGE A 1

ment inscrite dans le texte de la charte de Victoria.

Selon M. Bourassa, même si le Québec n'a pas réussi à faire admettre le principe de l'équivalence fiscale dans le cas de transfert de programmes sociaux, des précédents existent qui laissent croire que le gouvernement fédéral serait prêt à autoriser des virements de fonds. Le Québec touche déjà une part beaucoup plus importante de la péréquation que les autres provinces, a-t-il dit.

En ce qui concerne l'attitude de certaines provinces anglophones, M. Bourassa a admis que certaines avaient une attitude méfiante vis-à-vis des revendications du Québec et qu'il fallait souvent établir le bien-fondé de chaque demande.

"Ce que nous cherchons à bien établir, a-t-il dit, c'est que le Québec ne réclame absolument pas un statut privilégié au sein du Canada, mais tout simplement un fédéralisme décentralisé qui permettrait aux provinces qui le désirent d'adapter les programmes à leurs besoins propres. C'est en somme un affrontement entre un fédéralime décentralisé et un autre qui l'est moins.

LA CHARTE

SUITE DE LA PAGE A 1

Prépondérance

M. Trudeau estime que le texte de la charte donne définitivement prépondérance aux provinces et que, juridiquement, les provinces auraient le pouvoir de "débouter" le fédéral de certains secteurs de la politique sociale.

Il a dit douter cependant qu'il soit politiquement avantageux pour les provinces de poser un tel geste.

"Le gouvernement du Québec, a-t-il dit, ne veut pas, que je sache, empêcher le fédéral de distribuer de l'argent aux vieillards ou aux mères nécessiteuses. Dans le cas d'un conflit, le règlement serait vraisemblablement politique, c'est-à-dire que, pour ce qui nous concerne, le fédéral serait obligé d'ajuster ses programmes en accord avec les provinces."

M. Trudeau a, par contre, précisé que le principe de l'équivalence fiscale n'avait pas été retenu dans le texte de la charte:

"Le fédéralisme existe précisément pour que les sommes venant des régions plus riches soient redistribuées de façon équitable aux pauvres des régions moins favorisées, a-t-il expliqué. Le Québec devrait s'en féliciter, puisque ce qu'il donne au fédéral représente environ 26 p. 100 des sommes perçues au Canada, et qu'il reçoit à peu près 30 p. 100 des allocations familiales. L'Ontario, au contraire, donne près de 42 p. 100 et reçoit 26 p. 100 des allocations."

En ce qui concerne le délai fixé pour l'acceptation de la charte de Victoria, M. Trudeau a été catégorique: "Si le Québec décide de tenir un référendum sur la question, c'est le meilleur moyen de ne pas arriver à un accord. Dans cette hypothèse les gars se retrouveront autour d'une table de négociation dans 20 ans ou dans 100 ans. "Vous savez qu'un peu partout au Canada, on en a marre de la question constitutionnelle dont on discute depuis plus de trois ans."

"Il y a bien sûr une partie de l'opinion québécoise qui est intéressée à ce que l'affaire échoue, et c'est normal. Ces gens-là savent que si la réforme réussit, les Canadiens seront maîtres de leur destin, que le français sera protégé dans la majorité des provinces, et que la séparation ne sera plus nécessaire", a-t-il soutenu.

Comme un journaliste lui demandait si le gouvernement central n'entendait pas profiter de la réforme constitutionnelle pour renforcer ses pouvoirs, M. Trudeau a répondu qu'au contraire, dans le présent projet, Ottawa cédait du terrain aux chapitres du pouvoir de dépenser, du pouvoir de désaveu et du choix des juges à la Cour suprême.

"Sur le plan financier, le fédéral ne pourrait pas aller plus loin, et la plupart des provinces ne l'accepteraient pas. La part du budget fédéral qui est remise aux provinces est passée de 27 à 31 p. 100, et le tiers du budget québécois vient d'Ottawa."

LOUBIER

SUITE DE LA PAGE A 1

qu'en 1969 qui se répète alors que M. Jean-Jacques Bertrand avait défait M. Jean-Guy Cardinal. Mais la majorité de M. Bertrand avait été nettement supérieure, soit 389 voix, alors qu'elle n'est que de 23 voix pour M. Loubier. En outre, l'Union nationale était au pouvoir et il devenait dangereux de claquer la porte alors que le parti est maintenant dans l'opposition et occupe le rang de tiers parti.

Dans le but d'éviter toute fissure majeure dans ce parti qui ne s'est pas encore relevé de la débâcle du 29 avril 1970, M. Loubier a décidé de rencontrer, dès la semaine prochaine, son principal concurrent, M. Marcel Masse, et tous les autres candidats au leadership pour ensuite tenir un caucus des 17 députés qui représentent l'UN à l'Assemblée nationale.

"J'espère qu'il continuera à être pour l'Union nationale un député extrêmement brillant, qui connait la définition du mot travail et qui sait, à l'occasion, prêter main forte dans l'orientation de nos politiques", a dit après le congrès le nouveau chef de celui qui pourrait devenir ou son principal lieutenant ou son plus grand ennemi politique.

M. Loubier a ajouté: "M. Masse jouera un rôle déterminant comme tous les députés qui voudront se donner la peine avec nous de rebâtir le parti".

L'avenir de la députation

Si le "cas Masse" se règle rapidement, M. Loubier mettra toutes ses énergies à faire renaitre son parti.

"Je vous demande de nous aider, mes collègues et moi, à rebâtir partout l'image de l'Union nationale. Non pas que cette image a été détruite par ceux qui m'ont précédé. Au contraire. Mais vous savez que parfois les circonstances sont tellement capricieuses, les conjonctures tellement impalpables qu'il y a de ces revirements", a-t-il dit à l'issue de son élection.

Dès la semaine prochaine, il réunira ses députés "pour que nous puissions reprendre du poil de la bête... pour que nous soyons une opposition très forte".

Justement, à l'intérieur de la députation, alors que M. Jean-Paul Cloutier, président du Comité du congrès, sera principalement chargé de replâtrer les blessures et de jouer le rôle de conciliateur, quelques députés prendront une importance plus grande tandis qu'au moins un d'entre eux risque d'être moins bien vu du nouveau chef.

Me Rémi Paul, député de Maskinongé, demeurera leader parlementaire de l'UN; M. Jean-Guy Cardinal, passablement silencieux et peu actif depuis sa défaite du congrès de 1969 et encore davantage après la débâcle électorale d'avril 1970, deviendra un des principaux lieutenants de M. Loubier tandis que M. Jean-Noël Tremblay, qui était dans le passé peu sympathique à M. Loubier, deviendra un des privilégiés du nouveau chef puisque les délégués de la région du Saguenay ont accordé un appui solide au député de Bellechasse.

Quant à M. Fernand J. Lafontaine, député de Labelle, dont les intentions ne faisaient pas de doute depuis le début de la campagne au leadership, le fait de s'être associé à M. Masse dans les moments les plus critiques risque de lui faire perdre son poste de ministre de la Voirie — ministère auquel beaucoup de députés aspirent — si l'Union nationale reprend le pouvoir aux prochaines élections.

Et l'avenir du parti ?

"Il faut regrouper nos forces, nos énergies, nos convictions pour faire en sorte que l'UN redevienne ce parti politique capable d'administrer de façon réaliste, de façon exceptionnellement nationaliste et que nous puissions à ce moment-là répondre aux impératifs de notre destin comme parti québécois", a dit le nouveau chef.

Pour arriver à ces objectifs, M. Loubier a annoncé la convocation d'assises d'ici à huit mois, soit au plus tard en février 1971.

Et, si des élections générales sont convoquées avant 1974 au Québec?

"D'ici à un an nous avons le temps de se réorganiser. Nous allons définir l'acheminement des moyens qui conduisent aux objectifs que j'ai préconisés, nous allons immédiatement implanter des secrétariats régionaux permanents qui seront des organismes extrêmement efficaces pour faire le regroupement de nos militants à l'intérieur de nos régions et pour consolider et créer des associations, et d'ici à un an l'UN sera prête", a dit l'avocat et homme d'affaires, âgé de 38 ans.

Il lui faudra penser également au rôle qu'il entend confier à ses trois autres adversaires: M. Mario Beaulieu qui a refusé d'appuyer officiellement M. Masse au troisième et dernier tour; M. Pierre Sévigny qui lui a accordé son appui à partir du second tour et M. André Léveillé qui n'a pu rien lui offrir puisqu'il ne s'est mérité aucun vote, à tel point qu'un partisan a souligné que l'allusion faite à son sujet dans la mystérieuse lettre qui a circulé durant la campagne, — mais dont on ne connait pas encore l'auteur, — était assez exacte dans le cas de M. Léveillé: cette missive disait de lui qu'il était un zéro. Sa moyenne samedi: zéro.

Je viens de rembourser mon emprunt... et je suis plus riche qu'avant!

Il s'est rendu à la Banque de Montréal avant que ses problèmes d'argent deviennent des casse-tête. Il a bien vu qu'à la Banque de Montréal, on lui proposait un peu plus qu'un emprunt un peu plus qu'une solution. En lui prêtant, le responsable lui suggéra d'effectuer des versements un peu plus gros. La petite différence serait déposée à son compte d'épargne. Voilà une petite différence qui en a fait une grosse au moment du dernier versement. Notre homme s'est retrouvé plus riche qu'avant. Ce cas et bien d'autres sont monnaie courante à la Banque de Montréal. C'est ça la petite différence, la pièce qui complète le casse-tête.

Banque de Montréal

La Première Banque Canadienne

Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?

les tribunaux

A 17 ans, on le croit devenu champion du vol à main armée

Il existe peut-être des statistiques à cet égard et si c'est le cas, il serait sûrement intéressant de comparer le dossier d'un adolescent de 17 ans, (qui malgré son âge a comparu samedi à la Cour des sessions de la paix,) et qui est sous le coup de pas moins de 57 accusations de vol à main armée.

La Cour du bien-être social n'a pas eu d'autre choix que de référer le cas de Marcel Tremblay, qui est accusé de complot, vol à main armée, vol d'auto, déguisement et recel.

C'est toutefois sous trois chefs d'accusation que le jeune Tremblay a comparu samedi dernier, devant le juge Jacques Trahan.

Les fonctionnaires du greffe, a expliqué le procureur de la Couronne, Me Bernard Fournier, n'ayant pas eu le temps nécessaire pour préparer les documents nécessaires aux 54 autres accusations...

En attendant de revenir devant la Cour pour répondre aux autres chefs d'accusation, Tremblay a choisi de comparaitre devant un juge et un jury sous les trois chefs d'accusations suivant: complot pour commettre un hold-up; vol à main armée dans un magasin Perrette le 12 mai dernier, (il aurait alors été armé d'une carabine de calibre 22 au canon tronqué) et, enfin d'avoir été masqué, c'est-à-dire le visage recouvert d'un bas de soie.

L'enquête préliminaire du jeune délinquent a été fixée au 25 juin dans ces trois cas.

Trop ivre pour marcher il vole une automobile

Quoi de plus tentant pour un gars qui a "un petit coup dans le nez" que de s'emparer d'une voiture que son propriétaire a laissée en marche, histoire de faire une petite balade.

C'est ce que Donald Montpetit a admis avoir fait, samedi dernier, alors qu'il comparaissait devant le juge Jacques Trahan, de la Cour des sessions de la paix, sous l'accusation d'avoir volé une automobile.

La balade fut toutefois d'une courte durée puisqu'un coin de rue plus loin, l'inculpé est allé s'arrêter contre le pare-chocs d'une autre voiture qui était stationnée.

Le propriétaire de l'auto, qui s'était lancé à la poursuite de Montpetit avec quelques passants, eut tôt fait de le rattraper et de le retenir jusqu'à l'arrivée des policiers.

L'histoire ne dit pas si l'automobiliste en question a reçu une contravention pour avoir laissé sa voiture en marche et déverrouillée.

BALAYEUSES — POLISSEUSES
LAVEUSES DE TAPIS
VENTE-LOCATION
RÉPARATION
Pièces authentiques
Sacs — Filtres — Courroies
VACUUM REBUILDERS MTL INC.
5778 BOUL. ST-LAURENT 273-2821

Bruno Quesnel, O.D.
Optométriste
bureau chez
PEOPLES CREDIT JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine — 849-7071

On ne peut être au vol et à la taverne

Maurice Benoit, âgé de 36 ans, qui a comparu devant le juge Jacques Trahan sous une accusation de vol à main armée, présentera une défense d'alibi.

Selon son procureur, Me Ronald Blais, Benoit aurait été attablé à une taverne située à l'angle des rues Jeanne-d'Arc et Ontario pendant que se déroulait le hold-up au sujet duquel il comparaissait et ce, deux témoins peuvent l'affirmer.

Comme il est coutume qu'un accusé de vol à main armée puisse être libéré sous cautionnement, son procureur a demandé au représentant de la Couronne, Me Bernard Fournier, de faire comparaitre son client le plus tôt possible et la date a été fixée à mercredi prochain, le 23.

Le hold-up dont est accusé Benoit a été commis le 14 juin, dans une conciergerie de la rue Sainte-Catherine et l'auteur a pris la fuite avec la somme de $108.

Blessé par un bandit en défendant sa caisse

Dans les cas de vols à main armée il vaut toujours mieux obtempérer aux ordres de celui qui tient l'arme que de tenter de le désarmer, même si l'arme peut ressembler à un jouet.

C'est sans doute ce que retiendra le gérant d'un magasin Perrette de Notre-Dame-de-Grâces, à la suite de la blessure qu'il a subie lorsqu'un individu, qui court toujours, a déchargé son arme dans sa direction, le blessant à la main.

C'est au 6435 de la rue Somerled que l'incident s'est déroulé, samedi soir. Au moment où M. Jean Komialon était touché d'un coup de feu, le complice de son agresseur prenait la fuite dans une Chrysler modèle 1966 ou 67 et l'autre devait fuir à pied montant un peu plus tard dans une voiture dans laquelle prenait déjà place un homme et une femme.

Quant aux $200. dont s'était emparé le bandit, il les a abandonnés à l'arrière du magasin.

Un autre magasin Perrette a par ailleurs reçu la visite de voleurs samedi soir, cette fois au 2251 de la rue De Lorimier.

Les bandits avaient le visage masqué de bas de nylon et ont pu s'énfuir avec la somme de $100. La police les recherche toujours.

Un troisième vol à main armée, enfin, a été commis dans une pharmacie située au 6437 boulevard Monk. Deux individus armés de révolvers ont pu s'enfuir avec la somme de $500.

Grégoire circulait

QUEBEC (PC) — M. Gilles Grégoire, ex-vice-président du Parti québécois, a plaidé non coupable, samedi en Cour municipale de Québec, à une accusation de refus d'obtempérer.

M. Grégoire était du nombre des personnes arrêtées la veille lors d'un affrontement entre des manifestants et les forces de l'ordre, le deuxième à survenir en autant de jour, sur la rue Saint-Jean, dans la haute-ville de Québec.

Selon sa propre version, M. Grégoire circulait sur cette artère très achalandée du quartier latin, lorsque les policiers sont intervenus. Il se serait appuyé contre un mur pour attendre que la cohue soit terminée lorsqu'un policier l'a embarqué pour une promenade jusqu'au poste de police.

Pris la main au volant

Michel Mantha, de Rouyn-Noranda, a reconnu le bienfondé des allégations du procureur de la Couronne, Me Bernard Fournier, selon lesquelles il serait venu à Montréal pour "échanger" sa voiture dont le moteur "était brûlé" contre une semblable.

C'est alors que Mantha se dirigeait, au volant de l'automobile volée vers l'autoroute des Laurentides qu'il a été apprehendé. Il avait auparavant échangé le système d'allumage de sa propre voiture contre celui de la voiture volée.

Le juge Jacques Trahan doit prononcer sa sentence aujourd'hui.

Receleur de montre à l'heure de payer

Le juge Jacques Trahan qui présidait samedi à la Cour des Sessions de la paix a passé outre à ce qui semble être une tradition établie lorsqu'il a ordonné qu'un accusé subisse son enquête préliminaire le jour même de sa comparution, ceci pour le bénéfice d'un Américain qui s'était fait voler sa montre (d'une valeur de $2,100).

Michel Bégin avait d'abord décidé de nier avoir volé la montre en question mais son avocat, Me Frank Shoofey, lui a conseillé de plaider coupable à l'accusation de recel si la Couronne acceptait de modifier l'acte d'accusation ce qui fut fait.

Devant tant de bonne volonté, le juge Trahan a accepté de donner un sursis de sentence à Bégin et celui-ci devra garder la paix pendant deux ans et rencontrer l'officier de probation régulièrement.

Au fil de l'eau
au son
de la musique

Guitare
classique
España

Modèle 2000. Cordes de nylon, dos et éclisses en acajou; table de pin. Au complet avec étui.

ORD. 113.50
SPÉCIAL 74.50

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA
Ed Archambault INC.
1896 - 1971
500 est, rue STE-CATHERINE, angle BERRI — 849-6201

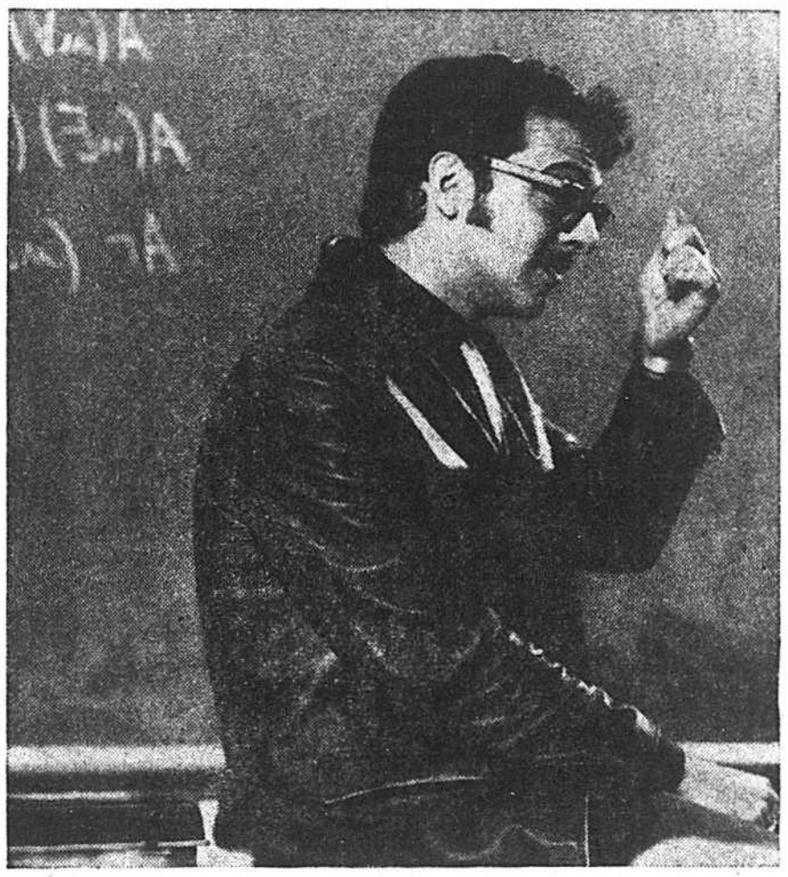

"C'est une voiture qui répond parfaitement à mes besoins. Puis j'en ai pour mon argent."

M. Paul Charlebois, professeur de mathématiques à Longueuil fait régulièrement, beau temps, mauvais temps, 50 milles par jour.

"La Pinto, c'est une voiture qui est très fiable. Auparavant, j'avais une voiture de marque européenne. J'pense qu'avec la Pinto, j'aurais un bon service, puis aussi j'aurais plus de facilité à obtenir des pièces de rechange. Après une vérification sur une période d'un mois, j'puis affirmer qu'elle consomme 30 milles au gallon."

Pour pas cher, faites-vous la vie belle avec une solide petite Pinto. La Pinto 2 portes sedan. Petite au dehors, mais spacieuse et confortable au dedans. Voyez votre concessionnaire Ford.

Pinto:
Une petite voiture, des plus robustes.

PINTO Ford

Pinto $2180.*

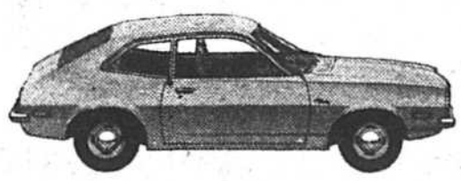

*Prix de détail suggéré par le constructeur pour le modèle de base, sedan 2 portes, et ne comprenant pas: les frais d'acheminement, ceux de préparation et de mise en route, les frais de carburant et d'immatriculation, la taxe de vente provinciale.

C'est le moment d'acheter. Votre concessionnaire Ford fait des concessions.

ajoutez
de l'espace utilisable
et de la valeur
à votre maison

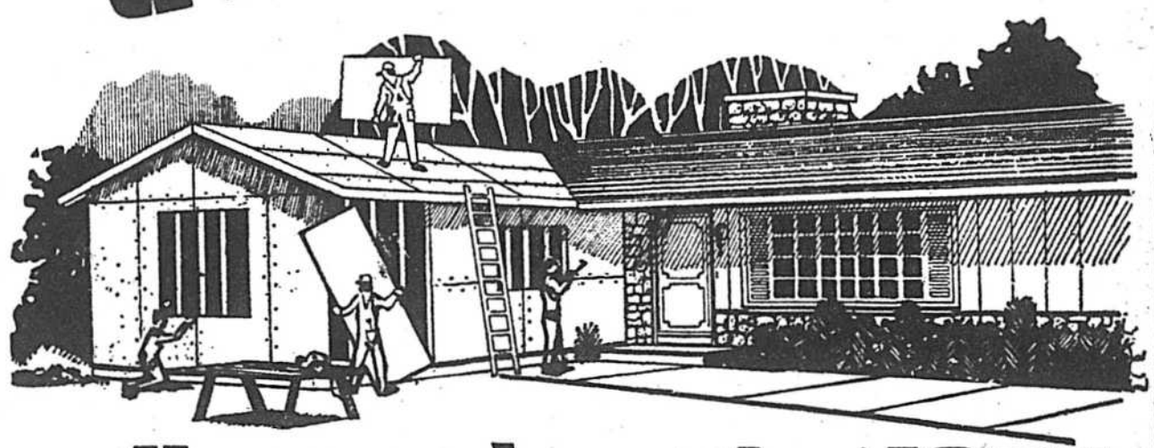

rallonges à partir de $1955

Ajoutez cette nouvelle pièce à votre maison. MAINTENANT, nos prix n'ont jamais été si bas. Nous pouvons vous offrir dès maintenant une addition de 8' x 10' dans le même style que votre demeure pour aussi peu que $1,955.

Et ce prix comprend tout: la fondation, l'isolation, les murs, le plancher, les fenêtres, l'électricité, le chauffage et votre choix de matériaux de finition intérieure et extérieure.

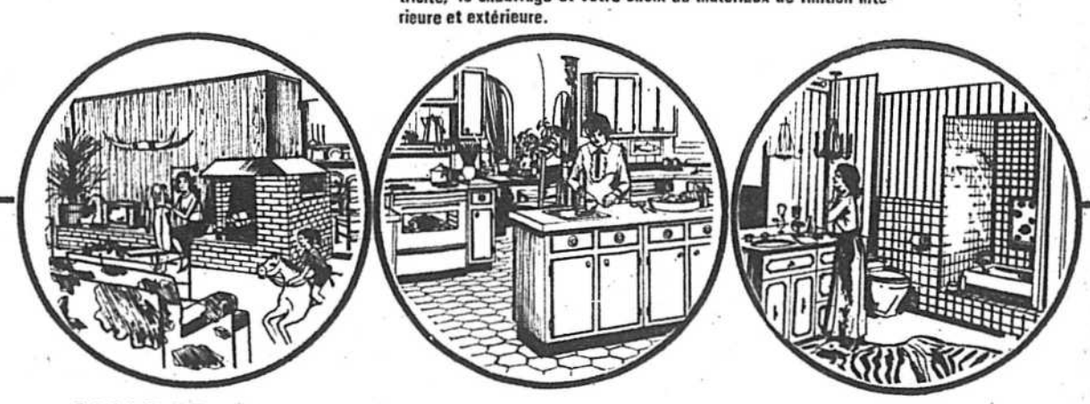

SALLE DE JEUX

Nous vous offrons les plus belles salles de jeux de tout Montréal

Nos prix incluent: l'isolation, le chauffage, l'électricité et une gamme infinie de produits de finition.

Exemple: 10' x 20' pour aussi peu que $995

CUISINES

Cuisiner deviendra un plaisir si vous nous laissez embellir votre décor.

Pour le prix incroyable de $495 et plus.

Nous changerons votre vie et les corvées deviendront un plaisir.

SALLE DE BAIN

Modernisons! changeons de style! Que diriez-vous d'une nouvelle vanité? d'accessoires de couleurs? de nouvelles tuiles? de papier-tenture?

A partir de $695

FINANCEMENT DISPONIBLE — TAUX BANCAIRES
AUCUN DÉPÔT REQUIS — 1er VERSEMENT EN SEPTEMBRE

NOUS FAISONS DE TOUT
COCHEZ SELON VOS BESOINS
☐ SALLES DE JEU
☐ CUISINES
☐ GARAGES
☐ RAJOUTS
☐ SALLES DE BAIN
☐ PIÈCES AU GRENIER
☐ LUCARNES
☐ TOITURES
☐ TRAVAIL DE CHARPENTE
☐ TRAVAIL DE CIMENT
☐ PAREMENT D'ALUMINIUM
☐ FENÊTRES D'ALUMINIUM
PEINTURE ET TOUTES AMÉLIORATIONS RÉSIDENTIELLES

ESTIMATIONS GRATUITES • AUCUNE OBLIGATION
LES RÉNOVATIONS DE MONTRÉAL INC.
APPELER DÈS MAINTENANT 381-9364

Les conservateurs prévoient des élections à l'automne

OTTAWA. (PC) — Réunis en caucus en fin de semaine, les conservateurs fédéraux ont conclu que les avantages accordés aux Canadiens dans le budget du ministre des Finances, M. Edgar Benson, laissaient prévoir des élections pour l'automne.

"Nous n'avons pas le moindre doute à ce sujet", a déclaré hier le député conservateur George Hees.

De son côté, le chef du Parti conservateur, M. Robert Stanfield, s'est refusé à préciser la date à laquelle il croyait que les élections seraient déclenchées. "Je ne puis lire dans l'esprit des gouvernants", a-t-il dit.

M. Hees, qui a présidé le caucus de deux jours à Ottawa, a indiqué qu'il se basait sur les affirmations de certains fonctionnaires qui ont prédit un déclin économique pour l'hiver prochain. "De plus, a poursuivi M. Hees, quand on ne peut prévoir le jeu après 20 ans de métier, on est complètement stupide".

En septembre

Les participants au caucus en sont venus à la conclusion que les élections seraient décrétées en septembre et qu'elles se dérouleraient à la fin d'octobre. M. Hees a ajouté que déjà, les paris allaient bon train.

Pour sa part, le premier ministre Trudeau a affirmé hier que le caucus libéral tenu en fin de semaine n'avait pas porté sur les élections. Il a conseillé aux journalistes de relever le pari de M. Hees.

Par ailleurs le chef du gouvernement a fait savoir que le cabinet prendrait une décision cette semaine sur la question de savoir s'il acceptera ou non la charte constitutionnelle proposée à la conférence fédérale-provinciale de Victoria.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont jusqu'au 28 juin pour faire connaître leur décision.

M. Trudeau s'est dit heureux d'apprendre de M. Hees que les conservateurs ne feraient pas obstacle au projet de constitution à sa présentation en Chambre.

Stratégie politique

Au cours d'une conférence de presse, M. Hees a indiqué que les premières heures du caucus conservateur avaient été consacrées à une discussion sur le budget présenté vendredi dernier. Les participants ont discuté ensuite de statégie politique.

Deux des trois députés conservateurs du Québec étaient absents, ayant assisté au congrès à la direction de l'Union nationale à Québec. Environ 60 des 72 députés du parti y ont participé.

Un expert en matière fiscale a participé au débat sur le budget. Des experts en publicité politique à la télévision participaient aux discussions sur la stratégie politique.

M. Hees estime que le budget présenté par M. Benson ne stimulera pas l'économie. Selon lui, il n'a été conçu que pour plaire au plus grand nombre possible d'électeurs.

Il a affirmé qu'il avait eu avec des représentants du ministère des Finances des conversations laissant présager pour l'hiver une hausse du chômage et une reprise de l'inflation.

Il a fait savoir que le parti conservateur préparait sa campagne électorale, ajoutant qu'il était prêt plus que jamais depuis 1950 à affronter une élection. M. Hees a refusé de dévoiler les détails de la stratégie politique du parti.

Il a d'autre part réitéré son appel au gouvernement pour une réduction d'impôt de 10 p. cent dans le but d'augmenter l'emploi et le pouvoir d'achat des consommateurs.

Il est d'avis enfin que le gouvernement devrait établir des normes pour les salaires et, au besoin, adopter des moyens de contrôle.

Le dernier des nonuplés Brodrick meurt après une semaine de lutte

D'après PC et Reuter

SYDNEY, Australie — Richard Brodrick, le dernier des désormais célèbres nonuplés d'une jeune femme de Canberra, est mort samedi soir, après une lutte intense d'une semaine pour survivre.

Richard, qui ne pesait que 12 onces à sa naissance et qui pouvait tenir à l'intérieur d'une main d'adulte, était le plus minuscule des neuf bébés nés à Géraldine Brodrick, âgée de 29 ans. Il est mort à l'hôpital Royal de Sydney, où six de ses frères et soeurs étaient morts au cours de la semaine. Les autres étaient mort-nés.

Mme Brodrick, qui avait accouché prématurément de 12 semaines, dimanche dernier, avait pris des fertilisants afin de corriger un mauvais fonctionnement hormonal.

M. Brodrick, son mari, déclare cependant que l'événement malheureux n'a pas changé son attitude ni celle de son épouse à l'égard des fertilisants: "Si les gens veulent des enfants, ils doivent encourir tous les risques."

Les Brodrick ont déjà deux enfants, Belinda, 5 ans et Jacqueline, 4 ans.

A l'hôpital, tout le personnel médical était en larmes.

C'est le professeur Harvey Carey, gynécologue en chef de l'équipe, qui s'est rendu auprès de M. Brodrick, samedi soir, pour lui annoncer la mort du dernier enfant jusque-là vivant.

"Lorsque l'ai appris la nouvelle, révèle M. Brodrick, j'ai tout de suite pensé à Géraldine. Elle n'a pas versé une larme en ma présence, mais j'ai su qu'elle avait pleuré avant mon arrivée. Nous ne savons vraiment pas comment remercier tout le personnel de l'hôpital, pour toute la sympathie qu'il nous a témoignée et tous les efforts qu'il a tentés pour sauver les bébés."

Woodhouse

VENTE LITS ET MATELAS 2 pour 1

2 MORCEAUX SEUL PRIX

Voici une offre extraordinaire de literie! Deux unités de première qualité pour un seul bas prix de vente. Choisissez un matelas avec sommier-boite appareillé, deux matelas ou deux sommiers-boites et vous ne payez qu'un seul bas prix pour les deux.

"ADANAC" 2 pour 59.95

"SLEEP REST" 2 pour 79.95

"KINGS REST" 2 pour 99.95

Votre choix!

1 matelas & 1 sommier-boite

OU

2 matelas

OU

2 sommiers-boite

Toutes les grandeurs standards disponibles

FERME — MUltiples ressorts spiraux. Coutil attravant durable. 2 pour 59.95 — Seulement $4 par mois

PLUS FERME — Coutil damassé piqué. Ressorts spiraux. 2 pour 79.95 — Seulement $4 par mois

EXTRA FERME — Luxueux piquage sur mousse - Ressorts spiraux. Choix de grandeurs. 2 pour 99.95 — Seulement $4 par mois

QUELQUES-UNS DES SPECIAUX QUI VOUS ATTENDENT

VENTE! Lits continentaux jumeaux

Le "Cavalier"

Matelas à 252 ressorts spiraux (dans le 54") rembourré de feutre et isolé de sisal. Coutil imprimé durable. Aussi sommier boite. Disponible dans le 36" ou 39".

SPÉCIAL 49.95 — $2 par mois

L'ensemble "Foam de luxe"

Matelas de mousse, 6" d'épaisseur, recouvert d'un coutil imprimé. Epouse la forme du corps. Plus sommier-boite et tête de lit d'apparence nouvelle. 39" de largeur.

SPÉCIAL 74.95 — $4 par mois

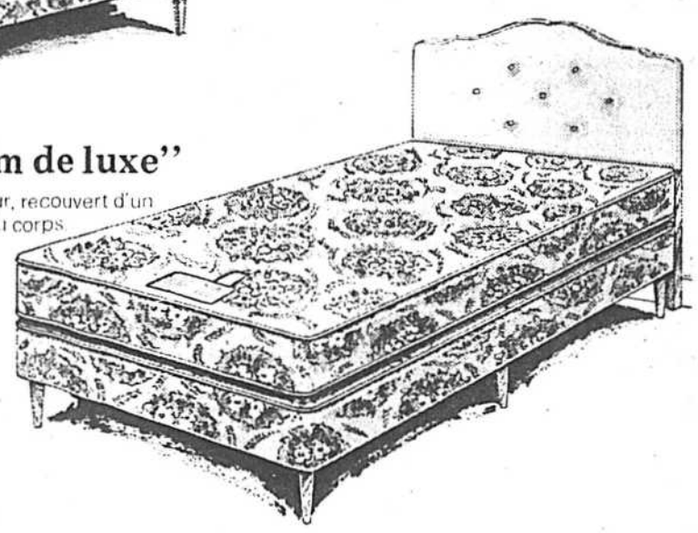

Le "Gold Crest"

Matelas, 39" de largeur, à ressorts spiraux isolé de sisal et plusieurs couches de feutre blanc. Coutil imprimé de haute qualité. Plus sommier-boite appareillé avec base en métal et tete de lit à boutons multiples.

SPÉCIAL 94.95 — $4 par mois

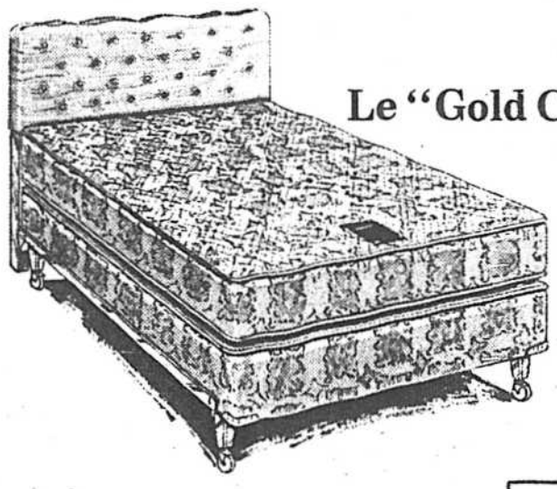

Lit pliant automatique

Idéal pour le chalet ou un invité inattendu. Les pattes se placent automatiquement en ouvrant le lit. Cadre d'acier de 1". Matelas à multiples ressorts spiraux. Se déplace sur des roulettes et se plie à plat pour le remisage.

SPÉCIAL 21.95

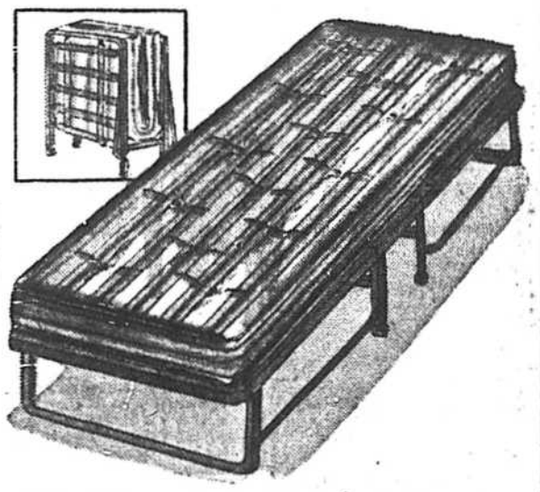

PAS DE DÉPÔT REQUIS - JUSQU'À 3 ANS POUR PAYER

Telephonez, ou demandez au vendeur les details complets sur notre PLAN DE CREDIT CONTINUEL

Woodhouse

Les plus grands détaillants d'ameublement au Canada

Etabli en 1911!

OUVERT DE 9 AM À 6 PM, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 PM, SAMEDI JUSQU'À 5 PM.

915 est, rue STE-CATHERINE

face à la pharmacie Montréal

Tél. 845-9261

3956 est, ONTARIO (près de Pie-IX) Tél.: 527-9251

10672 boul. PIE-IX (Montreal-Nord) Tél.: 324-1610

1180 boul. LABELLE (Chomedey) Tél.: 688-9750

3913 rue WELLINGTON (Verdun) Tél.: 766-2343

FLORSHEIM À BAS PRIX

Beauté, qualité et bas prix, voilà ce que vous vaut cette grande vente semestrielle

Une aubaine de taille... pour hommes... souliers de marque réputée Florsheim. En beau cuir lisse ou grenu. Maintenant proposés à bas prix très spécial. Soigneusement fabriqués, les Florsheim vous sont offerts dans une gamme variée de modèles dernier cri, tous plus confortables et plus élégants les uns que les autres. Quatre modèles. Quatre aubaines. Profitez-en quatre fois. Pointures 8½ à 11½ en largeur C, 7 à 12 en largeur D et 7½ à 11 en largeur E dans le lot.

De gauche à droite:
A. Modèle à empeigne unie et à 5 oeillets, en cuir grenu brun.
B. Soulier à longue empeigne et à 5 oeillets, en cuir grenu havane.
C. Soulier fourreau orné d'un anneau carré, en beau veau noir ou brun miel.
D. Similimocassin à 3 oeillets en cuir lisse noir ou brun.

24.99

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

S.V.P. pas de commandes par téléphone. Souliers pour hommes, rayon 368, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

MAGASIN DE L'ENTREPÔT

À partir de jeudi 9 h 30 a.m. 23e Avenue, Lachine Vous y trouverez des articles de qualite en solde a prix plus avantageux que jamais. C'est votre chance de profiter d'aubaines exceptionnelles telles que: meubles, accessoires d'ameublement et de décoration. Venez tôt, vous aurez un meilleur choix d'aubaines extraordinaires pour la maison, le chalet, la famille. Tous ces articles sont déjà en solde. Quelques-uns peuvent être déjà vendus au moment de la parution de cette réclame. S.v.p. pas de commandes par correspondance ni par téléphone. Toutes sortes de facilités de paiement sur demande. Ouvrez un Compte Morgan au Service de Crédit du magasin de l'Entrepôt. Pas d'acompte à verser sur les meubles. La livraison peut être effectuée moyennant un léger supplément.

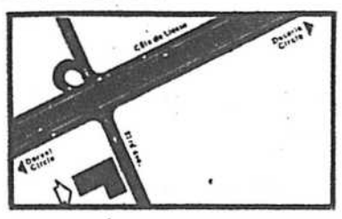

Vous venez en voiture?
De l'est... Prenez le Boulevard Métropolitain jusqu'à la sortie 39, puis Côte-de-Liesse jusqu'à la 23e Avenue, Lachine. De l'ouest... Prenez Côte-de-Liesse et tournez à droite à la 23e Avenue, sud.

Stationnement gratuit

Fauteuil de metteur en scène. **$16**

Lit pliant **$24**

Lits superposables. 5 pièces. **$79**

Lit: matelas, sommier-tapissier, pieds et tête-bibliothèque. **$57**

Mobiliers de cuisine.
40% à 60%
de rabais!
30 modèles 5 ou 7 pièces au choix.
$49 à $207

Poussettes Gendron pour enfants.
Diverses couleurs.
24.77
Radios portatives.
20% à 50% de rabais.
6.77 à 44.77

Mobilier de bridge 5 pièces.
Table ronde ou carrée.
Tapis en velours.
$49

Tables de bridge ronde ou carrée.
13.97
Chaises de bridge. Siège rembourré.
9.77

Mobilier de bridge. Table ronde ou carrée, tapis de vinyle.
$64 à $74

1000 gallons de peinture intérieur/extérieur
Peinture à base de latex ou d'alkyd. Couleurs variées.
.77 la pinte et **1.97** le gallon

LES CINQ MAGASINS MORGAN SERONT FERMÉS LE JEUDI 24 JUIN. ILS SERONT OUVERTS VENDREDI, DE 9 H 30 A.M. À 9 P.M.

la presse — INFORMATIONS ÉTRANGÈRES — CAHIER C

VIVRE AUJOURD'HUI / FINANCE
CARRIERES ET PROFESSIONS / BANDES DESSINEES

MONTREAL, LUNDI 21 JUIN 1971 — 87e ANNEE — No 143

L'armée espionnait les civils

WASHINGTON (UPI) — Le secrétaire à la Défense Melvin Laird a déclaré le 4 mars devant la sous-commission des crédits de la Chambre que l'ordre donné au Pentagone de surveiller certains civils, ordre "dont on impute parfois la responsabilité aux militaires", avait été donné par "les plus hautes autorités" de l'administration Johnson.

Cette surveillance, à précisé M. Laird, qui comprenait la constitution de dossiers sur les candidats de tendance libérale, les organisations de défense des droits civiques et les groupements pacifistes, a cessé le 1er mars 1970.

Les documents annexés au texte de la déposition de M. Laird apportent d'autres précisions à ce sujet. Le 26 avril 1968, il avait été décidé de créer au Pentagone un commandement de répression des émeutes chargé d'apporter aux polices locales "une assistance promte et efficace pour le maintien de l'ordre" en leur fournissant l'appoint de troupes fédérales.

Journaux, radio et TV

La directive prescrivait aussi la surveillance des "activités précédant les désordres." Il fallait "identifier les journaux et stations de radio et de télévision et les personnalités en relations amicales avec les organisateurs des désordres et favorables à leurs intentions" et "relever leur présence et leur participation éventuelles."

La directive avait été appliquée à partir du 8 juin 1968, soit trois jours après le meurtre du sénateur Robert Kennedy.

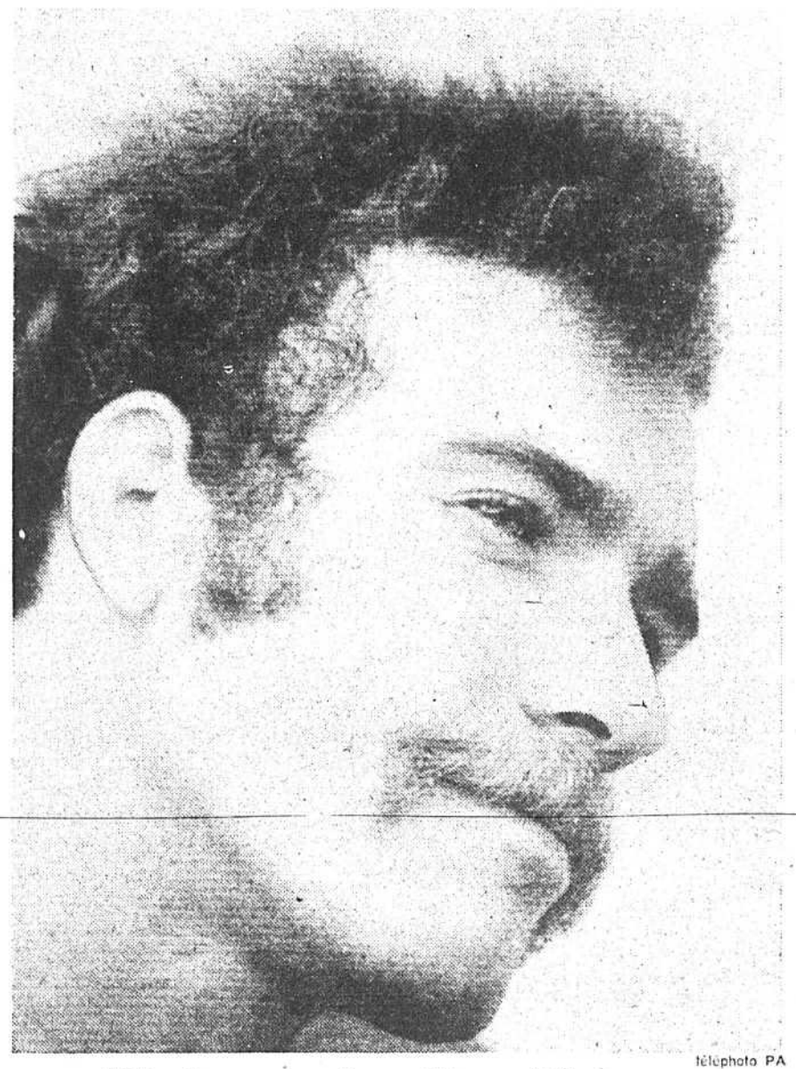

télephoto PA

Héroïsme et "mari" au Vietnam

Le "G.I." Peter Lemon, 21 ans, originaire de Toronto, a reçu la "Médaille d'Honneur", la plus haute décoration militaire aux USA, pour actes d'héroïsme au Vietnam. Interviewé récemment, le jeune "héros" a déclaré qu'il était sous l'influence de la "mari" la nuit où il repoussa, avec 11 de ses compagnons, deux vagues vietcong, utilisant pour réaliser cet exploit carabines, mitrailleuse, grenades et le combat corps-à-corps. Blessé à trois endroits, Peter avait refusé tout soin médical avant que d'autres blessés graves aient été traités. Retourné à la vie civile, l'ex-G.I., a déclaré qu'il avait sérieusement songé à refuser la "Médaille d'Honneur", précisant qu'elle appartenait en fait à tous ses compagnons d'armes. Il se dit opposé à la guerre mais non contre l'armée.

La Cour internationale de justice ordonne à l'Afrique du Sud d'évacuer la Namibie

LA HAYE, PAYS-BAS (AFP-PA) — La Cour internationale de justice par 13 voix contre 2, a jugé que l'Afrique du Sud a l'obligation de retirer immédiatement son administration de la Namibie (Sud-Ouest africain) et de cesser d'occuper ledit territoire, sa présence sur celui-ci étant illégale.

Dans son verdict, le tribunal de La Haye déclare que le gouvernement du premier ministre Vorster doit remettre sans délai cette ancienne colonie allemande à l'administration des Nations unies.

La CIJ avait été priée par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU en date du 29 juillet 1970, de donner son avis consultatif sur "les conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du sud en Namibie, nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité".

Par onze voix contre 4 (Grande-Bretagne, France, Suède, Nigéria) la Cour internationale de justice a également estimé:

— que "les Etats membres des Nations unies ont l'obligation de reconnaître l'illégalité de la présence de l'Afrique du sud en Namibie et de s'abstenir de tous actes en particulier de toutes relations avec le gouvernement sud-africain qui impliqueraient la reconnaissance de la légalité de la présence sud-africaine en Namibie et de cette administration ou qui constitueraient une aide ou une assistance à cet égard".

Israël prêt à envisager un rapprochement avec l'URSS

JERUSALEM (PA, UPI) — Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Abba Eban, a déclaré que l'URSS pourrait tenter bientôt de rétablir des contacts avec Israël et que son gouvernement verrait d'un bon oeil pareil geste.

Recevant hier soir une quarantaine de personnalités juives américaines, M. Eban a déclaré:

"Je ne serais pas surpris que l'URSS tente, dans un proche avenir, de rétablir avec Israël les relations rompues au début de la guerre des Six jours. Israël est prêt à écouter toute proposition de ce genre et il est disposé à ce que ces relations prennent toute forme qui pourrait être suggérée par les Russes. Un état d'isolement ne saurait pas plus être permanent qu'un état d'amitié étroite."

M. Eban est d'avis que l'Union soviétique comprend que son influence au Moyen-Orient est incomplète si elle n'a pas de relations de quelque sorte avec Israël.

(Depuis la guerre des Six jours, l'ambassade de Finlande s'occupe des intérêts soviétiques en Israël. La Roumanie est le seul des pays du bloc oriental qui maintienne des relations diplomatiques avec Israël.

Au cours de la récente visite de Mme Golda Meir en Scandinavie, le bruit avait couru d'une rencontre secrète avec des émissaires soviétiques en Laponie. Les milieux officiels israéliens l'avaient démenti, mais Mme Meir avait dit, avant de rentrer en Israël, que l'Etat juif était désireux de renouer les relations diplomatiques avec l'URSS.)

A Beyrouth, le leader de guérilla Yasser Arafat a conféré avec le premier ministre libanais Saeb Salam, renforçant ainsi la rumeur voulant que M. Salam exerce une médiation entre les groupes de M. Arafat et le gouvernement jordanien.

M. Salam devait ensuite se rendre à Amman pour trois jours d'entretiens avec le roi Hussein de Jordanie.

Au Caire, le président Sadate et le roi Faycal d'Arabie séoudite ont commencé une conférence.

A l'exception de quatre, les trente chauffeurs d'autobus arabes de Gaza ont quitté leur travail en invoquant les menaces que leur ont faites les bandes de guérilleros.

Le Front populaire de libération de la Palestine a déclaré qu'il avait attaqué récemment un pétrolier pour torpiller un accord de principe déjà acquis qui, en cas d'évacuation de Sharm El Sheikh par Israël, aurait laissé à ce dernier le droit de choisir les pays fournissant le corps international qui l'aurait remplacé.

Selon le journal pro-égyptien et anti-irakien de Beyrouth Al Moharrer, l'Irak a vainement tenté, à la suite de la récente conclusion d'un traité russo-égyptien de négocier avec Moscou un traité d'amitié de 25 ans.

Le journal ajoute que M. Sidam Hussein Takriti, vice-président du conseil du commandement révolutionnaire irakien, a fait une visite ultra-secrète à Moscou à la tête d'une délégation gouvernementale et qu'il a quitté la Russie au bout de 24 heures.

Intérêt national

Pour une fois, Mme Golda Meir et ses ministres ne se sont pas préoccupés de la crise au Moyen-Orient et des moyens d'y trouver une solution, mais de la situation en Israël, qui leur donne beaucoup de soucis.

Il y a d'abord la grève, qui dure depuis huit jours, des ouvriers de l'électricité, puis une nouvelle grève des employés de douane et enfin la menace du "parti religieux" de quitter le gouvernement de coalition si ses demandes pour la réorganisation de l'enseignement religieux ne sont pas satisfaites.

Le parti national religieux a trois ministres au gouvernement et leur départ affaiblirait considérablement ce dernier.

Pour les journaux israéliens, la réunion du cabinet a marqué le début d'un "nouveau round" dans le problème social qui s'est créé du fait de l'augmentation du coût de la vie et des demandes d'augmentation de salaires qui en ont résulté.

Le "premier round" a été remporté vendredi par le gouvernement qui a invoqué des mesures d'urgence pour ordonner aux médecins et aux infirmières des hôpitaux de reprendre le travail après une grève de quatre jours qui avait paralysé les services de santé du pays.

Le Times et le Post en cour pour se libérer du baillon

NEW YORK (PA, UPI, AFP) — Tant le New York Times que le Washington Post sont pour le moment sous le coup d'interdiction de continuer à publier des textes fondés sur l'étude du Pentagone sur le rôle des Etats-Unis au Vietnam, mais les deux journaux vont tenter aujourd'hui d'obtenir de nouveaux jugements. Plus tôt en fin de semaine, la lutte entre le gouvernement des Etats-Unis et deux des journaux les plus prestigieux de ce pays s'était poursuivie et ses résultats momentanés s e r v a i e n t tantôt l'une, tantôt l'autre partie.

Le Washington Post va demander à un juge fédéral de réitérer aujourd'hui son droit de publier des articles fondés sur l'étude en cause. Le juge fédéral de district Gerhard Gesell avait vendredi rejeté la requête du département de la Justice d'une injonction temporaire, mais cinq heures plus tard, sa décision avait été renversés par un groupe de trois juges de la Cour d'appel du district de Columbia.

Ce dernier tribunal, à deux voix contre une, avait conclu que ces textes pouvaient causer un "dommage irréparable" à la sûreté de l'Etat, ordonné au Post d'en suspendre la publication et au juge Gesell, d'entendre de nouveau la cause aujourd'hui et de rendre jugement pour 17 heures.

Même scénario

Le scénario, dans le cas du Post, a ressemblé fort à celui qui a prévalu pour le New York Times: dans ce dernier cas, le juge de district fédéral Murray Gurfein a refusé samedi d'émettre une injonction pour empêcher le Times de continuer à publier sa série. Peu après, le juge Irving Kaufman de la 2e cour d'appel de circuit, émettait une injonction valide jusqu'à midi aujourd'hui pour permettre au département de la Justice d'en appeler du jugement Gurfein.

Le Post avait commencé vendredi la publication de sa série et fait paraître quelques éditions de son numéro de samedi avant qu'agisse la cour d'appel. L'intervention de celle-ci suspendit pour environ une heure la publication de cette seconde partie, puis ce tribunal permit que cette partie soit publiée dans les autres éditions pourvu qu'on n'y apporte aucun changement.

La direction du Post a décidé de ne pas en appeler à la Cour suprême pour le moment.

De son côté, le Times va demander aujourd'hui à un tribunal d'appel de trois juges de lui donner le feu vert pour la reprise de sa série.

Par ailleurs, dans son numéro d'aujourd'hui, le Times publie des extraits des textes déjà publiés par le Post à partir de l'étude du Pentagone.

Un groupe de 56 employés de la rédaction du Daily News de New York a émis hier une déclaration de soutien à la publication des textes sur l'étude du Pentagone, déplorant "les tentatives du gouvernement Nixon de l'étouffer", protestant contre l'a b a n d o n, entre deux éditions du News de jeudi, de l'appui de celui-ci au Times: ils d é c l a r e n t qu'ils "croient — tout comme les premières éditions du News — que "dans un pays libre, un journal est censé agir comme un journal."

Hier, le sénateur Barry Goldwater, candidat républicain à la présidence en 1964, a révélé dans l'Arizona Republic que M. Nixon lui avait dit la semaine dernière que le Times avait violé la loi en cette affaire. Samedi, le secrétaire de presse du président, M. Ronald Zeigler, précisait que selon son patron, "le gouvernement ne peut effectuer sa politique étrangère dans les meilleures intérêts du peuple américain s'il ne peut traiter avec les puissances étrangères d'une manière confidentielle."

Dans un article paru dans le Times d'hier, M. Max Frankel déclare que le gouvernement Nixon avait d'abord bien accueilli la publication de la série, vu que c'était embarrassant pour ses prédécesseurs démocrates, puis s'était ravisé de crainte de futures fuites, d'une diminution plus poussée du soutien à la guerre.

Le sénateur Muskie du Maine, candidat démocrate à la vice-présidence en 1968, a annoncé hier, qu'il déposerait un projet de loi portant création d'une commission indépendante habilitée à rendre publics des documents gouvernementaux qui ne devraient pas être tenus secrets.

L'hebdomadaire Newsweek annonce que M. Daniel Ellsberg, à qui on attribue la fuite, se refuse à confirmer cela, mais est fier du soupçon. Le représentant Paul McCloskey, républicain de Californie, dit s'être fait remettre par M. Ellsberg des photocopies ne portant pas d'i n d i c a t i o n comme quoi elles étaient secrètres. Newsweek déclare que M. Ellsberg avait vainement tenté d'intéresser le conseiller présidentiel Henry Kissinger et le sénateur démocrate George McGovern à ces documents. L'hebdo, qui doit avoir interviewé M. Ellsberg la semaine dernière, juste avant qu'il devienne introuvable, précise que celui-ci considère ces documents comme un pendant aux documents des procès de Nuremberg.

"Les documents", fait dire Newsweek à M. Ellsberg "montrent que les assistants présidentiels avaient en pratique la permission illimitée de mentir au public, mais maintenant, les gens responsables de l'escalade de la guerre vont devoir rendre compte des papiers qu'ils ont signés."

Pour sa part, l'ancien président Johnson voit dans cette affaire le fantôme du sénateur Robert Kennedy. M. Kenneth Galbraith dit que c'est là de la fantaisie.

Défection d'un savant soviétique à Londres

LONDRES (PA, Reuter) — Un savant considéré en Occident comme l'un des grands cerveaux soviétiques, ayant préparé les programmes spatiaux Soyouz et Luna, se trouve en Grande-Bretagne où il est autorisé à demeurer, a annoncé hier le ministère de l'Intérieur britannique.

Selon des renseignements pris à Paris, M. Anatol Fedosseiev, âgé de 52 ans, se trouverait dans une banlieu londonienne en compagnie d'une amie britannique. Le Home Office a refusé de préciser l'endroit exact de résidence du savant soviétique.

Vice-président de la délégation soviétique au salon de l'aviation du Bourget à Paris, M. Fedosseiev est sans doute l'un des plus éminents soviétiques ayant passé à l'Ouest.

Selon des experts français en aéronautiques cités dans un journal de Londres, le savant avait récemment participé au programme Lunokhod d'exploration lunaire et au laboratoire spatial Salyout qui gravite actuellement autour de la terre.

Les experts britanniques présument que le savant aura été minutieusement interrogé par les dirigeants des services d'intelligence depuis son arrivée en Grande-Bretagne. On croit également que les Etats-Unis seront tenus informés des derniers développements de cette affaire.

Comme les autorités britanniques ne fournissent que des explications confuses, il est difficile de déterminer les raisons exactes de la défection de Fedosseiev et de son entrée en Grande-Bretagne.

On a vu le savant, le 27 mai, à l'inauguration du salon de l'aviation où le pavillon soviétique exhibait des maquettes des vaisseaux Luna et Soyouz, mais Fedosseiev ne s'est pas présenté à son hôtel de Paris depuis le 1er juin.

"Nous ignorons tout des allées et venues de M. Fedosseiev, a déclaré un porte-parole de l'ambassade soviétique. C'est dimanche aujourd'hui et tout le monde est absent".

Retour au calme à Jacksonville et flambée de violence à Columbus

d'après UPI

Alors que le calme est revenu à Jacksonville, Floride après quatre nuits de violence raciale, la ville de Columbus, Georgie, a été secouée par des attaques à la bombe et le déclenchement de plusieurs incendies criminels.

Ces incidents ont été provoqués par le licenciement de sept agents de police noirs et, au cours d'un accrochage avec la police, un jeune Noir a été tué.

A Jacksonville où les forces de l'ordre ont repris le contrôle, des francs-tireurs, des vandales et des pillards ont fait plus d'un demi-million de collars de dégâts et 399 personnes o n t été arrêtées.

Les pluies diluviennes qui sont tombées avant-hier sur cette ville de 500,000 habitants ont aidé à calmer les ardeurs des émeutiers.

Il semble que la violence ait eu comme point de départ la mort du jeune Donnie Rayl Hall, âgé de 15 ans, abattu par un policier la semaine dernière. Le shérif Dale Carson a refusé, samedi, d'optempérer à la demande des Noirs, de licencier son adjoint D. K. Brown, tandis que d'autres policiers entreprenaient une collecte pour défrayer le coût de la défense de l'agent Frank Fouraker, accusé d'homicide dans l'affaire du jeune Hall.

Quelque 500 hommes de la garde nationale venus à la rescousse de la police locale et qui étaient restés sur un pied d'alerte durant deux nuits ont été renvoyés dans leurs quartiers, hier, mais deux compagnies, soit 300 hommes, restaient à la disposition des autorités policières de Jacksonville en cas de recrudescence de la violence.

La police avait craint, samedi, que les funérailles du jeune Hall n'incitent les Noirs à de nouvelles manifestations, mais contrairement aux trois autres nuits précédentes, on ne vit aucun groupe de Noirs écumer les rues de la ville.

Les récriminations

Le maire de Jacksonville, Hans Tazler, et les leaders de la communauté Noire de la ville ont tenté, au cours de la fin de semaine, de trouver une solution aux problèmes en cause afin de rétablir le calme dans la localité.

Les Noirs exigent la libération de tous ceux arrêtés au cours des émeutes et qui n'étaient pas impliqués dans des actes de violence, davantage de policiers de race noire, et une enquête sur certains actes de la part des policiers.

Ils prétendent, en outre, que l'adjoint du shérif, Brown, est une source de difficultés car ce dernier n'est pas "sensible" aux problèmes des gens de race noire.

Le shérif Carson a accepté de mener une enquête sur les plaintes concernant les actes de brutalité de la police, mais il a ajouté qu'il n'entendait pas faire de son adjoint un bouc émissaire.

La Mercedes-Benz 280S

Ce qu'il faut savoir sur la Mercedes-Benz

1. L'essieu arrière est articulé: chaque roue possède son système de suspension totalement indépendant.

2. La *cabine* des passagers est une robuste cellule qui protège efficacement.

3. Les sièges sont conçus avec l'aide de médecins orthopédistes.

4. Des freins à disques sur les 4 roues.

5. Des bourrelets de caoutchouc protègent les pare-chocs.

6. La direction à recirculation de bille vous permet de vraiment *sentir* la route.

7. 44 livres de peinture protègent la voiture.

8. Carrosserie et châssis sont soudés en une coque monobloc qui ne grince jamais.

9. Les moteurs Mercedes-Benz à arbre à cames en tête possèdent une fougue et manifestent des performances légendaires.

10. Le moyeu du volant est rembourré—question de sécurité plutôt que de style.

Mercedes-Benz

Pour plus de renseignements voyez votre concessionnaire ou écrivez à: Mercedes-Benz of Canada Limited, 849 Eglinton Avenue East, Toronto 17, Ontario.

"L'arrachage des poils forts est toujours à déconseiller"

MESDAMES! Avant que vous preniez vos pincettes une autre fois pour vous extirper des poils disgracieux de la peau, considérez bien ces mots d'avertissement:

"L'arrachage des poils forts est toujours à déconseiller".

Ils sont tirés d'un nouveau livre sur le système pileux humain, écrit par l'un des maitres mondiaux sur la question.

"Pourquoi ne pas les arracher?" demandez-vous. Pour quatre raisons sérieuses:

1. Ca peut stimuler la pousse de poils dormants près de ceux que vous arrachez.
2. De nouvelles générations de poils plus rudes, plus longs, plus foncés croîtront probablement des follicules maltraités.
3. Vous vous irriterez l'épiderme, y laisserez des trous et des cicatrices.
4. Vous pourriez rendre une éventuelle épilation *radicale* plus laborieuse et plus dispendieuse, à cause des dommages causés aux racines et follicules.

Pourquoi courir ces risques maintenant, avec une clinique Gregory à votre disposition en ville? La thermolyse Gregory est la méthode moderne d'épilation radicale, et elle est si rapide et si peu coûteuse que les femmes avisées de 4 pays se font épiler chez Gregory d'aussi grandes parties du corps que les bras et les jambes; si *confortable* qu'elles conversent, lisent, dorment même en cours d'opération. Mais nous aimerions bien mieux vous *montrer* comment de pratique la méthode Gregory que de simplement vous en parler.

Arrêtez donc chez Gregory aujourd'hui ou demain pour un examen à titre gracieux et un traitement "échantillon"? Aucun engagement.

Système gregory
CLINIQUE D'EPILATION RADICALE
Ouvert de 10 h. a.m. à 7 h. p.m. - samedi de 9 h. à 2 h.
CENTRE-VILLE: 301, Edifice Dominion Square 1010 ouest, rue Ste Catherine. En métro: station Peel Tél: 861-9741
SNOWDON: 5353 boul. Décarie (à côté du Théâtre Snowdon) Tél: 481-3522
GALERIES D'ANJOU: Suite 227 354-1600 8001 boul. Les Galeries d'Anjou

votre médecin vous parle

Confusion entre la maladie et l'âge

par le Dr T.R. Van Dellen
(collaboration spéciale)

La pensée du jour: Chaque joie est un gain et un gain est un gain, si petit soit-il. — R. Browning.

De nombreuses personnes âgées considèrent toute maladie comme une conséquence de leur âge avancé. Confondre ainsi un nouveau malaise avec le fait d'être âgée peut leur causer certains problèmes. La plupart des médecins ont vu de ces hommes et de ces femmes de 80 ans attendre qu'une crise d'appendicite devienne aiguë avant de demander l'aide du médecin. Certains de ces individus sont tellement habitués à des malaises chroniques qu'ils ne ressentent pas la douleur ou ne consultent pas le médecin. Quelquefois, des personnes âgées négligent même de se préoccuper des douleurs causées par une attaque cardiaque récente. Une femme de 77 ans a agi ainsi même si 10 ans auparavant son mari, un fils et un de ses frères étaient morts après avoir eu des symptômes semblables. Elle considérait sa douleur dans l'estomac comme le fait d'"une mauvaise digestion". De plus, elle croyait qu'elle pouvait s'attendre à de tels malaises à son âge.

La broncho-pneumonie peut rendre invalide une personne plus jeune mais s'attaquer beaucoup moins durement à une personne âgée qui la considère souvent comme "un mauvais rhume". Certaines de ces personnes âgées continuent leurs petites occupations routinières jusqu'à ce qu'elles soient complètement exténuées.

Avec l'âge, il est naturel d'avoir plus de malaises, mais les maladies ne sont pas nécessairement causées par l'âge avancé. La personne âgée qui croit qu'elle est sensée être malade à cause de son âge est dans l'erreur.

On doit s'attendre à ce moment à avoir des maux et des douleurs, mais le fait d'avoir dépassé le cap des 65 ans ne fournit aucune immunité contre les infections, les troubles du foie, les crises d'appendicite ou les problèmes rénaux.

Au fur et à mesure que les années passent, plusieurs organes peuvent se détériorer, mais l'organisme a assez de réserves pour fonctionner adéquatement. Mais supposons qu'un vieillard développe une infection de la vessie: non seulement sa résistance diminue, mais le problème est un fardeau de plus pour son coeur et sa circulation légèrement diminués.

Il développe alors des symptômes cardiaques, ou sa mémoire s'embrouille parce que le cerveau ne reçoit pas suffisamment de sang. A moins que la chaîne des événements ne soit reconnue, cette infection de la vessie, si elle n'et pas soignée, taxe inutilement le coeur et le cerveau. Cette corrélation entre les organes est un fait important parce qu'un problème de ce genre bouleverse l'équilibre et l'efficacité des autres organes.

L'avortement d'une fillette de 12 ans déclenche une controverse en Grande-Bretagne

LONDRES (AFP) — Enceinte, une fillette de 12 ans de Bradford (Yorkshire) s'est vu refuser le droit d'avorter par une gynécologue du service national de Santé. L'opération a, finalement, été réalisée dans une clinique privée à la charge des parents de la fillette.

Les faits, qui remontent au début du mois, posent un certain nombre de problèmes médicaux et ethiques, mais mettent aussi en cause la législation britannique sur l'avortement et les relations entre le service national de Santé et les cliniques privées.

La loi de 1967 sur l'avortement stipule qu'un médecin peut décider qu'il y a lieu à intervention notamment si la santé physique ou mentale de la mère est menacée. Or, selon les journaux britanniques, Miss Jessie Muirhead, la gynécologue qui a examiné la fillette, dont l'identité est gardée secrète, a refusé pour deux motifs: premièrement, la grossesse remontait à quatre mois, ce qui, selon le Dr Muirhead, cité par le "Sunday Telegraph", aurait contraint le recours à une césarienne. Deuxièmement, le Dr Muirhead estime que "si les enfants agissent comme les adultes, ils doivent en accepter les conséquences."

En revanche, les médecins de la clinique de Birmingham où a été pratiquée l'opération le 4 juin, ont tenu un raisonnement totalement opposé.

Le Dr Mary Wilson a non seulement estimé que l'opération était médicalement possible selon la méthode classique, mais elle affirme, dans le "Sunday Times" que "étant donné le manque de maturité mentale du sujet, l'avortement était la solution qui comportait le moins de risques. En outre, elle ne peut pas épouser le garçon car elle n'a pas atteint l'âge de consentement qui est de 16 ans. Quant au garçon responsable, il est âgé de 13 ans."

D'autre part, les relations entre les cliniques privées d'avortement et le Service national de santé peuvent être détériorées pour des raisons non pas médicales mais... fiscales. Le "News of the World" rapporte en effet que des policiers de Scotland Yard ont entrepris d'interroger à leur domicile des femmes mariées ou non ayant subi des avortements afin de contrôler si les cliniques ont bien signalé au ministère des Finances toutes les opérations pratiquées. Selon le "News of the World", cette action policière a soulevé une tempête de protestations de la part des cliniques en cause, et des opérées qui, souvent se sont fait avorter à l'insu de leur famille.

Pantacourts
tailles 38 à 44
pour les gens qui se veulent sveltes

des douzaines de corsages (pour harmoniser ou appareiller) dans les tailles 38 à 44
Pennington's
Elégance pour toutes les tailles

faites payer votre anglais appelez 288-3111 (poste 76)
Nouveau cours accéléré de traduction pratique et commerciale débute en juillet ou septembre, en cours du soir.
Berlitz® cours de traduction

Psst! écoutez bien...

Voici ce que je pense des gens CHAUVES!

Je suis un client de la clinique THOMAS!

La calvitie ajoute de fausses années à votre âge. Franchement dire, je n'aimerais pas perdre mes cheveux — et je n'entends non plus me laisser devenir chauve avant quelques années. J'ai eu la surprise de voir mon peigne et ma brosse se remplir de cheveux. J'ai consulté alors un expert capillaire Thomas et, en peu de temps, ma chute excessive de cheveux avait cessé. Mes pellicules sont disparues et les démangeaisons se sont arrêtées. Ce qui est plus important, le spécialiste Thomas m'a enseigné des soins hygiéniques des cheveux et, depuis lors j'en suis certain je saurai conserver ma chevelure pour la vie.

Des propos semblables sont tenus chaque jour, ça et là, par les nombreux clients satisfaits de la clinique capillaire Thomas. Durant plus de 50 années, nos experts ont aidé des centaines de milliers de personnes, **hommes et femmes**, à combattre la calvitie, à contrôler la chute excessive des cheveux, à les débarrasser des pellicules et des démangeaisons, et enfin, à recouvrer les conditions qui rendent possible la croissance normale des cheveux. Alors, pourquoi donc vous laisser devenir "chauve?" Venez tout de suite à la clinique Thomas pour une consultation et avis sans frais. (Nous n'acceptons que les personnes qui peuvent bénéficier de notre traitement). L'expert capillaire Thomas vous montrera ce qu'il peut faire pour vous. Ne remettez plus au lendemain. Vous ne le regretterez jamais.

Garantie: Si vous n'êtes pas satisfait après 30 jours, votre argent dépensé en traitement vous sera remis sur demande. Vous êtes le seul juge.

DAMES ET MESSIEURS ACCEPTÉS AUX TRAITEMENTS
EN VILLE: 1010 OUEST, RUE STE-CATHERINE
(637, Edifice Carré Dominion) Tél.: UN. 6-3041
PLAZA ST-HUBERT: 6339, RUE ST-HUBERT
(309, Edifice Lombank) Tél.: 274-3501
11 h a.m. à 8h p.m. - Samedis: 10h a.m. à 3h p.m.
STATIONNEMENT GRATUIT
45 Bureaux Premiers Experts capillaires au monde
LA CLINIQUE CAPILLAIRE THOMAS

Simpsons

Nouvel appareil auditif automatique de Zenith

Il s'appelle le "Modérateur" et porte bien son nom. Un bruit soudain se fait-il entendre... agaçant ou trop fort...? Automatiquement Zenith le sonde, le rend plus agréable. Il se porte derrière l'oreille, ceci n'est qu'un autre de ses avantages!

- Votre appareil auditif peut être réparé pendant que vous attendez.
- Pour renseignements ou démonstration à domicile, composez 842-3241, poste 452. — Anjou, 353-3300, poste 332.

Rayon 763 au septième — Aussi à Anjou.

Nouvelles de House of Hose INC.

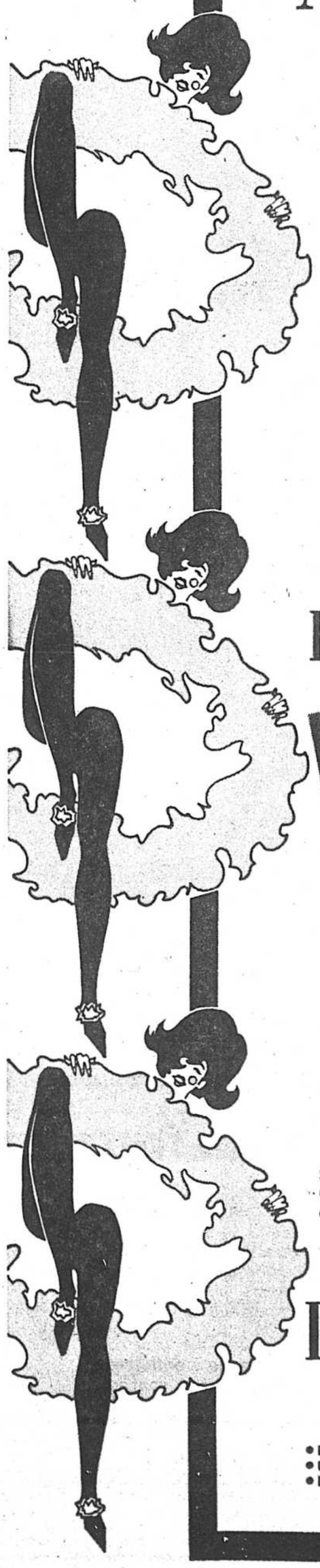

Nous choisirons 50 gagnantes pour un approvisionnement d'un an en bas-culottes Can Can! Déposez dans notre boîte de tirage vos coupons de caisse, pour tout achat effectué dans n'importe quel magasin de la Maison des Bas.

CAN*CAN
BAS-CULOTTES "HOT PANTS"

Si vous désirez connaître ce qu'il y a de plus nouveau en matière de bas-culottes CAN CAN, venez rencontrer MLLE BEVERLY, votre conseillère de mode CAN CAN, ainsi que ses représentantes dans tous les établissements de la Maison des Bas.

Entre 11 h et 15 h du 22 JUIN au 26 JUIN; ainsi que vendredi de 17 h à 21 h.

LA MAISON DES BAS INC.

EMPLACEMENTS

- Place Ville-Marie, 866-5902
- Gare C.N., 866-5255
- Place Victoria, 866-5177
- Place Bonaventure, 861-6937
- Place Versailles, 352-5961
- Place Longueuil, 677-4941
- 1231 Bleury, 866-7165 (au sud de Sainte-Catherine)
- Ottawa, 157 rue Sparks, 234-4650
- Place Des Ormeaux, 670-3920

COURS DU SOIR
ÉTÉ '71
45 HEURES DE COURS
CONSERVATOIRE LASSALLE

- Phonétique et pose de voix
- Pratique oratoire
- Interprétation

Du 28 juin au 28 juillet 1971

RENSEIGNEMENTS:
1290, rue St-Denis, bureau 99
Tél.: 861-4114 — 523-2675

Le pape a présidé la séance de clôture de la Conférence épiscopale italienne

CITE DU VATICAN (AFP) — En tant qu'évêque de Rome et primat d'Italie, Paul VI a présidé, en fin de semaine, la séance de clôture de la 8e assemblée générale de la conférence épiscopale italienne, qui a préparé pendant six jours le synode d'octobre prochain.

Le pape s'est attaché aux différents problèmes débattus par la C.E.I "à une heure de tempête où, à l'intérieur même de l'Eglise, l'inquiétude, la souffrance, la défection proviennent souvent de ses fils les plus chers. Mais il faut garder confiance. Des formes de contestation dans certains secteurs du peuple de Dieu ne doivent pas détourner notre attention de groupes capables d'intensité spirituelle et de généreuses initiatives de charité."

Le souverain pontife a également abordé la question délicate des associations chrétiennes des travailleurs italiens (A.C.L.I.). Ces dernières, qui rassemblent quelque 800,000 adhérents, ont rompu leurs attaches avec la démocratie chrétienne pour adopter une position doctrinale plus à gauche. Après de longues négociations, l'épiscopat italien a tranché ses liens avec les A.C.L.I., tandis que se produisait une scission à l'intérieur du mouvement.

"Nous avons assisté avec tristesse au récent drame des A.C.L.I., a déclaré le pape. Tout en lui laissant son entière liberté, nous avons déploré que la direction des A.C.L.I. ait voulu changer l'engagement statutaire du mouvement et lui donner une qualification politique en choisissant, de surcroit, une ligne socialiste, avec ses implications doctrinales et sociales discutables et dangereuses."

Le souverain pontife a toutefois conclu en souhaitant que les A.C.L.I. ne s'éloignent pas du magistère de l'Eglise dans le domaine des orientations sociales et accueillent les nouveaux groupes de prêtres formés à la pastorale du travail qui remplaceront les anciens aumôniers.

Les chrétiens peuvent contribuer de façon originale à la construction de la nation québécoise — Mgr Lafontaine

Les chrétiens peuvent apporter une contribution originale à la construction de la nation québécoise parce qu'ils ont l'espérance et la conviction que le Seigneur est avec nous dans le monde.

Telle est une partie du message qu'a livré Mgr Jean-Marie Lafontaine lors de la messe de la Saint-Jean qui a eu lieu hier à l'église Notre-Dame de Montréal devant une assemblée de fidèles assez clairsemée.

Mgr Lafontaine, qui remplaçait l'archevêque Paul Grégoire parti à Rome, a déclaré dans son homélie que les structures politiques qui furent d'abord le soutien de la liberté peuvent y faire obstacle plus tard. Il a ensuite rappelé les paroles de Paul VI dans sa lettre à Mgr Roy "Il n'y a pas de libération de l'homme sans liberté intérieure."

Il faut être disponible, il faut être au service de nos frères, a rappelé Mgr Lafontaine, car autrement la révolution n'aboutit qu'à un changement sans importance et à la suppression de la liberté.

C'est M. Roger Baulu, président du comite des fêtes de la Saint-Jean, qui a lu l'épître. Mme Pierrette Champoux a pour sa part récité le graduel.

Décès de l'auteur du plan de réforme de la Curie

CITE DU VATICAN. (AFP) — L'auteur du plan de réforme de la Curie, Mgr Giovanni Maria Pinna, secrétaire du tribunal suprême de la signature apostolique, est décédé dimanche d'un infarctus, à l'âge de 64 ans.

Le Souverain Pontife a fait parvenir un message de condoléances au cardinal Dino Staffa, préfet du tribunal de la signature apostolique.

Mgr Pinna était né à Santu Lussurgiu, près de Nuoro, (Sardaigne). Ordonné prêtre en 1931, il avait fait ses études de droit au collège pontifical Saint-Apollinaire à Rome et était devenu avocat au tribunal de la rote.

Après le concile Vatican II, auquel il avait pris une part active, il fut nommé par Paul VI secrétaire de la commission pour la réforme de la curie romaine.

En mars 1969, le pape lui confia la charge de secrétaire du suprême tribunal de la signature apostolique.

Les funérailles du prélat sarde seront célébrées demain, à 17 heures, dans la basilique Saint-Pierre.

Manifestation des disciples de l'antipape Clément XV

CITE DU VATICAN (UPI) — Les disciples de l'antipape Clément XV ont manifesté hier sur la Place Saint-Pierre, chantant et frappant des mains pendant que le pape Paul VI donnait à la foule sa bénédiction hebdomadaire.

Ils étaient une soixantaine de personnes, hommes et femmes vêtus de blanc, engagés dans cette manifestation au milieu des milliers de touristes venus entendre le souverain pontife. Les manifestants étaient agenouillés devant un camion bleu où était placée une statue grandeur nature de Notre-Dame de Fatima, posée sur un lit de fleurs. Ils pouvaient être facilement vus par le Saint-Père mais celui-ci n'a pas interrompu son discours.

On sait que ce Clément XV est le pape des disciples de l'Amour infini, que l'on retrouve chez nous à Saint-Jovite. C'est un ancien prêtre autrefois connu sous le nom de Michel Collin. Il fut renvoyé d'Italie il y a quelques années après avoir tenté d'installer un nouveau "Vatican", avec cardinaux et gardes suisses.

Clément XV a actuellement ses quartiers généraux à Dijon, en France. Il n'était pas à Rome hier.

Ses disciples venus sur la place Saint-Pierre chantaient "Fatima, Fatima", évoquant le message de Fatima que Paul VI n'a pas dévoilé. Selon eux, ce message annoncerait la fin du monde pour bientôt.

La police vaticane leur a enlevé les affiches qui injuriaient Paul VI, sans toutefois les chasser du territoire du Vatican.

Election

Le Dr Claude Langlois, fellow du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada, a été élu récemment, à l'occasion du congrès de l'Association des allergistes, à Toronto, président national de cet organisme. Le Dr Langlois est attaché à l'hôpital Notre-Dame.

Au conseil de la recherche médicale

Le Dr Serge Carrière, professeur agrégé à l'Université de Montréal et néphrologue à l'hôpital Maisonneuve s'est vu octroyer le titre d'associé (Associate) du Conseil de la recherche médicale du Canada. Cet honneur est attribué à un nombre limité de chercheurs qui se distinguent par leurs aptitudes et leur formation scientifique et dont la contribution signifie un apport valable au développement de la recherche dans des domaines particuliers.

Tremblement de terre en Indonésie

DJAKARTA. (AFP) — La terre a tremblé 17 fois mercredi dernier dans les régions de Kawung et de Bumiaju, dans le centre de Java, annonce le quotidien indonésien "Sinar Harapan". Le tremblement de terre a fait un mort et 23 blessés, détruit plus de 1,000 maisons, 70 mosquées et 23 écoles.

COURS DE CONVERSATION

anglaise, française, espagnole

Cours du jour et du soir pour
Débutants — Intermédiaires — Avancés

10 semaines — 3 heures par semaine — **$25.00**

COURS SPÉCIAL AUDIO-VISUEL DE FRANÇAIS AUSSI OFFERT:
Méthode — VOIX ET IMAGES DE FRANCE

- Approuvé par le bureau des langues de la Commission du service public.
- Frais de cours déductibles de l'impôt

ENREGISTREZ-VOUS MAINTENANT À CES HEURES ET DATES
10 a.m. à midi; 6 à 9 p.m.
21 JUIN AU 2 JUILLET sauf pour les congés legaux
Les sessions débutent le 5 juillet

YMCA
SUCCURSALE INTERNATIONALE
L'une des plus importantes écoles de langues du Québec

5550 av. DU PARC
TEL. 271-2548

Bonimart
voyez Bonimart et leurs escomptes en '71

Un investissement de $100,000 en Cardigans Chics à petits prix...

Superbes achats...belles épargnes

Profitez de notre investissement de $100,000 de cardigans fins et épais des plus élégants. Idéal pour les fraiches soirées d'été... une superbe sélection de couleurs à la mode. Nous avons un cardigan pour toutes les occasions. Et tous à des prix fantastiques pour que vous puissiez en acheter plusieurs. Ne manquez pas ces épargnes grace à notre investissement.

Tous les modèles sont en acrylique facile à entretenir et lavable à la machine. Les cardigans fins sont en tricot plat et les cardigans épais sont à divers motifs fantaisie à côtes. Dos et manches simples. Tous dans les tailles P-M-G.

Jolis cardigans épais et fins

2.37 A 5.77 chacun

A-D	Epais en blanc, rose, jaune, bleu, menthe et lilas	3.77 chacun
E	Demi-épais en blanc, marine, beige, vert ou rose.	4.77 chacun
F	Semi double maille, blanc, marine, beige ou rouge.	5.77 chacun
G	Tricot fin en blanc, marine, rose ou vert menthe.	2.37 chacun

Tous les prix en vigueur jusqu'à la fermeture samedi prochain. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Bonimart

GREENFIELD PARK — 840 Boul. Taschereau, Greenfield Park, Que.
PLACE VIAU — 7600 rue Viau, Montreal, Que
PLACE ST-JEAN — Boul. du Seminaire et rue St-Louis, St-Jean, Que.
PLAZA CHATEAUGUAY — 15-17 Boul. St-Jean-Baptiste, Châteauguay, Que
PLACE DESORMEAUX — Angle Boul. de Chambly et Boul. Desormeaux, Longueuil, Que.

HEURES D'AFFAIRES:
Lun., mar., mer. - 9 a.m. à 6 p.m.
Jeu. et ven. - 9 a.m. à 9 p.m.
Samedi - 9 a.m. à 5 p.m.

CHARGEX - STATIONNEMENT GRATUIT - FACILITÉS DE PAIEMENT - MISE-DE-CÔTÉ - ALLOCATIONS FAMILIALES ACCEPTÉES

Les cosmonautes de "Salyout" devraient établir de nouveaux records d'endurance

MOSCOU (AFP, REUTER, PA, UPI) — Les trois cosmonautes à bord de la station orbitale soviétique "Salyout" avaient totalisé, samedi, 13 jours, 18 heures et 35 minutes dans l'espace, égalisant le record d'endurance du vaisseau apatial américain Gemini 7, réalisé en 1965, et tout indiquait qu'ils battront aussi le record réalisé par un autre vaisseau soviétique, Soyuz 9, en 1970.

L'engin soviétique de 25 tonnes, lancé le 19 avril dernier, a accompli, hier sa millième révolution dans l'espace. A la même heure, (23 h. 15 GMT), les trois cosmonautes, le commandant G. Georgi Dobrovolsky, V. Volkov et V. Fatsayev, avaient bouclé leur 206e révolution, depuis leur embarquement à bord de la station orbitale, le 7 juin dernier.

Hier, encore, le cosmonaute Fatsayev a célébré son 38e anniversaire dans l'espace et les trois cosmonautes ont souligné cet événement en... épluchant un oignon.

L'agence Tass rapporte que le cosmonaute Nikolayev, détenteur du record d'endurance de 18 jours dans l'espace, à bord de Soyuz 9, a transmis ses voeux à l'ingénieur Fatsayev au cours d'une émission télévisée en proveneance de la station orbitale.

Le programme des recherches confiées aux ingénieurs cosmonautes de la station orbitale "Salyout" comprend des examens médico-biologiques tels, par exemple, des examens de la vue, des mesures de la densité du tissu osseux, dans le but de scruter de plus près les réactions physiques d'un long séjour dans un état d'apesanteur. D'autres observations scientifiques sont faites sur l'atmosphère terrestre et les horizon à l'aide des instruments très précis à bord de la station orbitale.

En bonne forme

Les trois cosmonautes se livrent quotidiennement à deux heures et demie d'exercices physiques dans des combinaileurs muscles fermes. Grâce à ces exercices, les trois hommes ont pu rapidement sons spéciales qui gardent se familiariser avec l'état d'apesenteur et se garder en bonne santé.

D'autre part, le robot lunaire "Lunokhod 1" a complété sont huitième jour d'explorations dans la mer des Tempêtes. L'agence Tass révèle que l'explorateur-robot a parcouru depuis sept mois 6½ milles à la surface lunaire.

Toujours sur Salyout, l'observatoire "Orion" a été mis en service vendredi. Il a été braqué précisément sur une étoile déterminée d'avance de la constellation du Centare, dans le but d'obtenir des spectrogrammes d'un champ dont les longueurs d'ondes échappent à toute étude sur terre.

L'observatoire spatial de Bochum, en Allemagne fédérale, a pour sa part, révélé que la station soviétique décrivait une orbite au-dessus de la latitude 51 degrés N, survolant ainsi le sud du Canada et l'Europe du Nord quotidiennement. Elle survole le Canada vers 9h. 15 EDT.

Chez les Américains

Les astronautes d'Apollo 15 se rendront à la Lune à bord d'un vaisseau spatial baptisé "Endeavour" (Entreprise), nommé ainsi en l'honneur d'un explorateur anglais du 18e ième siècle et atterriront sur la Lune à bord d'un autre vaisseau appelé "falcon" (faucon), l'animal mascotte de l'armée de l'air américaine.

Le commandant de la mission, David R. Scott, a dit que "Apollo 15 est la mission scientifique d'exploration la plus significative jamais entreprise", et c'est pour cette raison que lui et ses deux compagnons de voyage, Worden et Irwin, ont cherché dans l'histoire, une correspondance à leur vaisseau de commande.

Ils ont découvert que James Cook a navigué à bord d'un navire nommé "Endeavour" de l'Angleterre à l'océan Pacifique du Sud, en 1768, pour réaliser ce que Scott a qualifier de première vraie mission scientifique.

Appolo 15 devrait être lancé de Cap Kennedy, le 26 juillet prochain, en direction d'une vallée lunaire, au nord de l'astre, flanquée de trois côtés de montagnes abruptes et coupée à l'ouest par une gorge de 1,000 pieds de profondeur.

Scott et Irwin passeront 67 heures à la surface lunaire et se déplaceront à bord d'un chariot électrique sur une distance de 25 milles.

La fusée porteuse d'Apollo 15 se dresse déjà à Cap Kennedy et fut même frappée quatre fois par la foudre, la semaine dernière, ce qui a inquiété le commandant Scott, à cause de dommages possibles aux circuits électriques délicats de la fusée. Mais après vérification complète des systèmes, tout semblait en parfait état.

Entre-temps, la NASA a réalisé avec succès, hier, un sondage atmosphérique à l'aide d'une fusée "Scout", qui a effectué une courte trajectoire suborbitale à partir du centre spatial de Wallops, en Virginie.

Les deux premiers étages du lanceur que, surmontait une sonde "P.A.E.T." (planatery atmospheric experiment test), lui ont permis de s'élever jusqu'à 235 milles. Puis, à la descente vers l'Atlantique, les deux derniers étages ont imprimé à la sonde une vitesse de rentrée dans l'atmosphère de 15,000 milles à l'heure.

La sonde de 295 livres a étudié la structure et la composition des couches d'air successives de l'atmosphère, jusqu'au point de chute, à 100 milles du point de départ.

Grève des ambulanciers en N.-E.

HALIFAX (PC) — Les services d'ambulance en Nouvelle-Ecosse doivent être suspendus aujourd'hui, alors que les conducteurs vont laisser leurs véhicules en stationnement au sujet d'un différend portant sur la représentation au sein d'un conseil d'administration.

M. R. J. Schaffner, de Kentville, a déclaré hier que la grève aurait effectivement lieu. Les ambulances dont les membres de l'association sont propriétaires vont être conduites dans le parc de stationnement d'un centre commercial où elles demeureront inactives.

Les conducteurs propriétaires réclament une représentation égale à celle des six membres du conseil d'administration, mais le gouvernement dit qu'il ne veut nommer qu'une majorité de membres.

M. Schaffner a précisé qu'une réunion de l'association doit avoir lieu, mais s'est refusé à tout commentaire au sujet des questions qui seront à l'étude.

Pendant ce temps le gouvernement a annoncé un programme destiné à fournir un service d'ambulance d'urgence un peu partout dans la province.

20 YEARS IN QUEBEC · ACIER RUSCO STEEL · 20 ANS AU QUEBEC

Les remarquables contre-fenêtres tout acier RUSCO conçues voilà 35 ans - avec une seule pièce mobile.

9095 boul. Saint-Laurent
Montréal 381-2511

Rusco Home Specialties (1962) INC.

Bonimart

voyez Bonimart et leurs escomptes en '71

Soleil... plaisir... mode... belles valeurs

Hot pants de filles parfaits pour l'été

4-6X 2.33 la paire | 8-14 3.33 la paire

Choix de tissus et de couleurs. Modèles à côtes avec bretelles ou modèles réguliers. Poches, surpiqûres contrastantes ou garnis de revers. Unis ou jolis imprimés d'été.

Tricots & chemises sports garçons

2 pour $3

Tricots en 100% coton éponge. Teintes unies. Modèles à col façon roulé à côtes. Choix de couleurs. P-TG.
Chemises sports en tissu à pressage permanent. Col régulier à longues pointes et une poche sur la poitrine. Teintes unies. 8-16. Les deux modèles. **1.59 ch.**

Pantalons & jeans de garçons

4-6X 1.99 la paire | 8-16 2.79 la paire

Divers modèles unis ou à rayures fantaisie. Jambes évasées en coton croisé solide ou denim disponibles dans les 2 groupes de tailles, plus un denim à pressage permanent pour les grands garçons. Tous entièrement renforcés aux points d'usure.

Maillots de bain 1 & 2 pièces

Nylon extensible et coton imprimé disponibles pour filles et filles juniores. Tissu-éponge extensible pour juniores seulement. Tous garnis de noeuds ou de couleurs constrastantes en panneaux ou rayures. Juste à temps pour l'été.

4-6X 2.77 chacun | 8-14 3.77 chacun

Maillots de bain garçons

Nylon, lastex et denims extensibles plus coton régulier. Un seul modèle pour juniors. Et 3 modèles, au choix, pour garçons. Cordon coulissant ou bouton à la taille. Imprimés, unis ou contrastants.

4-6X 1.49 la paire
7-12 2.89 la paire

Tricots pour filles Jr.

4-6X 1.22 chacun

Tissus à pressage permanent, nylon éponge ou coton. Avec ou sans manches. Variété d'unis ou d'imprimés.

Jolies culottes pour filles

2-14 3 pour $1

Coton de qualité, arnel, nylon ou rayonne. Taille et jambes élastiques. Blanc plus une belle gamme de jolies couleurs.

Bas bermudas extensible pour filles

6-9 1/2 2 paires $1

Fabrication canadienne. 100% nylon 100% antron, ou nylon/coton. Belle gamme de coloris pour l'été. **57 ch.**

Pyjamas de coton pour garçons

3-6X 1.79 la paire | 8-16 1.99 la paire

Broadcloth imprimée fantaisie. Haut genre manteau. Pour Jr avec manches courtes. Taille boxer. Diverses couleurs.

Shorts ½ boxer garçons

6-12 $1 la paire

Shorts de coton, divers coloris unis. 2 poches devant et une derrière. Braguette à glissière avec pression à la taille.

Caleçons ou tricots pour garçons

P-G .88 le pqt.

2 caleçons ou 2 tricots de marque Bonanza dans chaque paquet. Confortable coupe ample. Tricots athlétiques. Blanc seulement.

Chemises T pour garçons

P-G 2 pour .88

Chemises T en coton blanc. Encolure ronde à côtes. Bas et manches ourlés. Une superbe valeur pour cet été.

Tous les prix en vigueur jusqu'à la fermeture samedi prochain. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Bonimart | CHARGEX - STATIONNEMENT GRATUIT - FACILITÉS DE PAIEMENT - MISE-DE-CÔTÉ - ALLOCATIONS FAMILIALES ACCEPTÉES

GREENFIELD PARK: 840 Boul. Taschereau, Greenfield Park, Qué.
PLACE VIAU: 7600 rue Viau, Montréal, Qué.
PLACE ST-JEAN: Boul. du Séminaire et rue St-Louis, St-Jean, Qué.
PLAZA CHATEAUGUAY: 15-17 Boul. St-Jean-Baptiste, Châteauguay, Qué.
PLACE DESORMEAUX: Angle Boul. de Chambly et Boul. Désormeaux, Longueuil, Qué.

HEURES D'AFFAIRES:
Lun., mar., mer. - 9 a.m. à 6 p.m.
Jeu. et ven. - 9 a.m. à 9 p.m.
Samedi - 9 a.m. à 5 p.m.

JACQUES TARDY o.d.

• 3 OPTOMÉTRISTES
Jacques TARDY, o.d. Lionel RENAUD, o.d. Gill JAMIESON, o.d.

• BUREAU:
Edifice Pharmacie Sarrazin & Choquette
921 est, rue Sainte-Catherine — 842-3646

SHERATON VOUS LE PERMET

Avec ses chambres confortables et ses repas délicieux. Pour retenir une chambre à n'importe quel Hotel ou Motel Sheraton dans le monde . . .

De Montréal, composez

842-5861

Sheraton Hotels & Motor Inns
Un service international de ITT

A TROIS-RIVIERES:
Sheraton-Chateau De Blois Motor Inn
975, rue HART

Une réforme plus équitable

LE BILLET ÉCONOMIQUE

Les conséquences à court et à long terme du budget et de la réforme fiscale soumis vendredi soir par le ministre fédéral des Finances apparaîtront plus clairement au cours des prochains jours alors qu'on aura eu le temps de faire l'effort nécessaire de réflexion pour digérer le plus long discours sur le budget de l'histoire parlementaire récente et les 600 pages du projet de législation modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises.

A première vue du moins, la réforme fiscale proposée par M. Edgar Benson s'avère neutre sur le plan économique, c'est-à-dire que les modifications proposées n'accentueront pas pour un groupe ou l'autre de contribuables, particuliers et entreprises, le fardeau fiscal au point de prévoir une contraction de leur rôle économique.

En outre, on peut dire que les réformes de l'impôt des sociétés et de leurs actionnaires privilégient les entreprises plutôt que les actionnaires, ce qui équivaut à favoriser sur le plan fiscal l'auto-financement des entreprises.

La réforme fiscale telle que déposée vendredi à Ottawa ne transforme pas fondamentalement notre structure fiscale, à l'exception de l'imposition (à 50 p.c.) des gains de capital. Elle élargit cependant la base d'imposition, ce qui rend l'ensemble du système plus équitable tout en permettant une suppression et une réduction de l'impôt pour de larges couches de la population (5,000,000 de contribuables sur 9,000,000).

Mesures sélectives

Plutôt que de procéder à une métamorphose complète du système fiscal comme le gouvernement l'envisageait dans son Livre blanc de 1969, Ottawa a préféré retoucher des points précis du système actuel.

Par exemple, le stimulant fiscal accordé aux petites entreprises sous contrôle canadien et la fixation d'une limite de 10 p.c. à la proportion d'actif que les caisses de pensions et les régimes d'assurance-retraite pourront affecter à l'achat de valeurs étrangères constituent un début de politique destiné à favoriser la propriété canadienne des entreprises.

La réforme fiscale cherche également à accroître les avantages relatifs — ou plus exactement à atténuer les désavantages relatifs — de la politique fiscale pour les entreprises canadiennes par rapport à la situation américaine. D'où le droit de déduire du revenu imposable l'intérêt sur les emprunts contractés par une entreprise pour acheter des actions d'une autre société et, surtout, la baisse graduelle de 50 p.c. à 46 p.c. du taux d'imposition général sur le revenu des Sociétés.

Les conséquences à long terme de ces mesures somme toute très sélectives sont difficiles a évaluer.

Budget: une réédition

A court terme, le gouvernement de M. Trudeau a également opté pour des mesures sélectives et on retrouve dans le budget 1971-72, le même genre de stimulants particuliers que l'on retrouve dans son projet de réforme fiscale.

Ainsi, réduction des taxes sur le pétrole pour aider l'industrie pétrochimique, réduction des taxes sur le mazout lourd pour se gagner l'amitié de l'industrie des pâtes et papiers, abolition des droits d'entrée sur certaine machinerie qu'on ne peut fabriquer au Canada, élévation des tarifs douaniers sur le polyéthilène pour favoriser l'industrie chimique canadienne constituant toutes des mesures qui sont peut-être de nature à aider à court terme des secteurs industriels déficients mais qui sont par contre susceptibles de devenir à long terme une prime à l'inefficacité.

Chose certaine, le gouvernement canadien, à l'occasion de son budget et de sa réforme fiscale, a amplifié à plein la tendance protectionniste de la structure tarifaire canadienne.

Le budget de M. Benson se veut expansionniste à court terme mais, encore une fois, M. Benson compte surtout sur la montée de la demande des consommateurs pour soutenir une reprise économique qui, quoiqu'il en dise, tarde encore à venir. Pourtant, une expansion économique soutenue ne peut se faire sans une reprise des investissements que le ministre des Finances laissent uniquement à la bonne volonté des industriels sans leur donner d'autre stimulant que l'abolition de la surtaxe de 3 p.c. sur le revenus des entreprises, ce qui ne représente que quelques dizaines de millions de dollars que les entreprises utiliseront d'abord à faire grimper leurs bénéfices par action avant de les engager dans des programmes de dépenses en cette époque encore incertaine.

Toujours dans le but de pousser l'économie canadienne sur la voie d'un progrès plus satisfaisant, M. Benson mise sur l'effet d'entrainement des dépenses gouvernementales et prévoit un déficit budgétaire de $750 millions en 1971-72. Or, les bésoins extra-budgétaires dépasseront $1.6 milliards, ce qui fait que le besoin total de trésorerie du gouvernement fédéral va atteindre le chiffre magistral de $2.4 milliards cette année.

C'est un montant plus que suffisant pour éponger le marché financier canadien et ainsi forcer les gouvernements provinciaux et municipaux à aller emprunter massivement aux Etats-Unis et ailleurs.

Pour un gouvernement qui, encore il y a quelques semaines, exhortait les provinces et les municipalités à ne pas aller sur les marchés étrangers pour ne pas accentuer les pressions sur le dollar canadien, il y a là un manque de logique, ou à tout le moins, une absence de continuité.

Claude BEAUCHAMP

Les milieux d'affaires accueillent favorablement la réforme et le budget

par Rhéal BERCIER

De façon très générale, les milieux d'affaires accueillent favorablement le budget fédéral et le projet de loi sur la réforme fiscale présentés vendredi aux Communes par le ministre canadien des Finances, M. Edgar Benson.

Si d'un côté, on qualifie le budget de "réaliste", de l'autre, on estime que la réforme fiscale constitue une "victoire des hommes d'affaires sur les théoriciens", sauf cependant sur deux points: la taxe sur les gains de capital et le crédit d'impôt sur les dividendes.

On précise encore que les changements proposés par M. Benson relèguent aux oubliettes les points les plus controversés contenus dans le Livre blanc de M. Benson et du Rapport Carter et que les nouvelles propositions fiscales correspondent à la mise en pratique d'une politique fiscale axée sur la croissance économique du Canada.

Inutile de dire que dans tous les domaines de l'activité économique canadienne, on n'a que des louanges pour le nouveau budget, qui ne prévoit pas de hausse d'impôt mais une réduction de taxes.

Les premières observations des milieux d'affaires sont généralement optimistes car la réforme fiscale reconnait de façon explicite que l'avenir économique du Canada dépend en grande partie de l'habileté du secteur privé à créer des emplois.

Les associations

Pour sa part, l'Association des manufacturiers canadiens se dit heureux des nouvelles données apportées par le ministre des Finances.

Mais l'AMC entretient certaines réticences quant aux nouveaux crédits d'impôt sur les dividendes. Selon l'organisme, les contribuables qui ont déjà atteint l'échelle de 40 pour cent devront acquitter des impôts plus lourds.

De plus, précise-t-elle, le taux maximal de taxation de 50 pour cent sur les gains de capital est trop élevé pour l'économie canadienne. "Nous espérons que ces points seront réexaminés au cours des débats parlementaires."

Par ailleurs, le président du conseil exécutif de la Chambre de Commerce du Canada déclare que l'abolition de la surtaxe de 3 pour cent, à compter du 1er juillet, est un geste "positif et bienvenu."

M. R. K. Carty ajoute que l'organisme qu'il représente est heureux de voir sa proposition voulant que l'achat d'équipement anti-pollution ne soit pas taxé ait retenu l'attention de M. Benson.

Un bon pas

"Les mesures qui favorisent les industries en difficulté, comme l'électronique, les produits chimiques et l'industrie des pâtes et papiers sont un pas dans la bonne direction", renchérit-il.

De son côté, l'Association minière du Canada, tout en précisant qu'il est trop tôt pour commenter en détail la nouvelle législation, soutient que l'activité future dans le secteur minier au Canada sera ralentie par la nouvelle loi, à cause de l'abolition des principaux dégrèvements d'impôts qui seront annulés dans cinq ans.

"La position concurrentielle du Canada sur les marchés minéraux du monde sera grandement affectée par cette nouvelle loi qui aura des répercussions sur des secteurs essentiels de l'économie."

D'autre part, le président de l'Association canadienne dès compagnies d'assurance-vie estime que la taxe sur les gains de capital est avantageuse par rapport à ce qui existe aux Etats-Unis.

Mais, M. Ken Allison soutient que l'application de cette loi au Canada est beaucoup plus complexe que celle de nos voisins.

"Les investisseurs individuels devront tenir rigoureusement compte de leurs profits et pertes, ce qu'ils ne faisaient pas auparavant."

Parlant de l'investisseur moyen, M. Allison croit que ce dernier devra connaître "toutes les règles compliquées ou s'en remettre à des compagnies spécialisées".

L'envahissement des provinces

Du côté de l'industrie des pâtes et papiers, M. A.D. Hamilton, président de la société Domtar Pulp and Paper, tout en abondant dans le sens de M. R.K. Carty, ajoute que certains indices permettent de croire que les provinces envahiront les champs d'imposition laissés libres par Ottawa.

D'autre part, M. W.S. Cullins, président de l'Institut canadien de l'acier félicite le ministre des Finances pour le budget présenté vendredi, budget, qui, à ses yeux, restaurera le climat de confiance dans le gouvernement canadien.

Le président de l'Association canadienne du camionnage, M. A.K. MacLaren, parle dans la même veine que M. Cullins, précisant que la présentation du budget "montre qu'Ottawa a pris une position ferme sur la réforme fiscale" et que ce geste "amènera la confiance de l'investisseur".

Un budget "réaliste"

De son côté, le président de la Banque Toronto Dominion déclare que le budget fédéral est "réaliste"et qu'il tient compte des besoins du pays pour les années 1970.

"Les réductions d'impôt répondent aux besoins des Canadiens à ce moment-ci de la conjoncture", dit M. Allen Lambert.

Pour sa part. M. Lionel P. Kent, associété exécutif de la firme de comptables d'envergure nationale Riddell, Stead & Co. souligne que le projet de loi sur la réforme fiscale tient compte des représentations des entreprises et constitue "une victoire pour le monde des affaires."

Les interviewés, par ailleurs, se réjouissent de la suppression de la taxe d'accise de 15 pour cent sur les appareils électroniques.

Ils se réjouissent également de la suppression de la surtaxe de 3 pour cent sur le revenu des particuliers et des sociétés.

D'une façon générale, les milieux d'affaires croient que le budget et la réforme fiscale arrivent au moment où l'économie enregistre un renouveau.

Pour cette raison, les nouvelles mesures attendues auront des effets psychologiques chez les consommateurs et les producteurs. Car les dépenses à la consommation devraient ainsi augmenter.

Précisons, enfin, que le budget et le projet de loi sur la réforme fiscale viennent dissiper les craintes du monde des affaires quant aux politiques fiscales du gouvernement canadien.

Les provinces combleront-elles le vide fiscal créé par Ottawa pour les dons et successions?

NDLR — L'avocat torontois Ronald Robertson, ancien directeur de la Canadian Tax Foundation et conseiller senior du Comité des finances de la Chambre des communes lors de la présentation du livre blanc sur la réforme fiscale, a accepté, à l'invitation de La Presse Canadienne, d'analyser un aspect du budget présenté vendredi dernier par M. Edgar Benson.

Ecrit pour
La Presse Canadienne

par Ronald ROBERTSON

La plus grande surprise de la politique budgétaire contenue dans les propositions de réforme fiscale du ministre des Finances Benson réside dans la suppression plutôt que dans l'adoucissement de l'impôt fédéral sur les successions et sur les dons, et ce à compter du 1er janvier 1972.

Voilà qui laisse sans réponse la question la plus importante de la réforme fiscale, à savoir: Les provinces combleront-elles le vide laissé par le fédéral dans ce domaine ?

Si les provinces n'interviennent pas, d'étonnants résultats qui pourraient déclencher un débat fiscal aux proportions majeures sont à prévoir.

Les provinces

Les provinces ne sont pas actuellement organisées pour percevoir des taxes, sur les dons, sauf, indirectement, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec qui perçoivent des droits successoraux sur les dons faits moins de cinq ans avant la mort du testateur.

Deux provinces, l'Alberta et la Saskatchewan, se sont à toutes fins pratiques retirées du domaine des droits successoraux en remboursant leur part de cette taxe perçue par le fédéral.

L'argument invoqué par l'Ontario voulant que l'imposition des gains de capital élimine la nécessité de percevoir des droits successoraux est un argument que M. Benson a lui-même utilisé dans son discours sur le budget. Le comité des finances de l'Ontario avait recommandé, en 1967, l'imposition d'une taxe provinciale sur les dons.

Il semble probable que certaines provinces tout au moins vont envahir ce champ d'imposition, en demandant peut-être à Ottawa de percevoir lui-même cette taxe pour elles, du moins pour un certain temps. Si aucune province n'envahit ce champ d'impôt, on peut être certain qu'on se livrera rapidement à des plans originaux dans le domaine des successions.

S'il y a le moindre écart entre la fin de l'impôt fédéral sur les successions et le début d'une taxe provinciale de même nature, il se pourrait qu'il soit possible de léguer, de son vivant, une masse de succession à des héritiers sans payer d'impôt, tout simplement en en faisant don, et ce pour la première fois depuis 1935, ou encore à la mort du testateur et ce pour la première fois depuis le tournant du siècle.

Les lois actuelles

A l'heure actuelle, de tels dons sont taxés à un taux réel allant jusqu'à 50 pour cent suivant les lois fédérales intégrées sur les droits successoraux rendues plus rigides par M. Benson lui-même pas plus tard qu'en 1968 lors d'une première réforme. Le resserrement visait les transferts autres qu'entre époux, sur lesquels les droits successoraux et la taxe sur les dons ont été éliminés.

Pour le transfert d'une propriété entre des personnes autres que les époux, toute propriété valant au-delà de $300,000 est taxée à 50 pour cent et les dons faits durant la vie d'une personne sont accumulés pour hausser le total à des fins de taux d'imposition. Les amendements apportés par M. Benson en 1968 étaient en réponse à la recommandation formulée par la commission Carter demandant que les dons et les héritages soient taxés au moment de la remise aux héritiers même s'il s'agissait de revenus réguliers, donc imposés au même taux que l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de 50 pour cent.

Exemples

Si les provinces n'interviennent pas dans ce domaine, une personne qui mourrait à une minute avant minuit le 31 décembre 1971 et laissant à un héritier auere que son conjoint un héritage considérable, verrait cet héritage réduit de moitié par l'impôt fédéral qui en prendrait 50 p.c., mais la province dans laquelle le défunt vivait recevant 75 p.c. de l'impôt.

En Alberta et en Saskatchewan, ce 75 p.c. de l'impôt fédéral reviendrait aux héritiers. L'Alberta a décidé de rembourser les héritiers il y a déjà plusieurs années de cette tendance semble avoir été le principal facteur dans la décision de M.Benson.

Si un richard meurt une minute après minuit le 1er janvier 1972, dans toutes les provinces sauf la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec, la masse de succession ne serait pas taxée. Par contre, dans les trois provinces ci-haut mentionnées, l'impôt serait à peu près la moitié de ce qu'elle rait à peu près la moitié de ce qu'il

Changement de résidence

Les provinces qui n'envahiront pas ce champ d'imposition verront un afflux temporaire de gens riches. En effet, l'impôt sur les dons est basé sur le lieu de résidence plutôt que celui de domicile. Il est plus facile de changer d'endroit de résidence que de lieu de domicile et ce changement peut être relativement temporaire. L'entreprise commerciale et les autres biens peuvent être cédés intacts à l'autre génération pourvu que le donneur survit à la clause des années avant la mort dans la province où il a élu domicile.

SDI: un premier prêt

Le premier prêt de la Société de développement industriel du Québec vient d'être accordé pour l'établissement d'une nouvelle entreprise au parc industriel de Bécancour, a annoncé le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard D. Lévesque. Il s'agit d'un prêt de $150,000 à la compagnie Biraghi-Entrepose Limitée S. A., de France qui s'est associée à M. Julien Lozier, de Montréal, pour fonder une filiale au Canada par un investissement de $560,000. Le gouvernement fédéral a également contribué au financement de cette implantation.

"Après Glaverbel Verrerie Limitée et Falconbridge Nickel Mines Limited, dit M. Lévesque, voilà une troisième industrie qui vient s'implanter dans le parc industriel que le gouvernement du Québec a créé afin de favoriser l'essor de cette importante région de notre territoire."

Cette nouvelle société canadienne fabriquera, comme la compagnie française, des tubes de chaudières à surface étendue, c'est-à-dire munis d'ailettes ou de "studs" comme diffuseurs de chaleur.

Ce procédé de "studdage" (c'est le mot employé même en France), reconnu comme le meilleur au monde, est exclusif à Biraghi-Entrepose qui vend ses produits dans le monde entier.

RAPPORTS FINANCIERS

La compagnie Campeau Corp. a enregistré au cours du premier trimestre de 1971, un profit net de $392,847 ou 3 cents par action contre $667,087 ou 5 cents par action.

Les revenus bruts ont atteint respectivement $16,874,718 et $15,543,907.

Harding Carpets

Le rapport du deuxième trimestre d'activité d'Harding Carpets montre un bénéfice net de $169,069 ou 12 cents par action contre $324,094 ou 21 cents par action pour la période correspondante l'année précédente.

Les revenus bruts se sont chiffrés respectivement à $15,101,866 et $15,412,712.

Magnasonic Canada

Dans son rapport du premier trimestre, Magnasonic Canada Ltd montrent des revenus de $5,286,025 contre $3,333,418 l'année précédente à pareille époque. Les profits par action sont respectivement de 18 cents et 11.1 cents ou $183,113 et $111,012.

Berncam Industries

Selon le rapport annuel de Berncam International Industries Limited, les bénéfices nets de cette compagnie atteint au cours de l'exercice 1970, la somme de $243,356 ou 40 cents par action. Le revenu brut des ventes s'est chiffré à $2,606,388 contre $2,387,328 en 1969. Cette compagnie est inscrite à la Bourse Canadienne depuis une année.

Crédit Foncier Franco-Canadien
Fondé en 1880
Actif $261 000 000
Capital et réserves $45 000 000

8%

Obligations 5 ans
Intérêts payés tous les six mois ou composés semi-annuellement et payés à l'échéance
Montant minimum $500

612, rue St-Jacques
Montréal 101
845 7111
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

MACHINES À ÉCRIRE ÉLECTRIQUES "IBM"
RECONDITIONNÉES PAR IBM MÊME
LIVRAISON IMMÉDIATE

RECHERCHEZ CE SCEAU D'ORIGINE
Il vous assure un reconditionnement authentique
IBM

VOUS OBTIENDREZ LES PLUS RÉCENTS MODÈLES TELS QUE "STANDARD — EXECUTIVE - SELECTRIC"
Il nous fait plaisir de vous offrir les machines à écrire les plus recherchées sur le marché et à des rabais avantageux.
Ayant été reconstruites entièrement par la manufacture IBM, ces dernières vous sont présentées d'une façon telle que vous ne sauriez dire que cette machine a déjà été utilisée.
Vous apportant une assurance et une garantie complète, cette machine saura vous procurer de merveilleux avantages.
DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT.

• VENTE
• LOCATION
• RÉPARATION

A. DEMIEUX & FILS INC.
449, Sainte-Hélène Montréal 125
842-8291

Sherbrooke?

Le Baron!

■ **Victoria?** L'Empress! ■ **Lac Louise?** Le Château Lac Louise! ■ **Banff?** L'hôtel Banff Springs!
■ **Calgary?** Le Palliser! ■ **Edmonton?** Le Château Lacombe! ■ **Régina?** Le Saskatchewan!
■ **Toronto?** Le Royal York! ■ **Montebello, Qué?** Le Château Montebello!
■ **Montréal?** Le Château Champlain! ■ **Québec?** Le Château Frontenac!
■ **Trois-Rivières?** L'Hôtellerie Le Baron!

Pour les réservations à Montréal, appelez 866-3048

CP Hôtels

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11:40	Ch. Net
Abitibi	5285	$6¼	7¾	7¾	— ⅛
Alcan	1600	$22⅜	22.	22⅛	— ⅛
Algoma St	1500	$14	14	14	+ ½
Anglo-Cn	100	5	5	5	+ ¼
Aquitaine	650	$26¼	25⅞	26¼	+ ⅜
Argus C pr	1630	$10	9¾	10	+ ¾
Asbestos	100	$35	35	35	— ½
Bank Mtl	1002	$16	15⅜	15⅜	— ¼
Bank NS	616	$26½	26½	26½	
Bq Pv Can	1340	$11½	11⅜	11½	+ ⅛
Bell Canad	3926	$47⅞	47⅛	47¼	— ¼
Bell A pr	1029	$53½	53½	53½	+ ¼
Bombrdier	750	$14	14	14	+ ¼
Border C	1730	$10⅞	10½	10⅞	+ ⅜
BP Oil Gas	1100	695	680	680	—10
Brascan	5953	$19¼	18⅞	18⅞	+ ¼
BCT 6.80	200	$26	26	26	
Brinco	1350	$6⅛	6	6	
CAE Ind	200	460	460	460	—10
Calgary P	110	$28	28	28	+ ½
Calgary S.40p	10	$100¼	100¼	100¼	— ¼
CD Sugar	100	$33½	33½	33½	+ ¼
Can Perm	200	$15	15	15	
C Arena	200	$14	14	14	+ ¼
Cdn Brew	1630	$7½	7¼	7½	+ ¼
Cdn Cable	150	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
C Hydro	200	$15½	15½	15½	
C Im	4658	$24	23⅜	23⅜	— ½
CIL	100	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ⅛
C Inf Pw	430	$23¾	23¾	23¾	+ ⅜
CPI pr	800	$23⅜	23¼	23¼	+ ¼
CP Inve w	400	350	350	350	
CPR	975	$65½	65¼	65⅜	— ⅛
Cdn Tire A	600	$37	36¼	36¼	+ ⅛
Canron	370	$18⅞	186	18¾	+ ¼
Cent Del	1250	$15¼	15	15	— ¼
Chemcell	500	$5¾	5½	5¾	+ ½
Cominco	275	$23⅛	23⅛	23⅜	+ ⅛
C Holiday I	100	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Con Bath	300	$10	10	10	+ ¼
CB 68 w	2280	360	360	360	+5
C Text	1000	36½	a½	a½	
Cons Gas	1300	$20¼	19¾	20	+1
Cr Cork	10	$160	160	160	
Crush Int	1200	$19¼	19	19	
Denison	100	$27	27	27	+1¼
Disti Seag	1460	$53⅛	53½	53½	+ ¾
D Bridge	100	$25	25	25	— ¼
Dofasco	2100	$26⅜	25⅞	25⅞	
D Glass pr	800	$13	13	13	
Dom Store	220	$13¼	13¼	13¼	
D Textile	1200	$17¾	17⅜	17⅜	
Domtar	2500	$14⅞	14⅛	14⅛	— ¾
Du Pont	300	$16¼	16¼	16¼	+1⅛
Fin Coll	150	$11¼	11¼	11¼	
Fleetwd	100	$9	9	9	+1¾
Fraser	1200	$18	17½	17¾	+ ⅜
Fulcr 6p	500	$8½	8½	8½	
Gngr Pr B	200	345	345	345	
Glenair U	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Grafton	100	$18¼	18¼	18¼	+ ¾
Gt West Int	1000	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Grissol F	84	$7	7	7	
Gulf Can	1810	$22⅛	21¾	21¾	— ⅜
Home A	1200	$32	31⅜	31⅞	+ ⅜
Huds Bay	100	$22	22	22	— ¼
H Bay Co	2964	$19⅞	19¼	19½	— ⅛
HB Oil Gas	200	$47⅛	47⅛	47⅛	+ ⅛
Husky Oil	125	$15⅓	15⅜	15⅜	
IAC	1350	$18⅞	18⅜	18¾	
In Acc w	100	800	800	800	
Imp Oil	10785	$24⅞	24⅛	24½	+ ½
Imasco Ltd	400	$20¼	20	20¼	+ ¼
Inland Gas	700	$12¾	12¼	12¼	— ½
Int Nickel	1210	$38⅛	37⅞	38	
Int Util	620	$41¾	41¾	41¾	+ ⅛
Intpr Pipe	650	$29	29	29	
Inv Grp A	600	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
Ivaco	2075	$14	14	14	
Kaiser Re	400	$6¼	6¼	6¼	
Lau Fin	200	$8½	8½	8½	+ ⅛
Lob Co A	600	$5¾	5¾	5¾	+ ⅜
Lob Co B	750	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Maclarn A	300	$19	18¼	19	+1
Maclarn	350	$19⅛	19⅛	19⅛	
MB Ltd	2700	$25½	25	25	+ ¼
Magnason	6370	$11	10¼	10½	+1⅜
Maritime	366	$21⅜	21¼	21⅜	— ⅛
Mass Fer	590	$11	11	11	— ⅛
Miron A	300	350	350	350	
Molson A	300	$18	18	18	+ ⅜
Mnt Trst	1100	$16⅝	16½	16½	— ¼
Moore	1300	$37⅜	37¼	37¼	
Morse A	200	$16½	16½	16½	+ ½
N Sea Pr	1020	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅜
NB Tel	176	$14⅜	14⅜	14⅜	
Nfld LP	325	$10½	10¼	10¼	— ¼
Noranda	25	$35¼	35¼	35¼	— ⅜
NS LP	232	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅜
Oshawa A	350	$11¼	10¾	10¾	— ⅛
Pow Corp	2300	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Price Com	4969	$9⅛	8¾	8¾	
QSF Ltd	260	$12⅛	12¼	12¼	— ½
Que Tel	500	$14⅞	14⅞	14⅞	+ ¼
Rapid D	2000	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Rothm B p	300	$18	18	18	+ ⅛
Royal Bank	3909	$27½	26½	26⅝	— ⅜
Scot Lasal	10300	$30	29½	30	
Shell Can	230	$35¾	35½	35½	— ¼
Shell Inv w	100	$16	16	16	— ⅜
Simpsons	1000	$20½	20¼	20¼	+ ¼
Steel Can	4200	$26¾	26¾	26¾	+ ⅛
Steinbg A	2326	$19½	19¼	19⅜	+ ⅜
Sup Elec	4580	445	425	425	+25
Tor Dm Bk	1825	$26¼	25¾	25¾	— ¾
Traders A	800	$13½	13½	13½	
Tr Can PL	650	$33½	33¼	33¼	+ ¼
Trans C Pl	175	$40½	40	40½	+2½
Trans Mt	550	$23⅝	23½	23½	
Trizec Crp	10700	175	160	160	—15
Ultrmar	1000	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Velcro	100	$19½	19½	19½	— ¼
Wajax	300	$12¾	12½	12¾	+ ¼
Warn Her	1000	395	395	395	+20
Wstburne	500	$13	13	13	+ ¼
Zellers	5500	$18¼	18	18	+ ⅜

Bourse Canadienne

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11:40	Ch. Net
INDUSTRIELLES					
Ahed Music	800	$5¼	5¼	5¼	
Amb Db	7500	140	140	140	—10
Belg Stand	910	$13⅜	13½	13⅜	
Berncam	900	435	430	435	+5
Blue Bon	900	225	220	225	+15
Com Hold	300	290	290	290	
Domco	100	460	460	460	—5
Proflex	800	280	280	280	+5
Resrt Dv	2200	200	195	195	+15
StL Div	100	115	115	115	
Select Fin	100	$6½	6½	6½	
Sogena	100	$15½	15½	15½	
Unica. Sec	320	425	425	425	—15
Wabasso	100	$17	17	17	
Winco Steak	350	375	375	375	+10
Wingait Div	100	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅜
Whiterk	400	$8½	8½	8½	— ⅛
MINES					
PETROLES					
Abitib Asb	150	500	500	500	
Abit Cop	1000	34	3	34	
Acroll Ltd	1500	81	81	81	—2
Africana	19200	118	111	111	—7
Allied Inv	425	450	445	445	—5
Amag BB	1000	5	5	5	—2
Ameran	1000	15	15	15	
Americ	2000	12	12	12	—2
Basic Res	190	315	315	315	— 10
Burnt Hill	2000	24½	22	24½	+4½
Cadillac Ex	2200	240	230	230	—15
Calipec Dev	200	310	310	310	—20
Can Keeley	1000	8½	8½	8½	+ ½
Capri	1000	22	22	22	
Caprive In	1000	17	17	17	—1
Chipman	3500	90	90	90	—5
C Dolsan	17000	36	34	34	— ½
Cons Tmp	1000	23	23	23	— ½
C Mogadr	12500	6	6	6	—1
D Lease	32000	17	16	16	
James By	7000	37	36	36	—3
Jamex	3000	21	21	21	
Kingswd	2000	43	41	41	—3
Kontiki	1000	4½	4½	4½	
Ladubor	2700	81	81	81	—7
Mal Hygd	120	335	335	335	+5
Mrshl Bn	500	48	48	48	
Mija Mines	1000	23½	23½	23½	+ ½
Mt Laur U	1400	110	110	110	—3
Nw Hosco	200	125	125	125	
N Mt Cost	1500	46	46	46	+1
NA Asb	500	31½	31½	31½	— ½
NA Rare	2000	33	32	32	
Nrthn QE	1000	74	74	74	
NQN Min	1000	48	48	48	
Pitt Gold	4000	3½	3½	3½	
Probe mn	6000	20	18	18	—1
Que Expl	1000	7½	7½	7½	—1½
Q Antim	1000	40	4	40	—5
Que Cobit	1200	110	105	110	+10
StL Col	60	205	200	200	
Sheba	1500	18	18	18	—2
Sil Shield	16700	185	179	180	+2
Sil S A w	4600	95	90	90	+3
Sil S B w	5700	91	90	90	—1
Tache	3500	4½	4½	4½	— ½
Transtere	1000	17½	17½	17½	
Troilus min	1500	38	38	38	+2
Twent C	700	130	125	125	—5
Wilm Crk	4500	35½	35½	35½	—2½

COURS du dollar

Montréal — Le dollar américain par rapport à la devise canadienne est en hausse de 1-8 à $1.02 11-32 et la livre sterling de 3-8 à $2.4 11-16

New York — Le dollar canadien par rapport à la devise américaine est en baisse de 13-64 à $0.97 43-64 et la livre sterling en hausse de 1-16 à $2.41 59-64.

COTES de l'or

Le prix de l'once d'or ce matin à Londres est inchangé à $39.95.

Cours de l'argent

Le prix de l'once d'argent ce matin à Londres est en baisse de 1 9-10 cents à $1.68 1-10.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Acro Fd	1.22	1.34
Adanac	2.17	2.37
A.G.F Special	2.89	—
All Cdn Com	8.32	9.09
All Cdn Div	9.40	10.27
All Cdn Ven	3.74	4.09
American Growth	5.86	6.43
Andreae Equity	4.24	4.63
Associate Investors	5.35	5.40
Beacon Growth	6.60	7.26
Beaubran	43.38	47.11
Canada Growth	5.79	6.36
Canagex	9.79	10.58
Cdn Gas Energy	14.48	15.91
Cdn Invest Fd	4.63	5.08
Cdn Scudder Fd	19.74	19.74
Cdn Sec Growth	4.78	5.25
Cdn S. A. Gold Fd	5.35	5.85
Cda Trusteed	4.82	5.29
Capital Growth	9.13	9.92
CSM Japan Fd	7.50	8.24
Champion Mutual	7.87	8.60
Capital Growth	9.24	10.04
xChase Fd	10.33	11.29
Collective Mutual	6.44	7.07
Commonwealth Intl	14.05	15.44
Com'wealth Intl Leverage	3.69	4.05
xCompetitive Capital	6.73	7.38
Corporate Investors	5.52	6.03
Corporate Investor Stoc Fd	5.17	5.65
Dominion Compound	5.29	5.75
xDreyfus	12.48	13.68
Entarea Investment	6.19	6.77
Exec Fd Cda	6.18	6.77
Exec Inv Intl	3.51	—
xFidelity Trend	24.76	27.06
Fonds Collectif A	6.17	6.74
Fonds Collectif B	5.39	5.56
Fonds Collectif C	8.95	9.79
Fonds Desjardins A	3.95	—
Fonds Desjardins B	4.39	—
Fonds P.E.P.	3.41	3.71
Fraser Growth	2.76	3.05
Gis Compound	9.75	10.72
Gis Income	3.61	3.97
Growth Equity	6.58	7.23
Growth Oil and Gas	26.83	—
Growth Oil and Gas	26.83	—
Guardian Growth	8.67	—
Harvard	7.02	7.69
IOS Intl	6.43	7.07
IOS Venture	3.97	4.36
Industrial Growth	5.79	6.36
Investors Growth	11.20	12.24
Investors Intl Mutual	7.72	8.44
Investors Mutual	5.42	5.93
Keystone Cda	7.19	7.89
xKeystone Cust S-1	19.50	21.38
xKeystone Cust S-4	5 11	5.67
xKeystone Cust K-2	5.63	6.18
xKeystone Polaris	4.27	4.67
xLexington Research	16.52	18.05
Magna Carta	1.76	1.91
Maritime Equity	2.95	3.22
Marlborough	4.58	5.00
Mutual Accumulating	5.53	6.08
Mutual Bond	9.60	10.55
Mutual Growth	5.40	5.94
Mutual Income	5.22	5.74
Natrusco	13 32	13.92
Natural resources	7.55	8.25
N.W. Equity	6.55	7.20
N.W. Financial	4.69	5.15
N.W. Growth	5.54	6.09
xOne William Street	16.02	16.02
xOppenheimer Fd	8 50	9.29
Pension Mutual	7.68	8.42
xPerformance Plus	2 07	—
P.H. and N. Fd	14.22	14.54
Planned Resources	4.65	5.11
Principal Growth	4.40	4 84
Provident Mutual	6.69	7.32
Prov Stock Fd	5.78	6.32
xPutnam Growth	10.65	11.60
Radisson	2.42	—
Regent Fd	8.91	9.79
Royfund	5.68	5.92
Sav Inv Pret et Rev	6.50	7.14
Sav Inv am Pret	9.49	10.43
Radisson	2.42	—
Spec	9.07	9.91
Taurus	4.49	4.93
xTech	7.82	8 52
Templeton Growth	26.52	28.98
Timed Investment	7 26	—
United Accumulative	4.83	5.31
United Horizon	3.03	3.33
United American	2.28	2.51
United Venture	4.15	4.56
Universal Savings Equity	7.35	8.08
Western Growth	6.11	6.71
Xanadu	3.68	4.03
x-U.S. funds		
York Fd of Cda	4.34	4 72

X — Fonds americains.

cote des grains

MARCHE A TERME (WINNIPEG)

	Ouvr.	Haut	Bas	Clot.
LIN				
Juil	2.50	2.51	2.49½	2.51
Oct.	2.53½	2.55	2.53⅜	2.54¾
Nov.	2.50	2.52¼	2.50	2.52¼
Dec	2.48⅜	2.50	2.48⅜	2.50
GRAINE-COLZA VANCOUVER				
Juil	2.91½	2.93½	2.91½	2.93
Sep	2.88⅝	2.90⅛	2.87¾	2.89⅝
Nov	2.81½	2.83⅛	2.81¼	1.82
Jan	2.79	2.79	27.78	2.78
Mars	2.76½	2.76½	2.74¾	2.75
GRAINE-COLZA THUNDER BAY				
Juin	3.01	3.03	3.01	3.03
Oct.	2.85	2.87	2.85	2.85½
Dec	2.71½	2.71½	2.71¼	1.71¼
Mai	—	—	—	2.78
AVOINE				
Juil	76⅛	76⅛	76	76
Oct	76	76¼	76	76⅛
Dec	76	76	75¾	75¾
ORGE				
Juil	1.20	—	—	1.20
Oct	1.17	1.17¼	1.16¾	1.17
Dec	1.16⅞	1.16⅞	1.16¾	1.16¾
SEIGLE				
Juil	1.14⅝	1.14⅝	1.12	1.12
Oct	1.09⅞	1.10	1.09	1.09⅛
Dec	1.10¼	1.10¼	1.09½	1.09½

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE: 2 cw 75½; ex 3 et 3 cw 72⅜; ex 1 fourr. 72½; 1 fourr. 71¾; 2 fourr. 68¾; 3 fourr. 65¾; fourr. melangee 51.

ORGE: 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.19⅜; 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.17⅜; 3 cw 2-rang et 1 fourr. 1.16¼; 2 fourr. 1.14⅜; 3 fourr. 1.11⅜.

SEIGLE: 1 et 2 cw 1.20; 3 cw 1.06½; 4 cw 89; ergotee 87; sur-voie 1.12.

LIN: 1 cw 2.50⅛; 2 cw 2.45⅛; 3 cw 2.26; sur-voie 2.50⅛.

GRAINE COLZA: No 1 Canadienne 3.03; No 2 Canadienne 2.88.

(CHICAGO)

	Ouver.	Haut	Bas	Clot
BLE				
Juil	1.63⅛	1.64	1.62⅛	1.62⅛
Sep	1.65½	1.65⅞	1.64	1.64¼
Dec	1.69½	1.70⅜	1.68¾	1.68¾
Mars	1.72¾	1.72¾	1.71	1.71⅛
Mai	1.71½	1.71½	1.69⅞	1.70⅛
MAIS				
Juil	1.58	1.60¼	1.56¾	1.59
Sep	1.57¾	1.59¾	1.57½	1.58⅜
Dec	1.59	1.60¼	1.57¾	1.58½
Mars	1.63¾	1.64½	1.62	1.62¾
Mai	1.65	1.66¼	1.64¼	1.65¼
AVOINE				
Juil	76⅞	78	76¾	77¾
Sep	74¼	74⅞	74¼	74¼
Dec	77⅜	77⅞	77	77
Mars	79⅜	79⅝	79	79⅛
Mai	79½	79¾	69⅛	79¼
FEVES SOYA				
Juil	3.24¼	2.36¾	2.23½	2.26½
Aout	3.24	3.27	3.23½	3.26½
sep	3.20½	3.23⅞	3.19¾	3.23¾
Nov	3.16¼	3.19¾	3.16¼	3.19⅜
Jan	3.20½	3.24	3.20½	3.23½
Mars	3.24	3.28	3.23¾	3.26⅝
Mai	3.25¾	3.30	3.25¼	3.28¾

denrées agricoles

PC — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre : arrivages courant 92 points, 64, 93 points, 65; commission canadienne des produits laitiers, 65.

Fromage : blanc, 54.2, jaune 54.5.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation No 1 en sacs, 24 à 27, procédé par rouleau, No 1 en sacs, 23 1-2 à 24 1-2, pour nourrissage, 21 3-4 à 22.

Poudre de lait beurre pour nourrissage, 19 à 20, poudre de lait, 5 1-4 à 5 1-2.

Prix des oeufs, prix minima des grossistes aux détaillants en boites d'une douzaine : A-extra gros, 51 1-4, A-gros 47 1-4, A-moyens 41 1-4, A-petits 36 1-4.

Prix payés cette semaine par les distributeurs de la Fédération des producteurs du Québec A-extra gros 47, A-gros 43, A-moyens 37, A-petits 32, pee-wee 23.

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
6, 15 dec.	1971	100½	101
4¼, 1er sep.	1972	99½	100
5, 1er oct.	1973	98¾	99¼
5, 1er avril	1974	98½	99
6½, 1er avril	1975	101	101½
5¾, 1er juin	1976	98	99
7, 1er sept.	1977	103	104
3¾, 15 janv.	1978	84	85
6½, 1er juin	1979	100	101
6¼, 1er avril	1980	96½	97½
4½, 1er sept.	1983	80	81
6¾, 15 fev.	1989	92	93
6½, 1er oct.	1995	88	90
3¾, 15 mars	1998	57	60
Perpetuel 3 sept.	1996	37	39
C.N. 4, 1er fev.	1981	76	77
C.N. 5¼, 1er jan	1985	85	87
C.N. 5, 1er oct.	1987	75	78

INDUSTRIELLES

Abitibi 7¼	1987	84½	86½
Alb. G 7½, con.	1990	114	116
B.N.E.	1987	86½	88½
B. Roy. 7, 15 av.	1991	98	98½
CP 8¾, 1er nov.	1978-79	102½	104½
Domtar 6¾	1984	82	84
G.M.C.A. 7,	1986	86	88
Gult O 8½, 1 dec.	1989	102½	103½
Imp Oil 8½, 15 av.	1989	103	104
I.P.E. 9¼, 1 nov	1990	104	106

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Cassiar Asbestos	$0.15	fr.	29-07-71	30-06-71
Cassiar Asbestos	$0.05		29-07-71	30-06-71
Cent. Ont. Savings	$0.12½	fr.	30-06-71	25-06-71
Crush Int.	$0.07	fr.	15-07-71	30-06-71
Jenkins Bros.	$0.25	fr.	30-06-71	18-06-71
Anglo-Can. Pulp & Paper Mills	$0.09	fr.	08-07-71	25-06-71
Livingstone Industries	$0.05½	fr.	31-07-71	15-07-71
Canadian Industries	$0.15	fr.	30-07-71	30-06-71
Algoma Central Railway	$0.10	fr.	01-09-71	11-08-71
Canadian Industries (Pr.)	$0.01¾	fr.	15-07-71	30-06-71
Fiscal Investments	$0.05	a.	07-07-71	30-06-71
Big Three Indus.	$0.13	fr.	23-07-71	09-07-71
Elec. Hose & Rubber	$0.05	fr.	15-7-71	29-06-71

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11:40	Ch. Net
PETROLES					
C Ind Gas	9423	$1.	10⅜	10¾	
CIL	250	$14	14	14	+ ¼
C Intrurb p	230	$8½	8½	8¼	
C Manoir	520	410	395	395	—15
C Marconi	2600	375	355	370	+25
CP Inve pr	1440	$23¾	23	23	+ ¼
CP Inve w	1950	350	340	340	—10
CPR	2694	$65½	65¼	65½	— ⅜
CPR $3. pr	2049	$11⅞	11¾	11¾	— ¼
CPR UK p	400	$9⅞	9⅞	9⅞	
Cdn Salt	400	$16½	16½	16½	— ¼
Cdn Tire	36	$38½	38½	38½	+1½
Cdn Tire A	8578	$37½	36¾	36¼	+ ⅜
C Utilities	100	$36	36	36	+ ⅞
C Util w	1000	820	800	800	+50
CWN Gas	100	$18	18	18	+ ¼
Canron	300	$18½	18¼	18⅞	+ ⅜
Capit Div	1400	90	86	90	
Carrier w	200	350	350	350	
Cassidy L	600	480	480	480	+20
Casidy A p	500	$9	9	9	+ ¼
CDRH Ltd	325	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ⅛
Chemcell	2400	$5¾	5½	5½	+ ⅛
Chem 175 p	140	$20	20	20	+ ⅞
Chrysler	600	$27⅝	27½	27⅝	— ⅜
CHUM B	1100	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Codville A	275	290	290	290	—10
Columbia	200	450	450	450	+ 5
Columbi p	100	$14¼	14¼	14⅜	+ ½
Cominco	2183	$23½	23	23⅜	¢ ⅛
C Holiday I	770	$12⅝	12	12	— ⅜
Compro	201	270	270	270	— 5
Compr Ap	240	$12⅜	12⅜	12⅜	
Computel	120	$5⅝	5⅝	5⅝	
Comtech	2500	220	220	220	+10
Con Bath	2660	$10	9¾	10	+ ⅛
Con Bath p	100	$13	13	13	+ ¼
C Bath 68 w	100	365	365	365	—10
Con Bldg	6000	150	150	150	
Con Textle	300	$6½	6⅜	6⅜	— ⅛
Con Distrb	3312	$24⅞	24½	24⅞	+ ⅜
Cons Gas	8172	$20¼	19¾	20	+ ⅜
Cooper C	150	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
Corby vt	225	$23⅜	23⅜	23⅜	
Cornat Ind	300	140	140	140	+ 5
Costain R	600	$7⅜	7⅜	7⅜	— ¼
Crain R L	170	$12⅞	12¾	12⅞	— ¼
Crwn Trst	2100	$12⅛	12	12	— ⅛
Crush Intl	3100	$19¼	19	19	
Cygnus A	200	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ⅛
Cygnus B	1050	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
Debhld B p	150	$80	80	80	— 3
Distl Seag	780	$53½	53½	53½	+ 6
Dome Pete	402	$93¼	91½	91½	—1⅞
D Bridge	650	$25	24½	24½	— ¼
D Citrus	100	$7	7	7	+ ⅛
Dofasco	3842	$26⅜	25¾	26	+ ¼
Dom Glass	100	$12½	12½	12½	— ⅛
D Lime w	100	90	90	90	— 5
Dom Store	1050	$13⅜	13¼	13¼	— ⅛
Domtar	5660	$14⅞	14⅛	14⅜	— ½
D Textie	250	$17½	17⅜	17½	+ ⅛
Dupont	675	$16½	16⅛	16⅛	+ ¼
Dustbane	100	$6⅜	6⅜	6⅜	
Dylex D A	900	$7½	7½	7½	+ ⅛
Econ Inv	500	$14½	14½	14½	— ¼
E-L Fis	400	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Electro ltd	2100	$38	36½	37	+3¼
Erie D	100	$9	9	9	— ¾
Exquite pr	200	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Falcon	585	$11¼	11¼	11¼	— ¾
Fed Grain	2500	$8⅛	8	8⅛	
Fleetw'd	410	$9	8	9	+1¾
F Seasons	400	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
FPE Pion	250	$19¾	19¾	19¾	
Fraser 0	350	$18	18	18	+ 1
Galt MI Irn	1400	$9½	9	9	— 1
Gaz Metr	200	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Gaz M 63w	200	245	245	245	+ 5
Gdn Mang	210	$7	7	7	
Gen Dis	10266	$17⅞	17¼	17¾	+ 2
GMC	23	$80¾	80¾	80¾	
Genstar L	500	$12⅛	12	12	
Gesco Dis	300	375	375	375	+ 5
Glendale	225	$6¼	6¼	6¼	
Glengair	200	210	210	210	+ 5
Graft G	5525	$18¼	17¾	18¼

Le budget de M. Benson suscite autant de réactions favorables que négatives

OTTAWA (PC) — La part des réactions favorables aux discours du budget et des projets de réformes fiscales du ministre fédéral des Finances, M. Edgar Benson, a été sensiblement la même que celle des défavorables.

Les financiers, les hommes d'affaires, les syndicalistes, les économistes et les politiciens ont passé la fin de semaine à compulser les deux volumineux documents afin d'en extraire toute l'essence.

L'entreprise privée a prisé, par exemple, ce que plusieurs ont interprété comme le revers du contreversé Livre blanc sur les réformes fiscales. D'autre part les industriels ont encaissé sans broncher et avec résignation la nouvelle taxe sur les gains de capital. De leur côté, les leaders syndicaux soutiennent que le budget est une bonne affaire pour l'entreprise privée et les prochaines élections fédérales, mais ne comporte que bien peu pour soulager l'économie affliger d'un chômage chronique frappant 6 pour cent de la population active du pays.

Même si le budget de M. Benson n'a pu recueillir l'unanimité des partis d'opposition, ces derniers n'ont pu cependant qu'apprécier certaines de ses dispositions.

Le chef de l'opposition, Robert Stanfield était d'avis que la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers aurait dû être de 6 pour cent plutôt qu'une timide abolition de la surtaxe de 3 pour cent, à partir du 1er juillet. La disparition des dispositions les plus 'incongrues" contenues dans le Livre blanc, 'ramènera peut-être la confiance" dans le monde des affaires, a dit M. Stanfield, sans toutefois que le budget ne présente de réformes assez substantielles pour stimuler l'économie canadienne.

"Des gants blancs"

Se faisant l'écho du monde syndical, le chef NPD, David Lewis, a déclaré que le budget et les nouvelles lois fiscales signifiaient que "le gouvernement libéral traite toujours les grandes entreprises avec des gants blancs."

Le leader' créditiste, Réal Caouette, a résumé le message fiscal du gouvernement en ces mots; "Aidons les riches à rester riches, et les pauvres à rester pauvres." Il ne croit pas lui non plus que le budget stimulera l'économie: "Les profits des compagnies continueront à grimper, sans création de nouveaux emplois," a poursuivi le chef créditiste.

Au niveau provincial, les réactions ont été diverses, la plupart endossant le régime d'exemptions fiscales du gouvernement fédéral.

Les premiers ministres québécois et ontarien, MM. R. Bourassa et W. Davis, ont préféré atendre avant de se prononcer, le temps d'approfondir l'analyse du budget et des réformes proposées.

Budget anti-chômage

Quant au ministre des Institutions financières du Québec, M. William Tetley, il estime que le budget de M. Benson, renferme "d'admirables réformes fiscales."

Selon le ministre québécois; "C'est un budget anti-chômage et non pas anti-inflationnaire, il n'y avait pas d'autres choix."

"Les contribuables québécois ne paieront que la moitié des gains sur le capital, puisque nous avons déjà une taxe corporative dans la province."

Toutefois, le ministre s'est dit déçu de ce que le fédéral ne semble pas parvenir à sortir d'un champ de taxation en particulier. Mais, a-t-il conclu, "le budget semble venir à point pour aider les petites firmes, ainsi que les compagnies de pulpe et papier."

D'autre part, à Ottawa, le ministre des Affaires indiennes, M. Jean Chrétien, a déclaré que le budget présenté vendredi est bien plus un budget d'expansion qu'un budget électoral.

Affirmant que ce budget était surtout destiné à soulager le fardeau fiscal des contribuables canadiens plutôt que d'obtenir des votes aux prochaines élections, le ministre a expliqué que, malgré les trois ans d'existence du gouvernement actuel, le budget avait été voulu pour améliorer la situation économique du pays.

Si le budget diffère du Livre blanc présenté dans le temps par M. Benson, a encore souligné M. Chrétien, c'est parce que le public l'a voulu. Le Livre blanc avait été discuté ouvertement en public et tous ont pu faire leurs objections dont il a été tenu compte, a conclu le ministre.

Lucien Saulnier

Au niveau municipal, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal a reproché, hier, au budget fédéral de ne pas être plus favorable aux municipalités du Canada.

Dans une entrevue radiophonique, il a déclaré qu'il aurait aimé que les obligations municipales, à titre d'investissements soient exemptes d'impôts ou encore qu'il y ait dégrèvement fédéral sur les taxes foncières des propriétaires.

Il a également estimé que les stimulants aux investissements privés contenus dans le nouveau budget, devraient aider la croissance économique l'an prochain.

D'autre part il a fait remarquer que l'autorité provinciale, en ce qui a trait aux affaires municipales, devraient être réaffirmée dans une nouvelle constitution canadienne.

Dans un autre ordre d'idées, M. Saulnier, juge que les grandes villes canadiennes n'ont aucune raison d'être représentées aux conférences fédérales-provinciales, comme celle qui a eu lieu à Victoria.

Il est cependant important, a remarqué, M. Saulnier, que les gouvernements provinciaux de reconnaitre les besoins urgents des villes, surtout en ce qui a trait aux projets locaux.

Réactions amères

Ailleurs au pays, la réaction la plus amère est parvenue du premier ministre néo-démocrate du Manitoba, Ed Schreyer, qui ne trouve rien de nouveau dans les réformes fiscales de M. Benson qu'il accuse d'avoir systèmatiquement ignoré les recommandations de la Commission Carter sur la fiscalité.

Quant à M. Ross Tatcher, de la Saskatchewan, le virulent critique de M. Benson au moment de la parution du Livre blanc, il s'est dit enchanté du contenu du nouveau budget.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M.A.C. Bennett s'est félicité, pour sa part, que les dispositions princpales contenues dans le Livre blanc aient été rejetées.

Finalement, le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, M. Jean Maurice Simard, a révélé que les réformes fiscales représentaient une nette amélioration, mais qu'il eut préféré que l'exemption de base de l'impôt des particuliers soit de $2,000 plutôt que $1,500. tel que le propose la nouvelle loi.

Tuerie chez des motards aux USA

NORTH AUGUSTA, S.C. (UPI) — Cinq membres d'un gang de motards de Charleston ont été accusés d'avoir ficelé deux membres d'un gang rival, de leur avoir tranché la gorge et de les avoir laissé saigner et s'étrangler à mort.

Les assaillants avaient également tailladé le cou des deux jeunes filles qui accompagnaient les victimes, mais elles ont pu se délivrer de leurs liens et ont survécu.

Les corps de Tommy Bolen, 26 ans et William Martin Wolfe, 26 ans également, qui faisaient partie du gang des "Dixie Dragons" ont été retrouvé vendredi matin dans une maison qui servait de club au groupe.

Le shérif, après avoir décrit que le sang coulait à flot dans la maison, a ajouté qu'il n'avait rien vu de tel dans sa carrière.

Selon les filles qui ont survécu, les Dixie Dragons réparaient tranquillement leurs motos dans leur club lorsqu'un groupe d'hommes appartenant au gang des "Tribulators" a fait irruption dans la maison, voulant emprunter des pièces de motos. Une dispute a bientôt éclaté et a dégénéré en tuerie.

Le shérif a déclaré que deux des agresseurs étaient drogués au moment du crime.

la presse
PROFITEZ DU SERVICE DE
livraison à domicile
874-6911

CHEZ SIMPSONS
Salon Vendôme
La robe chemisier dans toutes ses versions "71"
... profusion d'imprimés nouveaux
19.99
- Achats spéciaux pour des aubaines formidables.
- Tissus lavables, faciles d'entretien.
- Cotons importés "Boussac" et nombreux autres.
- Tailles 8 à 20.

Rayon 733 au troisième. Aussi à Fairview et Anjou

Pas de commandes postales ni téléphoniques.

TARZAN

PHILOMÈNE

LE PAPA DE LILI

FERDINAND

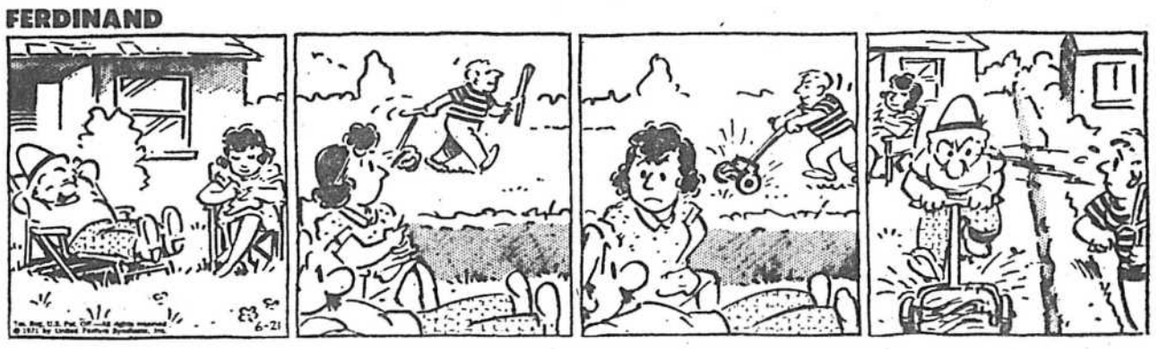

BOZO

LES LATULIPE

MON ONCLE

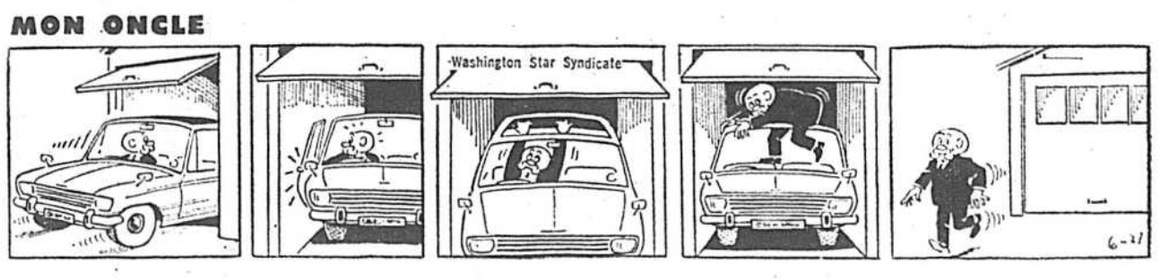

RUE DES FAINÉANTS

la presse

CAHIER D

ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, LUNDI 21 JUIN 1971 — 87e ANNEE — No 143

Images du congrès de l'Union nationale

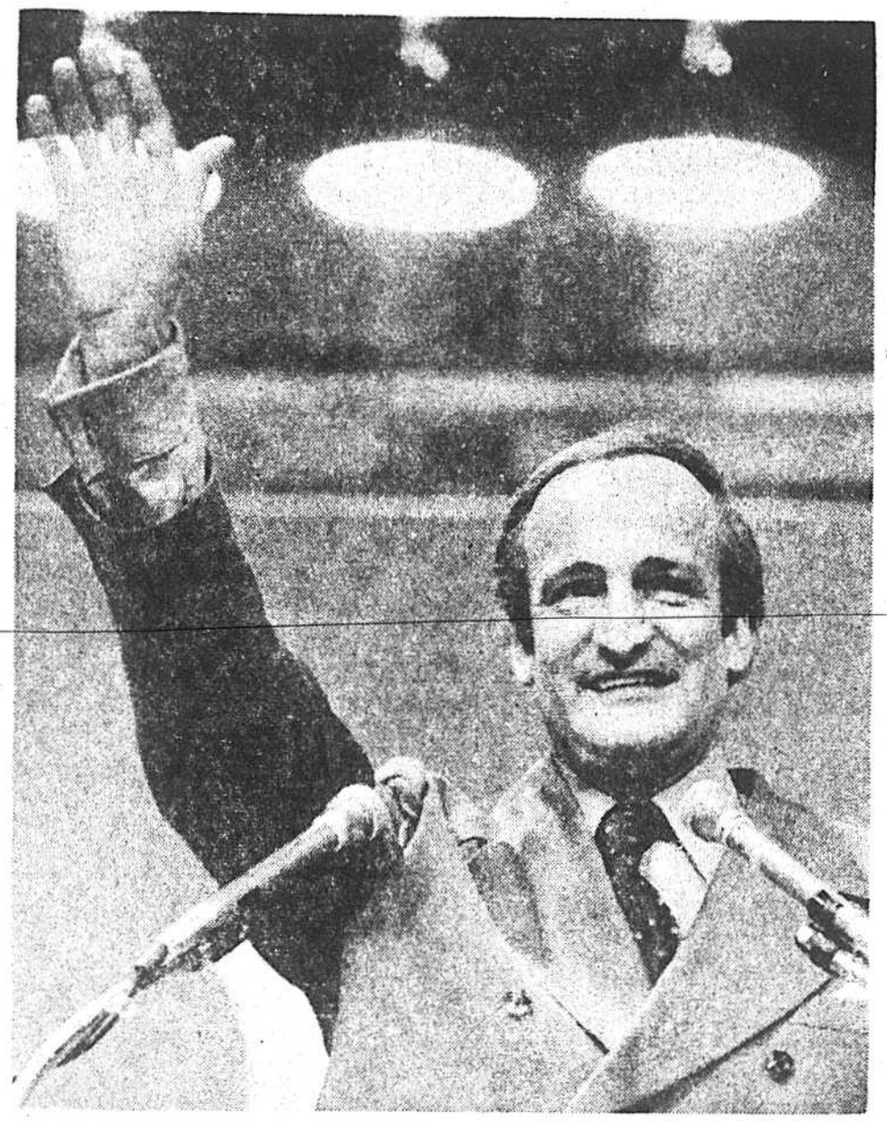

Après un long suspense, le salut du vainqueur, Gabriel Loubier

Entourée de deux de ses trois enfants, Pierre (à gauche), et Charles, Mme Loubier affiche le sourire de la victoire.

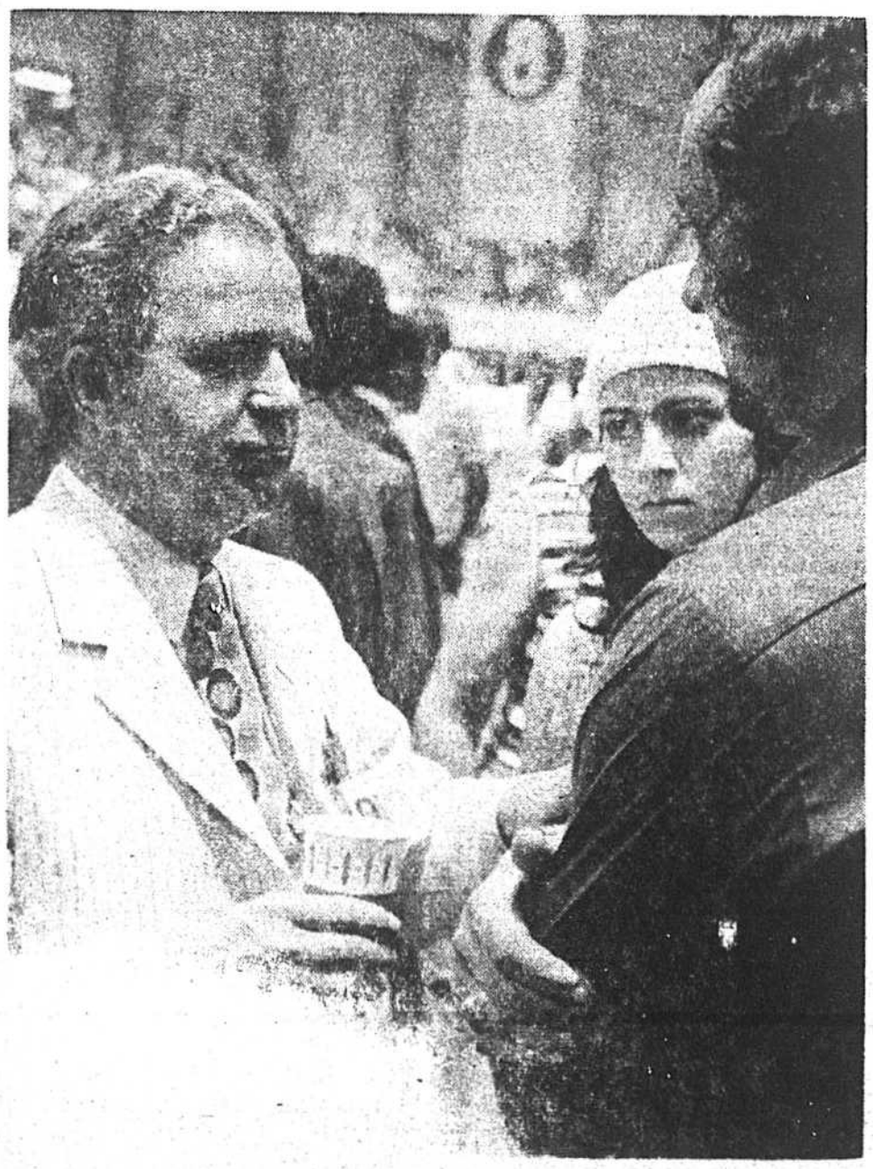

Jacques Bertrand, accompagné de sa fille (à l'arrière-plan), s'entretient avec un délégué.

photos J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Dans l'urne transparente, les délégués déposent leurs votes

Il suffit de posséder un esprit ouvert

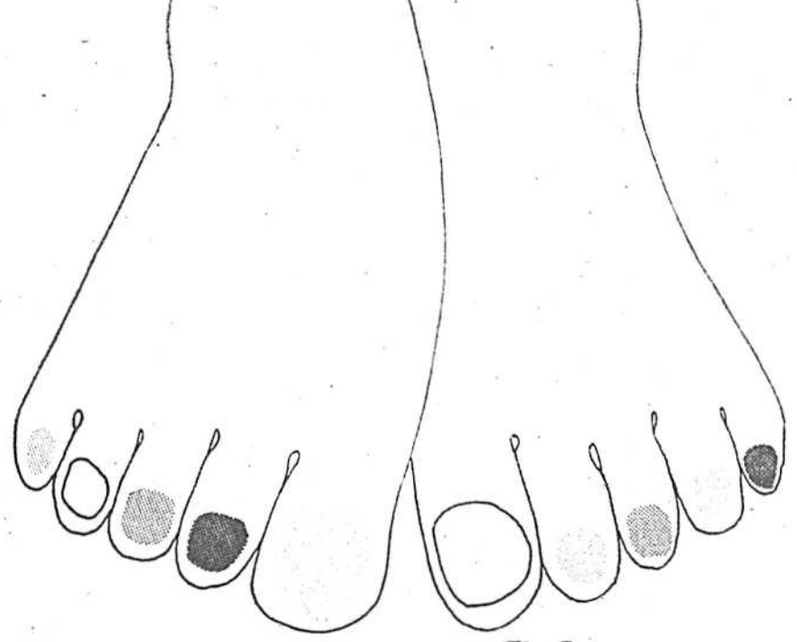

pour profiter de notre solde d'ete.

Plein les yeux des surprises, vous aurez.
Tout d'abord, nous ne vendons rien de vieux;
Nous n'en tenons pas en magasin.
Même pas le plus humble mocassin.
Rien que du neuf, presque tout importé,
En modèles que l'on porte l'été,
Conçus pour l'été qui s'en vient,
Non le dernier, ni le prochain!
Vous jouirez de la part de notre personnel
D'un traitement tout à fait individuel.

C'est ainsi, voyez-vous, que nous vendons
Des souliers pour tout genre de petons.
Nos prix des plus bas vous étonneront,
Ainsi que la valeur que nous offrons:
Sacs à main, bottes vinyle
Et souliers d'été grand style.
En toute confiance, venez donc demain
Trouver chaussure à vot' pied en un tour de main.
Prix courants jusqu'à $50.00 en réduction, de $12.95 à $18.95.

French SHOES

1172 ouest, rue Ste-Catherine (un peu à l'ouest de Stanley) • Place Victoria • Les Galeries d'Anjou

Boutique Jeunesse

1230 ouest, rue Ste-Catherine • Ottawa — Nouvel emplacement magnifique, Édifice La Promenade, Le Mail de la rue Sparks.

Front commun CEQ-CSN-FTQ-SSJB-NPD contre le projet de charte de Victoria

par René-François DESAMORE

Pour inciter le gouvernement du Québec à rejeter le projet de charte constitutionnelle mis au point, la semaine dernière, à Victoria, la Corporation des enseignants du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, la Fédération des travailleurs du Québec, la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste et le Nouveau parti démocratique du Québec ont décidé d'unir leurs forces et de former un front commun.

Au cours d'une réunion qui s'est déroulée, hier, au siège de la CEQ à Québec, M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ, M. Raymond Parent, secrétaire général de la CSN, M. Jacques -Yvan Morin, président de la Fédération des SSJB, M. Raymond Laliberté, président du NPD-Québec et une dizaine d'autres personnes vont, par la voix de leur organisme respectif, demander à M. Robert Bourassa d'expliquer clairement et publiquement la portée et les implications du projet de charte constitutionnelle.

Elargir la discussion

En plus de solliciter du premier ministre du Québec qu'il élargisse le débat dans toute la population, le front commun se propose d'expliquer pourquoi la conférence de Victoria a été un "échec" en passant en revue les différents points du projet de charte.

Une conférence de presse doit être donnée, aujourd'hui, au Parlement de Québec pour confirmer cette nouvelle.

Le front commun s'indigne du huis clos qui a entouré et continue d'entourer toute cette affaire d'une "importance capitale" pour le Québec. Le front commun demandera également au gouvernement de consulter la population avant de prendre une décision qui engagera tout son avenir.

Avant la conférence de presse, le front commun doit tenter d'obtenir l'appui et la participation de l'Union catholique des cultivateurs, du Conseil du patronat et du Centre des dirigeants d'entreprise.

Québec "cocu".

Au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée, avant-hier, M. Raymond Laliberté, président du NPD-Québec, a déclaré que le Québec était revenu "cocu" de la conférence constitutionnelle et qu'il doit dire "non à Trudeau.

"Le gouvernement fédéral s'est rangé du côté de la majorité anglophone, a précisé M. Laliberté, et les ministres fédéraux francophones n'ont pas pesé lourd dans la balance."

Au nom du NPD-Québec, M. Laliberté a proposé:

— que la commission parlementaire sur la constitution entende dès cette semaine tous les groupes et individus qui voudront s'y présenter;

— que cette commission se fasse l'initiatrice d'un débat de fond au sein de la population de façon à prendre la mesure exacte de ses volontés;

— qu'après cela, le gouvernement du Québec entreprenne des négociations de fond avec un seul interlocuteur : le Canada anglophone.

Non tout de suite.

Dans un télégramme qu'il a envoyé, hier, au premier ministre Bourassa, M. François-Albert Angers, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal demande au premier ministre de "dire non sans attendre plus longtemps et sans plus tergiverser à l'ultimatum de Victoria".

M. Angers ajoute: "Vous ne pouvez pas oublier que le peuple du Québec a déjà dit non depuis longtemps à la solution de Victoria, à travers la lignée des premiers ministres Duplessis, Sauvé, Barrette, Lesage, Johnson, Bertrand et vous-même dans votre déclaration d'ouverture à Victoria".

Un télégramme analogue, signé par les quinze membres du conseil général de la SSJB a également été expédié à M. Bourassa et les vingt-huit présidents de sections doivent effectuer incessamment la même démarche.

Benson souhaite modifier les taxes de vente et d'accise

OTTAWA (PC) — La prochaine mesure que devrait prendre le gouvernement fédéral dans le cadre de la réforme fiscale devrait être la modification des taxes sur les marchandises — les taxes de vente et d'accise.

C'est ce qu'a déclaré le ministre des Finances, M. Edgar Benson, au cours d'une émission de télévision diffusée hier.

M. Benson a précisé qu'il aimerait abolir complètement la taxe d'accise, qui est imposée sur les articles de luxe tels que les bijoux, certains cosmétiques, le tabac et le vin. Il a ajouté cependant qu'il n'avait aucunement l'intention de supprimer les taxes sur les cigarettes et les boissons alcooliques.

Il a indiqué qu'il avait songé à augmenter la taxe sur les cigarettes dans son budget, mais qu'il avait changé d'avis puisqu'une telle mesure aurait eu pour effet d'augmenter la contrebande de cigarettes américaines.

Il a catégoriquement écarté l'idée de diminuer la taxe sur les boissons alcooliques parce que, selon lui, "c'est bien vu de taxer le péché".

Le ministre des Finances a déclaré qu'il n'avait encore aucun projet précis concernant la réforme des taxes de vente et d'accise. Il a précisé qu'il y avait pensé mais qu'il n'avait consulté aucun expert.

Dans son budget de vendredi, M. Benson a aboli la taxe d'accise de 15 p. cent sur les postes de radio et de télévision, sur les appareils stéréophoniques et sur d'autres appareils électroniques.

loto-presse

la presse

TOUTES LES SEMAINES

UN PRIX DE

EN ARGENT

PLUS 250 BILLETS de l'INTER-LOTO

de JUIN — (tirage le 12 juillet 1971)

VOUS N'AVEZ RIEN À FAIRE

SI VOUS ÊTES ABONNÉ

vous jouez automatiquement, car nous avons mis votre nom sur la liste des participants.

SI VOUS N'ÊTES PAS ABONNÉ

et que vous voulez participer, rien de plus facile: téléphonez à 874-6911 et demandez qu'on vous livre LA PRESSE chez vous.

Il ne s'agit pas d'un concours. Il n'y a rien à découper, rien à envoyer.

IL SUFFIT D'ÊTRE ABONNÉ 5 JOURS PAR SEMAINE

• PAR PORTEUR • PAR COURRIER • PAR EXEMPLAIRE RÉSERVÉ CHEZ UN DÉPOSITAIRE

Le tirage de LOTO-PRESSE se fait par ordinateur selon des méthodes impersonnelles, impartiales et scientifiques. Chaque semaine, d'ici le 3 juillet 1971, l'ordinateur de LA PRESSE choisira aléatoirement 250 noms d'abonnés auxquels sera apparié un billet de l'INTER-LOTO de juin pour chacun.

Les billets de l'INTER-LOTO de juin seront envoyés par la poste, à chaque semaine, aux destinataires.

Toutes les semaines, l'ordinateur choisira, parmi les 250 abonnés gagnants d'un billet de l'INTER-LOTO de juin, le nom d'un abonné qui recevra le grand prix de $1,000 (mille dollars) en argent offert par LA PRESSE.

CONDITIONS

1— Sont admissibles tous ceux (employés de LA PRESSE et de LOTO-QUÉBEC y compris) qui achètent LA PRESSE cinq jours par semaine du lundi au vendredi et dont LA PRESSE possède le nom en fichier, selon les listes d'expédition par la poste, par porteur ou par réservation chez un dépositaire.

2— A leur demande, les membres de la direction de LA PRESSE et de LOTO-QUÉBEC, ne sont pas admis.

3— Parmi ceux qui achètent régulièrement LA PRESSE chez un marchand, seules sont admissibles les personnes qui réservent leurs exemplaires à leur nom et dont le nom est transmis au journal par le dépositaire. Dans ce cas, l'abonné doit s'assurer lui-même auprès de son marchand (et non pas en s'adressant à LA PRESSE) que son nom a bien été transmis au journal. LA PRESSE ne peut pas se tenir responsable des erreurs ou omissions dans ce cas.

4— Les personnes qui demandent qu'on leur livre LA PRESSE deviennent admissibles dès le lendemain de leur demande.

5— Par contre, les personnes qui demandent que cesse la livraison de LA PRESSE ou qui n'auront pas acquitté régulièrement le paiement de leur exemplaire réservé chez un marchand verront leur nom retiré de la liste.

6— Ne sont pas admissibles les personnes qui reçoivent LA PRESSE avec les hommages du journal.

7— LA PRESSE se réserve le droit de faire sa publicité en publiant le nom, la photo et le témoignage des personnes gagnantes, sans que ces personnes ne puissent réclamer de droits de diffusion, d'impression ou autres.

8— La présente promotion se termine le 3 juillet 1971, à temps pour le tirage de l'INTER-LOTO de juin, qui aura lieu le 12 juillet 1971. Elle pourra être reprise ultérieurement pour des durées et selon des modalités qui seront alors précisées.

9— Les personnes qui ne veulent pas participer doivent le faire savoir par écrit à LOTO-PRESSE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal 126.

10— LA PRESSE se réserve le droit de préciser les règlements pendant la durée de la promotion et d'ajouter des prix au cours de la promotion.

11 — On posera une question d'habileté aux gagnants du prix de $1,000.

POUR VOUS ABONNER, TÉLÉPHONEZ À

874-6911

la presse

La liste hebdomadaire des 250 gagnants d'un billet de l'INTER-LOTO de juin paraîtra en cinq tranches, dans LA PRESSE du lundi au vendredi, et le nom du gagnant du grand prix hebdomadaire de $1,000 en argent paraîtra dans LA PRESSE du samedi, chaque semaine de la promotion.

loto-presse

la presse

Les abonné de LA PRESSE dont les noms apparaissent ci-dessous gagnent chacun un billet de l'INTER-LOTO de juin tirage du 11 juillet 1971. Tous les jours, du lundi au vendredi, la liste s'allonge de 50 abonnés gagnants. Parmi ces 250 abonnés gagnants d'un billet de l'INTER-LOTO de juin se trouve aussi le gagnant d'un prix de $1,000 en argent, donné par LA PRESSE, toutes les semaines. Voyez le nom du gagnant du prix de $1,000 de cette semaine dans LA PRESSE de samedi.

Les noms énumérés ici ont été tirés au hasard par l'ordinateur de LA PRESSE parmi les listes d'abonnés par porteur, par courrier ou par exemplaire réservé chez un dépositaire. Pour recevoir LA PRESSE chez vous et avoir la chance de gagner au tirage LOTO-PRESSE téléphonez à 874-6911.

250 gagnants par semaine d'ici le 3 juillet 1971.

3936301	MME	ARCHAMBAULT H	2080 DES-LAURENTIDES	PT-VIAU
3932420	M.	BARIBEAU M	114 PRINCE-RUPERT	PTE-CLAIRE 720
3932746	MME	BEAULIEU	79 40EME-AVE	ST-EUSTACHE
3932754	MME	BERTHIAUME P	7691 DES-VENDEENS	ANJOU 434
3932755	M.	BONNEVILLE	10487 CARTIER	MTL 360
3932425	M.	BOURBONNAIS	935 DES-CORMIERS	DUVERNAY
3932478	M.	BOUTIN	465 BOUCHER	MTL 176
3932458	MME	CARON Y	2589 JEAN-TALON	MTL 453
3932416	MME	CHARLEBOIS	323 GCINEAU	PT-VIAU
3939666	MME	CHAUVIN M	3077 MARCEL	V.ST-LAURENT 382
3932775	M.	CORMIER C	6710 ROI-RENE	ANJOU 434
3932481	M.	COUTURE L	1271 EVERETT #6	MTL 329
3932487	M.	DAMOUR	4191 42EME-RUE	ST-MICHEL 456
3936311	M.	DE-REPENTIGNY P	411 FLORIAN	FABREVILLE
3932729	M.	DESCHAMPS J	6972 RONDEAU	V.ANJOU 435
3932751	MME	DESROCHERS C	9935 IBERVILLE #3	MTL 360
3932724	M.	DUHAMEL M	629 BLOOMFIELD	MTL 154
3932441	MME	FORTIN A	6373 DES-ECORES	MTL 331
3932497	M.	GAGNON H J	10801 CLARK	MTL 357
3932411	M.	GALASSO J	10255 ESPLANADE #6	MTL 357
3932493	M.	GIOSI R	1547 NIKA	FABREVILLE
3932467	M.	GRATTON G	128 MGR.TACHE	BOUCHERVILLE
3932780	M.	HETU M	1130 FAIRMOUNT #4	OUTREMONT 153
3932716	M.	JALBERT S	6981 HURTEAU	MTL 206
3932749	M.	LABRECQUE	9340 ANDRE-GRASSET	MTL 353
3932434	M.	LAJEUNESSE	4646E EARNSCLIFFE	MTL 248
3932704	M.	LAMOUREUX	3327 VERDUN	VERDUN 203
3932720	M.	LAVIGNE R	5965 SARDOUE	AUTEUIL
3932491	MME	LEBEAU J	8497 DE-L&EPEE #2	OUTREMONT 303
3939665	MME	LEFEBVRE G	11764 PELLETIER	MTL-NORD 459
3932451	MME	LEPAGE H	3825 LAURIER #316	MTL 406
3932777	M.	LUSSIER C	277 CHAMPIGNY	REPENTIGNY
3932707	MME	MARTINEAU G	11918 LAGAUCHETIERE	P.A.T. 500
3932477	M.	MEUNIER R	4021 DORION	MTL 135
3932475	M.	MOREL J P	3803 ST-ANDRE	MTL 132
3939667	MME	MCKIN M	3540 LIMOGES	V.ST-LAURENT 388
3932496	MME	ONDERET	7 COTE-STE-CATHERINE #1404	MTL 152
3932715	M.	PARENT E	1018 LAURIER	MTL 176
3932717	MME	PERLUZZI M	1764 ST-TIMOTHEE	MTL 132
3932436	MME	PLANTE L	7165 DE-GASPE	MTL 327
3932719	MME	RACETTE E	12226 COUSINEAU	MTL 389
3932760	M.	RIOUX L	10470 HAMEL	MTL 359
3932495	MME	ROCHON R B	7898 BERRI	MTL 327
3932773	MME	SALON BISSON	1415 E, FLEURY	MTL 359
3932452	M.	SEGUIN	5659 MIGNAULT	MTL 431
3932413	M.	ST-PIERRE A	525 1ERE-BOUL	ILE PERROT 030
3932465	MME	THERRIEN P	3425 PAPINEAU #301	MTL 135
3932429	M.	TREMBLAY	2246 ARMEL	LASALLE 660
3932748	M.	TREPANIER J Y	1844 DES-PRAIRIES	L.D. RAPIDES
3932779	M.	VAYETTE J C	1483 DESMARCHAIS	COTE ST-PAUL 205

Décès du général Anthony Szylling

Le général Anthony Szylling est décédé jeudi dernier à Montréal.

Né en Pologne en 1884, le général compte une longue carrière militaire. Etudiant, il a participé au mouvement de résistance de la Jeunesse Polonaise contre l'occupation de son pays par les soviétiques. A la fin de la première guerre mondiale, il accédait au grade de colonel des Forces Polonaises, et était décoré de la Croix d'Argent pour sa bravoure.

En période de paix, le général Szylling commanda la 8ième division des Forces polonaises et participa à la deuxième guerre mondiale comme commandant des opérations du groupe "Crakow". Il fut fait prisonnier de guerre dans le camp allemand et fut décoré de la Croix d'Or pour son action dans les opérations de guerre.

Après un bref séjour en Angleterre, il s'établit au Canada en 1952.

Les funérailles du général Szylling auront lieu, demain, à l'église "Our Lady of Tchestochowa".

La gauche au pouvoir en Islande

REYKJAVIK (Reuter) — M. Olafur Johannesson, leader du parti des fermiers progressistes, principal parti d'opposition islandais, a accepté samedi l'invitation du président Ktristjan Eldjarn à former un gouvernement.

On prévoit que M. Johannesson formera un cabinet avec les trois partis qui constituaient l'opposition avant les dernières élections.

Le gouvernement de coalition de M. Johann Hafastein avait démissionné mardi dernier après sa défaite aux élections du dimanche précédent, marquées par un virage à gauche.

naissances-décès-remerciements-in memoriam

Parents et amis peuvent rendre leurs derniers hommages dans les salons funéraires énumérés ici entre 13 h et 22 h

ALBERT (Amédée) — A Montréal, le 20 juin 1971, à l'âge de 38 ans, est décédé M. Amédée Albert, ex-employé de Johnson Wire Work, fils de feu Alcide Albert et de Rita Raymond, demeurant au 158, de Courcelles. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 ouest, rue Notre-Dame,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Zotique où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ALLARD (Emery) — A Montréal, le 20 juin 1971, à l'âge de 66 ans, est decédé M. Emery Allard, époux de feu Cécile Cléroux, demeurant à 9011, 2e Avenue, Ville St-Michel. Père de Lise (Mme Gilles Hénault), Jacques, Nicole (Mme Gérard Guertin), Raymond. Il laisse dans le deuil sa belle-fille Lily Paré, ses gendres et 13 petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2645 est, rue Henri-Bourassa,
à 1 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Yvette, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Marie-Marthe) — A Montréal, le 19 juin 1971, est décédée Mme Paul Auger, née Marie-Marthe Couillard. Elle laisse dans le deuil son époux, M. Paul Auger, ses soeurs Mme Hilaire Beauregard (Marie-Anne), Mme Antonio Bernier (Marguerite), Mme Amédée Fortin (Elise), Mme Jean Sawchuck (Berthe), ses frères Gérard, René et Jean-Paul, ainsi que plusieurs néveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant . Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc et
J.-S. Vallée Inc.
1111 ouest, rue Laurier,
à 8 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Anne Marie) — A l'hopital Fatima de La Pocatière, le 10 juin 1971 à l'âge de 79 ans est décédée Mlle Anne-Marie Beaulieu, fille de feu Louis Beaulieu et de feu Emma Beaulieu. Elle laisse dans le deuil une soeur Mme Lucien Bédard (Alma Beaulieu), deux nièces Mme Maurice Richard (Marguerite Langlais) et Mme Henri Boivin (Fernande Bédard), de nombreux petits-neveux et nièces. Service et sépulture eurent lieu à Kamouraska le 14 juin.

BENOIT (Albani) — A Richelieu, le 18 juin 1971, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Albani Benoit, époux de Leona Landry. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Desnoyers,
20, rue Des Carrières,
pour se rendre à l'église Richelieu où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BIELLO (Giuseppe) — A Montréal, le 20 juin 1971, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Giuseppe Biello, époux de feu Concetta Tozzi, Il laisse dans le deuil 1 fils Frank, 1 bru Mme Rosina Sirignano, 2 petites-filles Mme Claude Zanolin (Connie) et Mme Ernest Garofalo (Céleste). Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 est, rue Henri-Bourassa,
à 9 h. pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Défense, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONHOMME (Jean-Paul) — A Montréal, le 20 juin 1971, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Jean-Paul Bonhomme, époux en 1re noces de feu Madeleine Provost et en 2e noces de Line Ouillet; père de André, Michèle (Mme Marcel Vézina), Lyse et Jean-Paul. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier et Fils,
4733, rue Papineau,
pour se rendre à l'église St-Stanislas de Koska, où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGET (Charles) — A Montréal, le 18 juin 1971, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Charles Bourget, ex-employé à la Brasserie Molson. Epoux de Virginie Leblanc, demeurant rue Hogan. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRANCHAUD (Eugène) — A Ste-Angèle de Prémont, le 19 juin 1971, à l'âge de 70 ans 4 mois, est décédé M. Eugène Branchaud, époux de Cécile Lacombe. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Irénée Gagnon & Fils,
à Ste-Ursule
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Angèle de Prémont, où le service sera célébré à 2 h 30 p.m., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Albert) — A Montréal, le 19 juin 1971, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Albert Brault, époux d'Alice Desormeaux. Il laisse sa fille et son gendre M. et Mme Amédé Gouin (Murielle). Son fils et sa bru Marcel (Pierrette Bertrand). Ainsi que ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Magnus Poirier Inc.
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
pour se rendre à l'église L'Ascension de Hawkesbury, où le service sera célébré à 4 h p.m., et de là au cimetière du meme endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Jeanne) — A Outremont le 18 juin, 1971, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Narcisse Brault, née Jeanne Brasseur, demeurant 730 avenue McEachran. Elle laisse 2 filles Lucille et Pierrette. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
et J. S. Vallée Ltée,
1111, rue Laurier ouest,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEMENT (Gilberte) — A Montréal, le 16 juin 1971, à l'âge de 60 ans, est décédée Mlle Gilberte Clément, fille de feu Joseph-Edouard Clément et de Irène Michaud, demenrant 212 rue Demers à Montréal. Les funérailles auront lieu lundi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
528, rue Rachel est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister ans autre invitation.

CLERMONT (Flore) — A Montréal, le 20 juin 1971, à l'âge de 77 ans, est décédée Flore Migneron, épouse en premières noces de feu Paul Forget, et en secondes noces de feu Mandoza Clermont. Mère de Marthe (Mme Maurice Houle); elle laisse dans le deuil, ses soeurs; son petit-fils Pierre Michel et José (épouse de Maître Jacques Bédard, avocat). Ainsi que 2 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2645, rue Henri-Bourassa est
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CRIQUET (Louis) — A Montréal, le 19 juin 1971, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Louis Criquet, époux de Marie-Anne Loranger, demeurant à Montréal. Il laisse dans le deuil, une fille, Hélène (Mme Jean Turcotte); un fils, Georges; ainsi que trois petits-enfants: Sophie, Eric et Julie. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
5805, rue Boileau
(Angle Lacordaire)
à 2 h 45, pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière de l'est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELISLE (Paul) — A Montréal, le 20 juin 1971, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Paul Delisle, époux de Cécile Bureau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants Mme Raymond Vaillancourt (Pauline), Jacques et son épouse (Lucille Touzin) et Jean. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Enrg,
11117 rue Saint-Vital,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Vital où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE LORIMIER (Juliette) — A Montréal-Nord, le 21 juin 1971, à l'âge de 62 ans, est décédée Juliette Brosseau, épouse de Gustave de Lorimier, mère de Jacques C.S.C., Claude, André, Roland, Michel. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001 est, Henri-Bourassa
coin Ste-Gertrude,
à 1 h. 50, pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESGROSEILLIERS (Zotique) — A Montréal, le 19 juin 1971, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Zotique Desgroseilliers, époux de feu Yvonne Martin, demeurant au 1971 Jacques-Hertel. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
6259, boul. Monk,
à 1 h 30 pour se rendre à l'église Saint-Paul où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Jeanne) — A Sainte-Thérèse-Ouest, le 19 juin 1971, à l'âge de 73 ans, est décédée Jeanne Lavole, épouse de feu Gustave Desjardins, demeurant anciennement au 63 Côte Cachée. Elle était la mere de Gustave, épouse de Lucienne Latour, Claire (Mme Gabriel Dion), soeur Laurette Desjardins CSC, Rose (Mme Gilles Dion), Juliette (Mme Gérard Cardinal), Marguerite (Mme Rock Dubeault), Raymond, époux d'Aline Charbonneau, Claude, époux de Micheline Cléroux, et un gendre, M. Edouard Desjardins. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la
Résidence Funéraire Goyer
et Clément Inc.,
45, rue Turgeon,
à 1 h 45 pour se rendre à l'église Coeur-Immaculée-de-Marie, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de Sainte-Rose, lelu de la sépulture Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFAULT (Marie-Blanche) — A Montréal, le 20 juin 1971, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Ernest Dufault, née Marie-Blanche (Marie-Jeanne) Beaulac. Elle laisse dans le deuil ses fils Jacques et Gaston. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant .Le convoi funèbre partira des salons
A .Dallaire Inc et
J.-S Vallée Ltée,
1111 ouest, rue Laurier,
à 9 h 30 pour se rendre à l'église Saint-Etienne où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUHAMEL (Paul) — A Montréal, le 20 juin 1971, à l'âge de 45 ans, est décédé Paul Duhamel, époux de Eléonar Clarke. Il laisse ses enfants: Mme Michael Leclerc (Lise), Richard et Denise. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMONTIER (Monique) — A Montréal, le 19 juin 1971, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme Omer J. Dumontier, née Monique Gingras, demeurant à 5959 Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier & Duclos
3503, rue Papineau
à 1 h. 30, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 2 h. p.m., et de là au cimetière de St-Gabriel-de-Brandon, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

FAUTEUX (Blanche) — A Montréal, le 19 juin 1971, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Ernest Fauteux, née Blanche Lareau, mère de Marie-Paule (Mme Henri Marcaurelle). Lui survivent 4 petits-fils. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
à 1 h. 30, pour se rendre à l'église St-Leonard, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GALARNEAU (Henri) — A Montréal, le 19 juin 1971, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Henri Galarneau, époux de Germaine Sorel, demeurant au 4750 Lafontaine. Il laisse dans le deuil, un fils Louis; deux filles, Pierrette (Mme Aimé Robert), Anna (Mme Yvon Berthelette) ainsi que six petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
4504, rue Ste-Catherine est
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Clément, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Dorina) — A l'hôpital St-Mary, le 20 juin 1971, à l'âge de 60 ans, est décédée Dorina Gauthier, employée de la Compagnie Northern Electric, soeur de Anita (Mme G. Wilson). Lui survivent plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la maison funéraire
Kane & Fetterly,
5301, boul. Décarie,
pour se rendre à l'église St-Malachy, où le service sera célébré à 2 h. p.m., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Régis) — A Montréal, le 20 juin 1971, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Régis Gauthier, époux en premières noces de feu Antoinette Royal, et en secondes noces de Cécile Vincent Bruyère. Il laisse dans le deuil, son épouse Cécile Vincent, trois filles et trois garçons, ses gendres et ses belles-filles, ainsi que de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
4504, rue Ste-Catherine est
à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIRARD (Raymond) — Accidentellement, à Montréal, le 19 juin 1971, à l'âge de 25 ans, 11 mois, est décédé M. Raymond Girard, époux de Suzy Champagne, demeurant à Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos. Lussier et Fils,
4733, rue Papineau,
à 8 h 40 pour se rendre à l'église Saint-René, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GLOUTNEY (Arthur) — A Montréal-Nord, le 19 juin 1971, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Arthur Gloutney, époux de Blanche Fluet. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc
11,130 boul. Pie-IX
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GROULX (G.-Léonard) — A Longueuil, le 20 juin 1971, est décédé G.-Léonard Groulx, époux de Simone Pilon, demeurant au 26, Saint-Jacques. Père de Roland, époux de Claire Lapointe, de Québec, Corona, épouse de Léo Gagnier, de Québec, Pâquerette, épouse de I. Kabay, de Montréal, Antolnine, épouse de Hugo Berecca, de New York, Jacqueline, épouse du docteur Roger Létourneau, de Boston, Huguette, épouse du notaire Francis Lemay, de l'Assomption. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la
Résidence funéraire
Ed. Darche et Fils,
86 ouest, rue Saint-Charles, Longueuil.
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Antoine, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière Belmont de Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOHNSON (Arthur B.) — A l'hôpital St-Mary's le 18 juin 1971, est décédé Arthur B. Johnson, époux de Jane Warren née Boullanne, père de Margo (Mme A. Pratt). Les funérailles auront lieu lundi le 21 courant des salons
Rosedale,
4911, chemin Côte-des-Neiges,
pour se rendre à l'église St-Kevin, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges.

KIEFFER (Léontine) — A Montréal, le 18 juin 1971, à l'âge de 86 ans, est décédée Léontine Benoit, épouse de feu Jean-Louis Kieffer. Mère de Pauline, Germaine (Mme R. De Gagné), Gabrielle (Mme A. Gendron), Simonne (Mme R. Letellier de St-Just) ainsi que 7 petits-enfants et plusieurs arrières-petits-enfants. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.R. Desiauriers Ltée
5650, Chemin Côte-des-Neiges
pour se rendre à l'église St-Pascal Baylon, 6560 Côte-des-Neiges, où le service sera célébré à 2 h p.m., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOURSE (Charles Williams) Monseigneur — A Duvernay, le 19 juin 1971, à l'âge de 80 ans, est décédé Monseigneur Charles-Williams Lacourse, fils de feu Charles Lacourse et de feu Flore Landry. Ex-curé de la paroisse Ste-Anastasie de Lachute et demeurant à Duvernay. La dépouille mortelle repose présentement en l'église de Ste-Anastasie de Lachute, où les funérailles auront lieu mardi matin, le 22 juin 1971 à 10 h. Inhumation au Cimetière des Pères des Missions étrangères à Pont-Viau, Ville de Laval. Le tout sous la direction de la Maison Funéraire
Roland Ménard
de lachute, P.Qué.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAGUEUX (Aurèle) — A Montréal, le 20 juin 1971, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Aurèle Lagueux époux de Jeanne Gagnon,, père de Reine (Jean Hochu), grand-père de Sylvie et Martine. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C Roy Inc..,
7018, rue Marseille,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Fabien, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPIERRE (Edgar) — A Montréal, le 18 juin 1971, à l'âge de 65 ans, est décédé Edgar Lapierre, ex-employé de la Ville de Montréal. Epoux de Germaine Noël père de Claude, Jeannine (Mme Guy Lanctôt), Rita (Mme E. Kaufman), Hermens (Mme L. Gervais), Huguette et Monique. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin,
835 est, av. Laurier,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (Lucia) — A Montréal, le 20 juin 1971, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Edgar Leduc, née Lucia Lemay. Exposée aux salons Urgel Bourgie Ltée 745 Crémazie est, jusqu'à lundi soir à 10 h. Réexposée mercredi le 23 courant au salons Faucher, Saint-Edouard, comté de Lotbinière. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Faucher
à Saint-Edouard,
comté de Lotbinière
pour se rendre à l'église où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ESPERANCE (Oscar) — A Montréal, le 19 juin 1971, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Oscar L'Espérance, époux de feu Eméline Dunn. Il laisse dans le deuil son fils Jean, ses filles, Mme Maurice St-Onge (Marcelle), Mme Roméo Plante (Françoise), Mme Pierre Vallée (Suzanne), Mme Aquila Côté (Denise). Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 9 h pour se rendre à l'église paroissiale de Saint-Hilaire où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du meme endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORD (Patrick) — A Montréal, le 20 juin 1971, à l'âge de 58 ans,est décédé M. Patrick Lord, époux de Rose Thibault, père de Claude, époux de Louise Caron, Claudette, épouse de Serge Arpin, ainsi que deux petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359, boul. Saint-Michel, Rosemont,
à 9 h 40 pour se rendre à l'église Saint-Bernadin-de-Siennes, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARSAN (Cécile) — A Montréal, le 21 juin 1971, est décédée Mlle Cécile Marsan, fille de feu Pierre Marsan et de feu Lydia Alsopp; laisse dans le deuil, sa soeur Jeanne, ses frères : Armand et Lucien époux de Lucienne Piran. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie &
Avenue Notre-Dame-de-Grâce,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAYER (Johanna) — A Montréal, le 19 juin 1971, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Camille Mayer, née Johanna Hill. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350, rue Beaubien est
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSIER (Zéphirin) — A Terrebonne, le 19 juin 1971, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Zéphirin Messier, époux de feu Elida Lacasse. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2251, rue Jean-Talon est
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Saint-Barthélémy, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Saint-François de-Sales, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MEUNIER (Jeanne) — A Ste-Marthe-sur-le-Lac, le 20 mai 1971, à l'âge de 49 ans, est décédée Jeanne Lemyre, épouse de Joseph Meunier, demeurant 114, 33ème Avenue, Ste-Marthe sur-le-Lac. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Malette & Fils
147 8ème Avenue
Cité des Deux-Montagnes
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Marthe-sur-le-Lac, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICHAUD (Raoul-Wilfrid) — A Ste-Thérèse, le 19 juin 1971, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Raoul Wilfrid Michaud, époux de Marie-Blanche Nadeau, demeurant au 18, Lamarque, Ste-Thérèse. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Maurice Savaria Inc.
61, rue Blainville ouest,
pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

O'CONNOR (Claire-Noël) — Subitement à Montréal, le 18 juin 1971, à l'âge de 34 ans, est décédée Claire-Noël O'Connor, épouse de feu Hugh O'Connor. Mère de Philip et Sophie. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Desiauriers Ltée
790 Boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

O'NEIL (John Francis) — A l'hopital Queen Elizabeth, dimanche le 20 juin 1971, à l'âge de 49 ans, est décédé John Francis O'Neil, époux de Millie Vienneau; père bien-aimé de John et Robert. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant, à 1 h. p.m. en la chapelle de la maison funéraire
Wray, Walton, Wray,
1234, rue de la Montagne,
et de là au cimetière de Mont-Royal.
Exposé ce soir après 6 heures p.m.

OUELLETTE (Arthur) — A Montréal, le 18 juin 1971, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Arthur Ouellette, époux de feu Marcella Burnett, frère de Mme Euclide Frégeau (Alice), Paul, Mme Robert Hancock (Cécile) et Mme Lucien Laporte (Marie-Ange). Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira ses salons
J.-A. Guilbault Inc,.
5359, boul Saint-Michel, Rosemont,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Sainte-Bibiane, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUIN (Joseph) — A Montréal, le 19 juin 1971, à l'âge de 63 ans est décédé M. Joseph Paquin, fils de feu Adélard Paquin et de feu Marie Ross. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario,
pour se rendre à l'église de la Nativité où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POLISINO (Stella) — Le 20 juin 1971, à l'âge de 59 ans, est décédée Stella Lee, épouse de Edward Polisino, mère de Frank, Helen (Mme P. Tomson), Margaret (Mme J. Watt), Brenda, Carol. Exposée au salon funéraire
Lakeshore,
560 Bord du Lac, Dorval.
Avis des funérailles plus tard.

POTVIN (abbé Lucien) — A Montréal, le 17 juin 1971, à l'âge de 81 ans est décédé abbé Lucien Potvin, fils de feu Aimé Potvin et de feu Théophonie Fontaine. Anciennement vicaire à St-Etienne, aumônier à Ste-Jeanne-d'Arc, curé à la Pointe St-Charles et à Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, membre de la Société d'une messe du diocèse. Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis,
à 9 h pour se rendre à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, où le service sera célébré à 9h30, et de là à la crypte de la cathédrale, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX (Jules) — A Longueuil, le 19 juin 1971, à l'âge de 51 ans 10 mois, est décédé M. Jules Proulx, employé à l'American Can, époux de Jeannine Vanasse. Autrefois de la rue Messier, demeurant 662 boul. Jacques-Cartier à Longueuil. Il laisse dans le deuil un fils, le docteur Gilles Proulx et ses frères. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative
de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetiere de l'est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REED (Diane) — A Montréal, le 19 juin 1971, à l'âge de 9 ans, est décédée Diane Reed, fille de Réal Reed et de Madeleine Dubeau, demeurant au 526 Beaudin. Les funérailles auront lieu mardi le 22 juin. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 ouest, rue Notre-Dame,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Zotique, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHER (Alexandre) — A Montréal, le 20 juin 1971, est décédé M. Alexandre Richer, époux d'Yvonne Pilon, demeurant rue Boyer. Père de Mme Armand Martineau (Jeannette), Mme Armand Boucher (Madeleine), Mme Roger Lessard (Thérèse), Mme Fernand Paquette (Aline), Marcel et Yvon. Elle laisse aussi dans le deuil deux belles-filles: Claire Thibault et Lise Tremblay ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 1 h. 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 1 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBILLARD (Adrien) — A Montréal, le 20 juin 1971, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Adrien Robillard, époux de feu Clara Provençal, demeurant au 2300, rue French. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 ouest, rue Notre-Dame,
à 8 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Zotique où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBILLARD (Elzéar) — A Longueuil, le 20 juin 1971, à l'âge de 85 ans, est décédé Elzéar Robillard, fils de feu Elzéar Robillard et de feu Marie Isabelle. Frère de Mme Léonidas Daignault (Marguerite), de Longueuil, et Joseph, de Hull . Les funérailles auront lieu mardi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
527, rue Sainte-Hélène,
à 3 h 45 pour se redre à l'église Saint-Georges où le service sera célébré à 4 h, et de là au cimetière de Saint-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La dépouille mortelle est exposée à la Résidence provinciale des Clercs de Saint-Viateur, 1145 ouest, avenue Saint-Viateur, Outremont, où auront lieu les funérailles le mardi 22 juin, à 10 heures du matin. L'inhumation se fera au cimetière de la Congréation, à Rigaud.

SMITH (Fred Charles) — A Montréal, le 20 juin 1971, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Fred Charles Smith, employé à la Northern Electric, département de l'installation, époux de Georgette Chartrand. Père de Robert, Albert, Carol, Ronald et quatre petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
7384, rue Saint-Denis
La cerémonie aura lieu au salon. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SZYLLING (Antoni) — A Montréal, le 17 juin 1971 est decédé M. Antoni Szylling (Lt. Général de l'armée polonaise), époux de Mary-Rose Dobrowolska, beau-père de Mme Paul F. Collins et grand-père des petits-enfants Collins et Frankowski. Les funérailles auront lieu lundi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la maison funéraire
Wray Walton Wray,
1234, rue de la Montagne,
pour se rendre à l'église St. Mary's Polish, (rue

Le niveau tolérable de monoxyde de carbone est souvent dépassé

par Alain ZOLTY

Si la pollution de l'air par l'anhydride sulfureux, à Montréal, atteint en ce moment son plus bas niveau (les maisons n'étant pas chauffées) il n'en est pas ainsi pour l'empoisonnement de l'air par le monoxyde de carbone.

Malgré l'installation de mécanismes nouveaux sur les voitures récentes, le niveau de ce polluant dans l'air de Montréal semble augmenter puisqu'au mois de mai 1968 la moyenne avait été de 8 parties par million et qu'en mai 1971, elle a atteint 9 parties.

Le rapport du mois de mai du service de l'assainissement de l'air de la Communauté urbaine de Montréal montre, de plus, que le niveau tolérable de monoxyde de carbone dans l'air a été atteint ou dépassé 11 jours sur 31.

Le niveau tolérable pour une durée de 24 heures est de 10 parties par million et, s'il existait une législation pour contrôler la pollution au niveau provincial comme en Ontario, le niveau tolérable pour une longue durée d'exposition serait inférieur à 10 parties par million.

Au Etats-Unis par exemple, les gouvernements projettent de limiter le niveau de monoxyde de carbone à 9 parties par million pour une période de huit heures.

Sur le plan de l'anhydride sulfureux, second polluant pour lequel la communauté urbaine fournit des chiffres, on note une baisse considérable étant donné l'usage restreint, pendant les mois chauds, des huiles de chauffage.

Le niveau ne dépasse guère .02 ou .03, alors que le niveau tolérable est de 0.10. Le niveau tolérable pour une période d'un an d'exposition d'une population urbaine est de 0.02 partie par million et l'on note ainsi la différence considérable qu'il existe entre le niveau tolérable pour une période de 24 heures et le niveau tolérable pour une période d'une année.

Voir MONOXYDE page A 6

Culbute dans un escalier de l'Oratoire: 12 blessés

Une douzaine de personnes, pour la plupart des enfants, ont subi des blessures, peu avant 2 heures, cet après-midi, en culbutant dans un escalier mobile conduisant à la basilique de l'Oratoire Saint-Joseph, au flanc du Mont-Royal.

Selon les premières informations obtenues, c'est la chute d'un vieillard qui aurait provoqué l'accident. Il semble, en effet, que l'homme, en tombant, aurait entrainé avec lui, une vingtaine de personnes qui le précédaient dans l'escalier.

Les visiteurs appartenaient à un groupe de pèlerins d'Ottawa dirigés par des religieuses.

Parmi les blessés, outre les enfants, il y a deux hommes et deux religieuses; l'une de celles-ci aurait été littéralement scalpée.

Les blessés, dont plusieurs sont dans un état grave, ont été transportés par des ambulanciers de la police de Montréal aux hôpitaux Sainte-Justine, Children Memorial et Sainte-Marie.

Un sourire de... $37,500 !

photo Jean Goupil LA PRESSE

Tel que prévu, Albatross a remporté le Grand Prix d'été, hier à Blue Bonnets, devant plus de 15,000 spectateurs. Il a couru le mille en 1:57.2 minutes, soit un cinquième de seconde de plus que le record. Albatros semble satisfait de son exploit, qui a rapporté à son propriétaire la moitié de la bourse totale de $75,000 de l'épreuve, mais son conducteur Stanley Dancer, est d'avis qu'il aurait pu réussir un meilleur temps.

— nos informations, page B 2

Le plus grand quotidien français d'Amérique

COTES BOURSIÈRES DE CLÔTURE

la presse

Montréal, lundi 21 juin 1971, 87e année, no 143, 66 pages, 4 cahiers

DERNIÈRE EDITION 10¢

Loubier veut retenir Masse

par Claude MASSON
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Après avoir fait la chasse aux 1,300 délégués durant de longues semaines, les deux principaux rivaux au titre de chef de l'Union nationale sont aujourd'hui à la pêche, à des endroits différents, et réfléchissent à leur avenir et à celui de leur parti.

Le vainqueur avec 50.7 p. 100 des voix, M. Gabriel Loubier, se prépare à prendre toutes les mesures requises pour éviter une scission fracassante ou une démission qui pourrait être mortelle à l'UN en tenant compte du fait que M. Marcel Masse, avec 49.3 p. 100 des voix, a failli de très près de devenir le septième successeur de M. Maurice Duplessis.

Pour sa part, M. Masse, lui aussi à la pêche, consacre les prochains jours à étudier son avenir politique, à savoir s'il mettra ses énergies à faire régner un esprit de participation et de renouveau dans le parti ou s'il répondra au voeu exprimé spontanément par plusieurs de ses chauds partisans de joindre le Parti Québécois.

Le suspense se prolonge donc mais cette fois pour savoir si le député de Montcalm appuiera le député de Bellechasse, s'il gardera ses distances ou s'il l'abandonnera tout simplement dans les prochains mois.

Même phénomène

C'est, amplifié, le même phénomène

Voir LOUBIER page A 6

Record de température

Nul ne sera surpris d'apprendre aujourd'hui qu'il a vécu, hier, à Montréal, un record de température.

En effet, c'est la première fois, de mémoire de météorologiste à l'université McGill, que le 20 juin, le mercure atteint 89.6 degrés à l'ombre.

Le record précédent avait été établi en 1923 quand le mercure avait atteint 89.4.

Mais, si le record a été battu à McGill, il ne l'a pas été à l'observatoire de l'aéroport international de Dorval où il a fait 88 degrés alors que le record est de 89 degrés, établi en 1964.

Le record du mois de juin est de 96 degrés, relevés le 12 juin 1942 à l'observatoire de McGill. A Dorval, le record est de 95 degrés, établi le 30 juin 1964.

Voir RECORD page A 6

● *Autres informations*
— pages A 2, A 5 et D 1

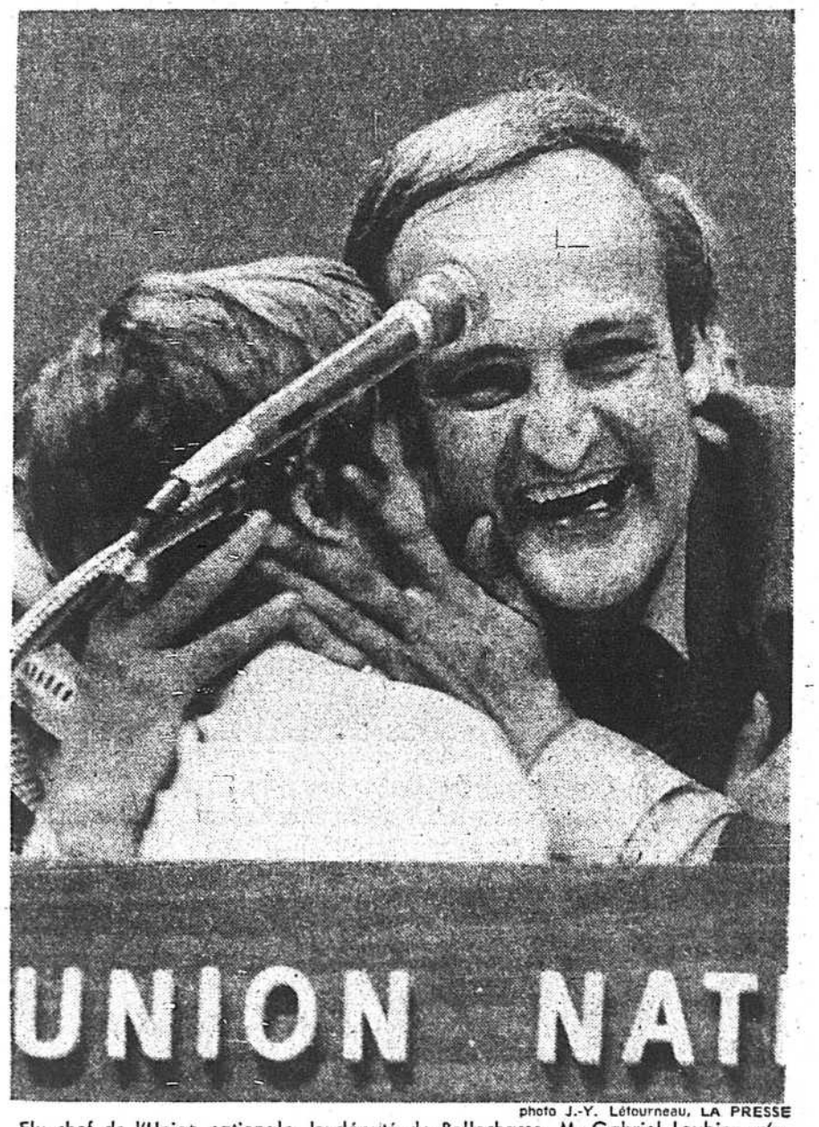

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Elu chef de l'Union nationale, le député de Bellechasse, M. Gabriel Loubier, n'a pas caché sa joie en apprenant sa victoire à l'issue du congrès de l'UN à Québec, samedi. Le visage marqué par l'émotion, le nouveau leader de l'opposition à l'Assemblée nationale a immédiatement partagé sa joie avec son jeune fils.

AUJOURD'HUI

● *Front commun en faveur de l'éducation préscolaire*
— page C 2

● *Accueil favorable au budget et à la réforme*
— page C 10

● *La situation des chantiers navals est excellente*
— page C 11

sommaire

Annonces classées : D 3 à D 14
Arts et spectacles : A 12 à A 14
Bandes dessinées : C 14
Cinéma : A 12 à A 14
Décès, naissances, etc. : D 15
Economie : C 11 et C 12
Etes-vous observateur ! : D 10
Editorial : A 4
Horoscope : C 4
Informations étrangères : C 1
Informations nationales : A 2 / B 1 / C 13 C 14 / D 2, D 16
Loisirs et récréation : C 14
Loto-Presse : D 2
"Mot-mystère" : D 9
Mots croisés : D 11
Sports : B 1 à B 13
Tribunaux : A 7
Vivre aujourd'hui : C 2 à C 5
Votre médecin : C 5

Toronto accepte la Charte de Victoria

TORONTO (PC) — Le gouvernement de l'Ontario a décidé d'accepter dans son intégrité le projet de Charte constitutionnelle qui a été établi la semaine dernière à la conférence fédérale-provinciale de Victoria, a annoncé aujourd'hui, à l'Assemblée législative, le premier ministre de cette province, M. William Davis.

M. Davis a précisé que cette décision a été prise à la fin de la semaine dernière au cours d'une réunion à laquelle assistaient tous les membres du conseil des ministres. Il a déclaré qu'il en informerait "aussitôt que possible" le secrétariat fédéral des conférences constitutionnelles.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont jusqu'au 28 juin pour accepter ou rejeter le projet de Charte constitutionnelle. Un seul veto opposé par l'un ou l'autre de ces gouvernements rendrait impossible l'adoption de cette Charte.

loto québec vous écoute

Une étude de marché sur LOTO-QUÉBEC sera menée par des étudiants. Répondez au questionnaire. LOTO-QUÉBEC c'est votre affaire.

Le recensement 1971 a péché contre les langues officielles, selon Spicer

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA. — Dans un rapport spécial sur le recensement de 1971, le commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, déplore de nombreuses faiblesses et des infractions sérieuses à la loi des langues officielles.

"Je ne mets en doute ni la bonne volonté du ministre ni celle du bureau fédéral de la statistique. Toutefois, entre les bonnes intentions et leur application il y a ici un écart frappant", affirme M. Spicer dans son rapport déposé ce matin à la Chambre des Communes.

Le commissaire aux langues officielles précise que les infractions constatées ne sont pas des cas isolés mais qu'elles font plutôt partie d'une situation existant à l'échelle du Canada, notamment en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie Britannique.

On se souvient que quelques jours avant le recensement, le 1er juin dernier, les organes d'information avaient raporté plusieurs plaintes de la part de francophones qui reconnaissaient ne pas avoir les renseignements nécessaires dans leur langue pour le recensement.

Effectivement, M. Spicer mentionne que plusieurs n'ont pu avoir des questionnaires en français. "Seuls l'enveloppe et le crayon étaient bilingues", affirme-t-il.

En outre, il mentionne que le service auxiliaire téléphonique n'a pas toujours été en mesure, au début du recensement, de répondre de façon satisfaisante du point de vue linguistique.

En outre, M. Spicer souligne qu'une

Voir RECENSEMENT page A 6

météo

Averses, se dégageant au cours de l'après-midi. Demain : ensoleillé.
Min. 60° Max. 75° ● Détails à la page A 6

POLLUTION

Anhydride sulfureux : 0.01 partie par million.
Niveau tolérable : .10.

Loubier s'oppose à la charte de Victoria

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le nouveau chef de l'Union nationale, dans sa première prise de position face à un sujet d'actualité, a fait savoir qu'il répondrait catégoriquement "NON" au gouvernement fédéral face à la Charte canadienne de 1971 qui a été soumise aux premiers ministres provinciaux à Victoria et sur laquelle ils doivent se prononcer d'ici lundi prochain.

"Je répondrais non parce que je pense qu'encore là c'est une guerre de dentelle, une guerre partielle qu'on est en train de livrer et ma philosophie est à l'effet qu'on doit embrasser le problème globalement, que cela doit être une négociation totale et non pas essayer de tergiverser, de finasser avec toutes sortes de formules d'amendement quelconque pour en arriver à un objectif dont on ne connaît absolument pas la définition et la compréhension de la partie des compatriotes des autres provinces".

Cette réponse a été donnée par M. Loubier à sa première conférence de presse en tant que chef de l'Opposition officielle et successeur de M. Jean-Jacques Bertrand.

Mais, quelques instants plus tard, dans la même conférence de presse, M. Loubier a précisé au sujet de l'acceptation ou du refus de cette même charte:

"Je devrai consulter le dossier avec mes collègues et ce sera le parti qui prendra une position officielle après étude, réflexion et consultation".

Sur la conduite de M. Trudeau qui semble vouloir presser les négociations constitutionnelles, le député de Bellechasse a déclaré :

"M. Trudeau ne pourra jamais ignorer la volonté des Québécois et s'il veut aller au mépris de la volonté de cette communauté québécoise, et bien ce sera lui le fossoyer de la Confédération et non pas les gens du Québec."

Une troisième victoire pour la vieille garde

par François TREPANIER

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Pour la troisième fois en dix ans, la vieille garde de l'Union nationale a eu gain de cause, samedi, à Québec: Gabriel Loubier, le candidat de la plupart des députés et des éléments traditionnels du parti, a été élu.

Cependant, c'est de justesse que ce phénomène que l'on avait observé d'abord en 1961, puis en 1969, s'est reproduit cette fois à Québec, samedi.

Seulement 23 voix de majorité! Tel est en effet la faible majorité que M. Loubier a obtenue sur son principal adversaire, celui du renouveau, M. Marcel Masse. Et ce, après trois tours de scrutin!

La situation avait été bien différente en 1961 et en 1969 lorsque les candidats que l'on décrivait à l'époque comme des réformateurs, M. Jean-Jacques Bertrand, puis M. Jean-Guy Cardinal, avaient été écartés de la chefferie du parti.

En 1961, c'est par une majorité de 94 voix que M. Daniel Johnson, qui était appuyé par la Vieille garde du parti, avait réussi à triompher de M. Bertrand, c'est-à-dire par un vote de 1,006 à 912.

Fait intéressant à noter, M. Bertrand était appuyé lors de ce congrès par l'épouse de l'ancien premier ministre du Québec, Mme Paul Sauvé, alors que cette année, M. Marcel Masse, était appuyé par son fils Pierre Sauvé.

En 1969, c'est par une majorité encore plus confortable que la Vieille garde du parti réussissait à faire élire M. Jean-Jacques Bertrand, c'est-à-dire 1,327 voix contre 938 pour M. Jean-Guy Cardinal, identifié comme le candidat réformiste.

Les "pow-wow"

La faible majorité obtenue par M. Loubier signifie-t-elle cette fois que les méthodes traditionnelles utilisées pour faire élire les chefs de l'UN — les appuis massifs de la députation, les mises de fonds importantes, les gros "pow-wow", les nombreuses pancartes, des "claques" bruyantes — , influencent moins les délégués parmi lesquels ont trouve plus de jeunes?

On pourrait le croire si l'on compare lesévénements qui ont marqué les dernières heures du congrès cette année avec les événements des deux précédents congrès.

En 1961 et en 1969, les deux principaux candidats en lice s'étaient livrés à une véritable guerre de "gadgets" pour influencer les délégués. A chacun de ces congrès, le Château Frontenac avait été transformé en un véritable lieu de kermesse et aucun des candidats n'avait mis de côté un seul moyen de se faire élire.

Qu'il suffise de rappeler à ce sujet la guerre des artistes en 1969, (les Jérolas contre Charlebois), les programmes de télévision en circuit fermé, la location des murs du Château Frontenac pour y afficher des annonces et la beuverie historique qui avait marqué le congrès de 1961.

Cette année, un seul candidat, M. Gabriel Loubier, aura eu recours à de telles méthodes — et encore là à seulement quelques-unes — , pour s'assurer la sympathie des délégués.

M. Loubier aura ainsi donné vendredi soir à l'Auberge des Gouverneurs une réception où les Jérolas étaient encore de la partie de même qu'un orchestre bavarois.

A cette réception étaient présentes au moins 700 personnes. A celle de MM. Masse et Beaulieu quelques centaines seulement.

M. Loubier était convaincu, devant le succès de sa réception, vendredi, qu'il passerait au premier tour. Or, tel ne fut pas le cas.

Peut-on en conclure qu'il sera un jour possible à l'Union nationale de tenir des congrès peu dispendieux?

L'UN est actuellement dans l'Opposition: on le saura donc plus tard.

Quoi qu'il en soit, le congrès de cette année aura sûrement été l'un des moins dispendieux qu'ait tenus ce parti depuis 1961.

M. Loubier a déclaré à ce sujet que sa campagne lui aurait coûté entre $100,000 et $200,000. Ce la contraste avec le congrès de 1969 dont le coût avait été évalué pour tous les candidats à $1 million.

Deux dernières observations se dégagent si l'on fait des comparaisons avec le congrès de 1969 et les congrès tenus par d'autres partis.

De tous les congrès tenus par l'UN, le système de scrutin mis au point cette année aura probablement été le moins rapide et le plus compliqué.

L'hommage rendu au chef démissionnaire, M. Jean-Jacques Bertrand, aura été l'un des plus ingrats et les moins reconnaissants de tous les congrès tenus par des partis politiques depuis quelques années.

Qu'il suffise de mentionner à ce sujet que c'était hier le 55e anniversaire de naissance de M. Bertrand et que personne n'en a touché un mot.

Les députés de l'UN reprochent quelquefois aux libéraux de ne pas être "humains". Ils devront y penser deux fois a l'avenir avant d'adresser cette critique à leurs adversaires.

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Comme sur le pavois...

Québec a intérêt à dire oui — *Trudeau*

Le Québec a obtenu à Victoria ce qu'il demandait au chapitre de la sécurité sociale: il a donc tout intérêt à accepter en bloc et dans les délais fixés la charte constitutionnelle. Sinon, c'est toute la question de la réforme constitutionnelle qui sera renvoyée aux oubliettes, pour 20 ans ou 100 ans.

C'est ce qu'a déclaré hier soir le premier ministre Trudeau qui répondait aux questions de trois journalistes à l'émission "Franc-Parler" à Télé-Métropole.

Selon M. Trudeau, le Québec réclamait que, dans le domaine social, les juridictions fédérale et provinciale soient concurrentes, qu'en cas de conflit, celle des provinces soient prépondérante et qu'avant d'établir un programme dans ce domaine, le fédéral consulte les provinces. Or c'est, selon lui, ce que reconnaît le texte de la charte de Victoria.

Le premier ministre canadien n'a cependant pas dissipé toute ambiguïté en ce qui a trait à cette "prépondérance" des provinces. Une province pourrait-elle s'opposer à la mise en place d'un programme social décidé par le fédéral ou même mettre fin à un programme existant?

Ce sera aux tribunaux à trancher la question, a dit M Trudeau, qui a ajouté: "Si une loi fédérale dit: on donne des allocations aux familles nombreuses et qu'on les donne, si une loi provinciale interdit à ces familles de recevoir les allocations, est-ce que la législation fédérale tombera ou non? je n'en sais vraiment rien, parce que je ne veux pas dire ce que les tribunaux vont décider — et il est possible que ce soit en faveur des provinces, mais je suis prêt à prendre le risque."

M. Trudeau estime que le texte de la charte donne définitivement prépondérance aux provinces et que, juridiquement, les provinces auraient le pouvoir de "débouter" le fédéral de certains secteurs de la politique sociale.

Il a dit douter cependant qu'il soit politiquement avantageux pour les provinces de poser un tel geste.

"Le gouvernement du Québec, a-t-il dit, ne veut pas, que je sache, empêcher le fédéral de distribuer de l'argent aux vieillards ou aux mères nécessiteuses. Dans le cas d'un conflit, le règlement serait vraisemblablement politique, c'est-à-dire que, pour ce qui nous concerne, le fédéral serait obligé d'ajuster ses programmes en accord avec les provinces."

M. Trudeau a, par contre, précisé que le principe de l'équivalence fiscale n'avait pas été retenu dans le texte de la charte:

"Le fédéralisme existe précisément pour que les sommes venant des régions plus riches soient redistribuées de façon équitable aux pauvres des régions moins favorisées, a-t-il expliqué. Le Québec devrait s'en féliciter, puisque ce qu'il donne au fédéral représente environ 26 p. 100 des sommes perçues au Canada, et qu'il reçoit à peu près 30 p. 100 des allocations familiales. L'Ontario, au contraire, donne près de 42 p. 100 et reçoit 26 p. 100 des allocations."

En ce qui concerne le délai fixé pour l'acceptation de la charte de Victoria, M. Trudeau a été catégorique: "Si le Québec décide de tenir un référendum sur la question, c'est le meilleur moyen de ne pas arriver à un accord. Dans cette hypothèse les gars se retrouveront autour d'une table de négociation dans 20 ans ou dans 100 ans. "Vous savez qu'un peu partout au Canada, on en a marre de la question constitutionnelle dont on discute depuis plus de trois ans."

"Il y a bien sûr une partie de l'opinion québécoise qui est intéressée à ce que l'affaire échoue, et c'est normal. Ces gens-là savent que si la réforme réussit, les Canadiens seront maîtres de leur destin, que le français sera protégé dans la majorité des provinces, et que la séparation ne sera plus nécessaire", a-t-il soutenu.

Comme un journaliste lui demandait si le gouvernement central n'entendait pas profiter de la réforme constitutionnelle pour renforcer ses pouvoirs, M. Trudeau a répondu qu'au contraire, dans le présent projet, Ottawa cédait du terrain aux chapitres du pouvoir de dépenser, du pouvoir de désaveu et du choix des juges à la Cour suprême.

"Sur le plan financier, le fédéral ne pourrait pas aller plus loin, et la plupart des provinces ne l'accepteraient pas. La part du budget fédéral qui est remise aux provinces est passée de 27 à 31 p. 100, et le tiers du budget québécois vient d'Ottawa."

CONVERSATION ANGLAISE

SESSIONS — ÉTÉ 1971

SPÉCIAL POUR ENSEIGNANTS ET ÉTUDIANTS:
60 HEURES DE COURS (5 ÉLÈVES) $150.00

Cours à tous les niveaux (jour ou soir)
3 heures par jour, 5 jours par semaine.
1ère session: 5 au 30 juillet 1971
2ième session: 2 au 27 août 1971

— Cours accélérés et intensifs pour ceux et celles qui désirent améliorer leurs connaissances pratiques de la langue anglaise parlée.
— Enseignement direct et actif. Méthodes: English Language Institute, University of Michigan, Ann Arbor, U.S.A.
— Frais déductibles de l'impôt sur le revenu.

COURS RÉGULIERS:
— Cours à tous les niveaux, (jour ou soir) d'une durée de 2½ mois (40 heures).
— Cours en groupe (5 élèves) $150.00
— Cours privé (1 élève) $250.00

Aucun contrat à signer • Nous n'avons pas de solliciteur

ÉCOLE DE CONVERSATION ANGLAISE
AHUNTSIC
près des autobus et métro
367 est, Boul. Henri-Bourassa Montréal, P.Q.
Tél. 384-8610

PAESANO
IL RISTORANTE

"ADOPTEZ CE QU'IL Y A DE MIEUX ET DE PLUS COMPLET EN FAIT D'AMÉNAGEMENTS DE CLUBS DE SANTÉ"

COMPAREZ...
VIC TANNY
Il n'y a rien de semblable au monde!

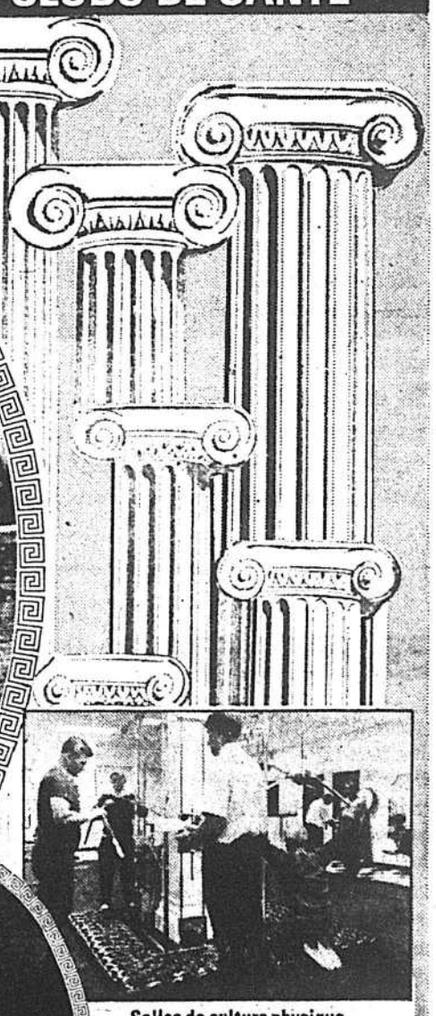

Salles de culture physique

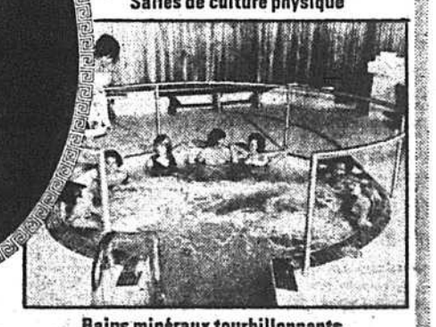

Bains minéraux tourbillonnants

MAINTENANT SEULEMENT $20. POUR 20 SEANCES

OFFRE SPECIALE DE PRÉSENTATION

Nous vous offrons Sante, vigueur, vitalite, et succes grace au nouveau programme scientifique

DE CULTURE PHYSIQUE
ASTRO '71

Astro''71 est un programme concentré, spécialement mis au point, composé d'exercices surveillés individuellement, exécutés à l'aide des exerciseurs exclusifs Vic Tanny. Particulièrement destiné aux hommes d'affaires et aux ménagères, Astro '71 peut vous aider à perdre ou à gagner du poids, à reproportionner votre silhouette, la raffermir ou la tonifier.

Désormais, vous pouvez facilement et rapidement
• Amincir vos HANCHES et vos CUISSES de 1" à 3"
• Amincir votre TOUR DE TAILLE de 2" à 5"
• Perdre de 5 à 20 lbs... GRACE AUX PROGRAMMES INDIVIDUELS POUR HOMMES ET POUR FEMMES.

• CENTRE D'ACHATS COTE SAINT-LUC
• PLACE BONAVENTURE
• CHOMEDEY

VIC TANNY
866-3992

• CENTRE D'ACHATS ROCKLAND
• WEST ISLAND MALL

VT6-71-1F

la presse

MONTREAL, LUNDI 21 JUIN 1971 — 87e ANNEE — No 143 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272 A 3

LE SUMMUM DES GINGER ALE 3/53¢
DENIS dry GINGER ALE
Bicyclettes, téléviseurs-couleur, $1 à $100
Bouteilles gratuites
sous les capsules Denis

La route et l'onde ont fait 28 morts

Au moins 28 personnes ont perdu la vie d'une façon tragique au cours du dernier week-end. De ce nombre, 20 morts sont dues à des accidents de la route alors que 8 sont attribuables à l'onde.

Voici la liste des victimes:

Jean-Pierre Chevalier, âgé de 27 ans, de Hull. **Léonard Lacroix,** âgé de 47 ans, de Saint-Guillaume. **Mme Anita Bourret,** âgée de 42 ans, de Saint-Guillaume, également, et une quatrième personne non encore identifiée tôt ce matin, ont perdu la vie samedi soir vers 21h30, lors d'une collision frontale entre deux automobiles survenue non loin de Sorel.

John Fox, de Calumet, dans le comté d'Argenteuil, a été tué tôt hier matin lorsqu'il a été heurté par une voiture près de chez lui.

M. André Lavigne, âgé de 28 ans, du 1676 rue Gérard à Ville Lemoyne, s'est tué tôt hier matin lorsque sa voiture a capoté sur l'autoroute des Cantons de l'est à Marieville.

M. Gilles Paré, âgé de 19 ans, s'est tué hier après-midi lorsque son auto a capoté sur la route Bégin à Degelis dans le comté de Témiscouata.

M. Germain Fraser, âgé de 20 ans, de Chibougamau dans le comté d'Abitibi a été tué tôt hier matin lors d'une collision survenue sur le boulevard Onésime-Gagnon à Chibougamau.

M. Raoul Parent, âgé de 21 ans, de Saint-Charles-Garnier dans le comté de Rimouski et **Mlle Jacqueline Saint-Jean,** âgée de 17 ans, de l'Ile Sainte-Thérèse dans le comté de Saint-Jean, ont été tués lorsque l'auto dans laquelle ils prenaient place a capoté tôt samedi matin à Saint-Gabriel dans le comté de Rimouski.

M. Guy Fortin, âgé de 28 ans, du 2857 de la rue Dupuis à Longueuil a été tué samedi soir lors d'une collision survenue sur la route 9 à La Prairie.

M. Mendoza Venables, âgé de 20 ans, de Saint-Léon-de-Stanton, dans le comté de Dorchester, s'est tué tôt samedi matin lorsque son auto a capoté sur la rue Principale à Saint-Malachie dans le comté de Dorchester.

M. René Gagnon, âgé de 63 ans, de Disraéli dans le comté de Wolfe, a été tué samedi soir lorsqu'il a été heurté par une auto sur la route no 1 à Disraéli.

La petite **Sonia Simard,** âgée de huit ans, du 103 rue Saint-Louis, Beaupré, a été tuée samedi après-midi lorsqu'elle a été heurtée par une auto sur la route 15 à Château-Richer dans le comté de Montmorency.

Jean-Yves Pelletier, âgé de 13 ans, de Sainte-Perpétue, a été heurté par une auto samedi soir alors qu'il circulait à bicyclette près de la demeure de ses parents.

M. Robert Pilon, âgé de 24 ans, du 1207 ouest, rue Notre-Dame, a été tué tôt samedi matin lors d'une collision entre deux voitures survenue à l'intersection des rues Berri et Saint-Catherine.

M. Lorne Carleton, âgé de 19 ans, de Verdun a été tué tôt vendredi soir lorsque sa motocyclette est entrée en collision avec un pilier de ciment à l'entrée du tunnel Atwater.

M. Emilien Bonin, âgé de 65 ans, du 444 ouest, de la rue Lagauchetière, a été tué dans la soirée de vendredi lorsqu'il a été heurté par une voiture à l'intersection Berri près de son domicile. L'automobiliste a poursuivi son chemin après l'accident.

Mlle Claire Lapointe, âgée de 13 ans, de Mascouche a été tuée vendredi soir lorsqu'elle a été heurtée par une automobile alors qu'elle marchait en bordure de la route. La police détient le chauffeur du véhicule qui sera vraisemblablement accusé de délit de fuite.

M. David F. Coghan, d'Ottawa, a été tué vendredi soir lorsque sa voiture a capoté sur la route 2 à Rivière-Ouelle dans le comté de Kamouraska.

Noyades

Réjean Belleau, âgé de 16 ans, s'est noyé hier après-midi dans un lac près de Berthier dans le comté de Montmagny. Il demeurait à Saint-Jean-Baptiste, dans le même comté.

M. Michel Millette, âgé de 22 ans, du Mont Saint-Michel dans le comté de Labelle s'est noyé hier après-midi vers 14h dans le lac Blue Sea Medecine dans le comté de Gatineau.

M. René Racine, âgé de 20 ans, de Shefford, s'est noyé hier matin dans le lac Sept-Iles dans le comté de Portneuf.

M. Rock Bérubé, âgé de 20 ans, s'est noyé hier matin dans le lac Daigle dans le comté de Duplessis.

M. Sauveur Saint-Pierre, âgé de 18 ans, de Sainte-Cécile de Whitton, s'est noyé samedi après-midi au domaine Saint-Pierre dans le comté de Frontenac.

Gilbert Whistle, âgé de sept ans, s'est noyé samedi après-midi dans le ruisseau Chemin-du-Lac dans le comté de Gatineau.

Claude Duval, âgé de 22 ans, de Saint-Jean s'est noyé samedi après-midi dans la rivière Richelieu près de Fort-Lennox.

Robert Saint-Pierre, âgé de six ans, domicilié au 4219 de la rue Bellechasse à Montréal s'est noyé hier dans le lac Morin à Saint-Lin des Laurentides. Le cadavre a été repêché peu avant minuit hier soir.

Vers une modification du projet de loi sur la communauté municipale

par Teddy CHEVALOT

SASKATOON — Le projet de loi organique portant sur les communautés municipales, avant même d'être présenté à l'Assemblé nationale, subira de nouvelles et profondes modifications.

Il semble, en outre, assuré que ce projet de loi sera déposé d'ici à une quinzaine de jours, mais on ne s'attend pas à son adoption et à sa mise en vigueur avant la fin de l'année, ceci tant à cause des vacances parlementaires d'été que de sa discussion, qui peut être longue, devant une commission ad hoc.

Quand aux modifications, principalement, elles portent sur le pourseils municipaux et de population estimés nécessaires pour assumer la création d'une "communauté municipale", sur la division des secteurs territoriaux, ainsi que sur le nombre des pouvoirs à être obligatoirement assumés par les futures communautés.

C'est le ministre des Affaires municipales, Me Maurice Tessier, qui a révélé à LA PRESSE, après en avoir laissé échapper une infime partie lors du congrès, qui vient de se terminer, de la Fédération canadienne des maires et des municipalités à Saskatoon, la nature des modifications qu'il entendait apporter à son projet initial de loi-cadre.

Représentativité

Au chapitre de la représentativité, dorénavant, 60 p. 100 des conseils municipaux d'un secteur territorial donné, représentant 50 p. 100 de la population dudit secteur, pourront s'entendre pour créer une communauté municipale et celle-ci leur sera accordé après étude de l'entente et de la demande.

En présentant, en mars dernier, sa "proposition de réforme des structures municipales", proposition qui était accompagné d'un document portant sur le découpage territorial de 131 communautés municipales, dans un premier temps le ministre avait précisé que, par rapport aux secteurs territoriaux recommandés, la création d'une communauté municipale pouvait s'accomplir lorsque 75 p. 100 des conseils municipaux d'un tel territoire, représentant 75 p. 100 de la population dudit secteur, s'entendaient pour créer cette communauté municipale.

Par la suite, immédiatement après la conférence provinciale-municipale des 28-29 mai dernier, conférence qui portait sur le livre blanc du ministre Tessier, celui-ci avait déclaré à l'Epiphanie qu'il diminuait ses exigences en matière de représentativité, et qu'il portait le pourcentage requis à 60 p. 100 pour les conseils municipaux, devant représenter 60 p. 100 de la population d'un secteur, pour accorder la communauté municipale.

Toutefois, dans son projet de loi, ces pourcentages étaient respectivement de 60 p. 100 pour les conseils municipaux et de 69 p. 100 pour la population.

Un plus grand nombre de communautés

En portant à 60 p. 100 pour les conseils municipaux, et à 50 p. 100 pour la population, les pourcentages requis pour la création d'une communauté municipale, le ministre Tessier désire favoriser la création d'un plus grand nombre de communautés dans le secteur urbain, en diminuant l'impact négatif que peut avoir un conseil municipal dont la population put presque égaler la moitié de toute la population d'un secteur territorial.

C'est du moins ce qu'il a expliqué en confirmant cette modification.

Dans le même but, et à la lumière des diverses recommandations qui lui sont parvenus de plusieurs secteurs de la province, la carte des "communautés municipales" sera elle aussi modifiée..

Toutefois, comme il s'agissait là d'un aspect assez technique de sa réforme, le ministre Tessier n'a pas voulu élaborer plus avant sur ce sujet.

Mais il a tenu à préciser que la délimitation des nouveaux territoires communaux n'avaient rien de définitif, en ce sens qu'il acceptera toute suggestion valable de création de communautés municipales, même si elles n'entrent pas dans les nouveaux schémas territoriaux, à condition que de telles propositions soient justes et valables.

Là aussi, cette modification a pour but de faciliter la création de communautés municipales entre municipalités qui se sentent une vocation physique et sociale pour ce faire.

Les pouvoirs des communautés

On sait déjà que dans le cas de la "communauté de la rive sud montréalaise", faisant suite à la demande du conseil municipal, Saint-Bruno a été éliminé de cette communauté au profit de celle du Richelieu.

Enfin, la troisième modification porte sur les pouvoirs obligatoires à être assumés par les futures communautés municipales.

Ceux-ci, maintenant, seront au nombre de quatre, soit: aménagement du territoire, promotion économique et fonds industriels, évaluation foncière et contrôle de l'environnement.

Là encore, dans un premier temps, le ministre, dans son Livre blanc, prévoyait l'administration obligatoire, par les communautés, de sept compétences, soit, outre les quatre déjà mentionnées, celles portant sur le traitement des données, les voies de circulation et les offices d'habitation.

Puis, après la conférence provinciale-municipale, toujours à l'Epiphanie, le ministre Tessier avait diminué le nombre de ces compétences à trois, soit: aménagement du territoire, promotion économique et fonds industriels, ainsi qu'évaluation foncière.

Une quatrième vient maintenant s'ajouter à ces trois compétences extra-municipales: le contrôle de l'environnement.

Outre ces trois modifications majeures, par rapport au projet initial de réformes municipales, d'autres sont aussi prévues.

Mais, le ministre des Affaires municipales n'a pas voulu dévoiler en quoi consisterait ces autres modifications.

"Je ne suis pas pour vous dévoiler tout mon projet de loi-cadre, a-t-il dit. C'est au conseil des ministres et à l'Assemblée nationale d'en prendre les premiers connaissance".

Quoi qu'il en soit, dans l'esprit de Me Maurice Tessier, il est clair que la création des communautés municipales s'accomplira d'abord en milieu urbain, et ensuite en milieu rural.

"Non pas, a-t-il précisé, que les municipalités rurales, en bloc, refusent une réforme des structures municipales, mais dans leurs cas, divers facteurs font que celles-ci seront plus lentes à s'accomplir".

En conséquence, il va tenter d'accentuer sa réforme au niveau des cités et des villes, tout en favorisant le milieu rural, d'où ces modifications majeures qui, à ses yeux, permettront la création plus rapide de multiples communautés municipales, ce à quoi il aspire profondément, a-t-il catégoriquement affirmé.

Un jeune bandit s'évade du pénitencier de Cowansville

La Sûreté du Québec et la police de Montréal sont à la recherche d'un jeune bandit de 22 ans qui s'est évadé, ce matin, du pénitencier de Cowansville.

L'évadé, Omer Alain, a réussi à s'enfuir en perçant un trou dans une clôture de broche.

Alain, qui aurait pris la direction de Granby, est considéré comme dangereux.

Il avait été arrêté en 1969 par les membres de la Section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal et avait été condamné à six années de détention, en mars 1970, après avoir été jugé coupable de vol à main armée.

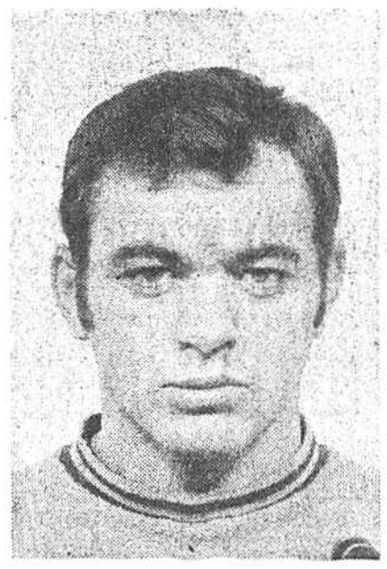

Omer ALAIN

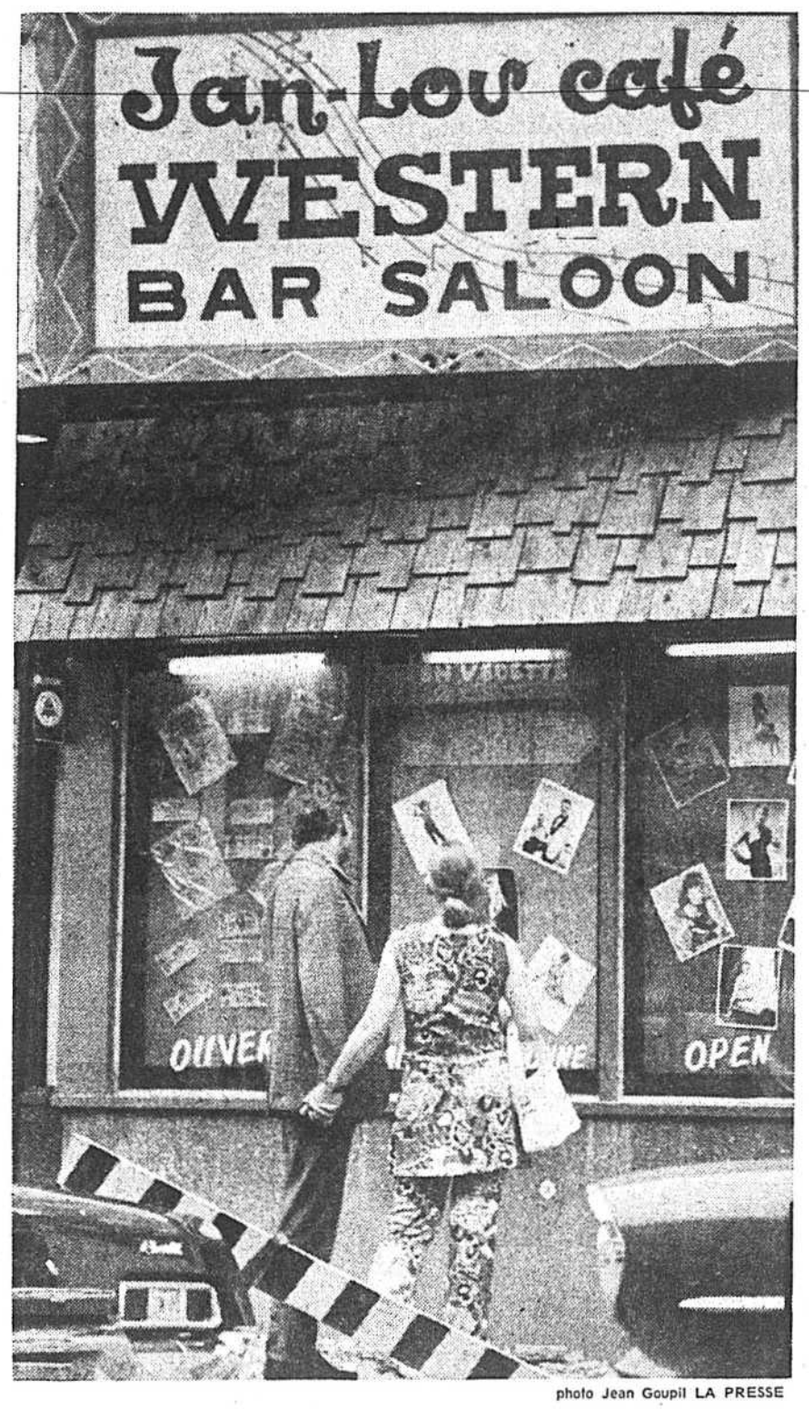

photo Jean Goupil LA PRESSE

C'est à l'arrière du "Jan-Lou Café" qu'ont été froidement assassinés MM. Louis Fournier, propriétaire, et Robert Beaupré, musicien, tôt hier matin. Les deux suspects qui étaient détenus dans cette affaire ont été relâchés.

Deux meurtres derrière un cabaret de "la Main"

La section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal tente présentement de déterminer si le double meurtre commis tôt hier matin à l'arrière d'un cabaret de "la Main" (le boulevard Saint-Laurent) doit être relié aux nombreux règlements de comptes de la pègre qu'a connus la métropole ces derniers temps ou s'il s'agit plutôt, comme plusieurs le croient, d'une simple vengeance.

Quoi qu'il en soit la police a relâché deux individus qui étaient détenus comme suspects dans cette affaire qui pourrait selon certaines sources avoir des "rebondissements sensationnels".

Le drame s'est déroulé vers 4h30 à l'arrière du "Jan-Lou café", sis au numéro 1023 du boulevard Saint-Laurent. Les victimes sont le propriétaire du cabaret, M. Louis Fournier, âgé de 43 ans dont l'épouse avait donné naissance à un enfant quelques heures plus t;t, et un musicien, M. Robert Beaupré, âgé de 33 ans.

L'une des victimes a été atteinte de plusieurs balles à la tête alors que l'autre a été mortellement blessée à l'abdomen.

Ce sont les sergents-détectives Harvey et Guertin de la section des enquêtes criminelles qui ont pris l'enquête en main.

Un Montréalais s'évade d'une prison du Vermont

BURLINGTON, Vermont (PA) — Les recherches intensives entreprises, hier soir, dans le but de mettre la main sur trois évadés, dont un Montréalais, du Centre correctionnel de Burlington, au Vermont, n'avaient encore rien donné à midi.

La police a identifié les membres du trio comme étant, Ronald Bernard, 30 ans, de Montréal, Frederick L. Leblanc, 23 ans de Burlington, et John Machibroda, de Brantford, Ontario.

Ils ont réussi à prendre la clé des champs après avoir pointé un petit revolver dans la direction de leur gardien le forçant ainsi à ouvrir les portes de leurs cellules.

Bernard et Machibroda avaient été incarcérés à Burlington pour bris de parole alors qu'ils étaient en liberté conditionnelle.

Bernard est bien connu des membres de la Section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal, car il avait été accusé d'avoir participé à un hold-up sanglant, en 1969, à LaSalle.

Ronald Bernard

VILLE DE MONTRÉAL
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
RÈGLEMENT CONCERNANT L'AQUEDUC

La Ville de Montréal rappelle, aux citoyens qu'elle alimente en eau, certains articles du règlement no 2034 concernant l'aqueduc et sollicite leur concours à prévenir le gaspillage de l'eau.

IL EST DÉFENDU:
1) De se servir de boyaux d'arrosage à l'extérieur entre huit (8) heures du matin et six (6) heures du soir; lorsqu'il pleut; et pendant plus d'une heure à la fois en tout autre temps; l'eau ne devant en aucun cas ruisseler dans la rue.
2) d'utiliser plus d'un boyau d'arrosage par bâtiment, ce boyau ne devant pas avoir dans tous les cas un diamètre supérieur à un (1) pouce.
3) de fournir l'eau à d'autres personnes ou de s'en servir autrement que pour son propre usage, d'en consommer au-delà de la quantité raisonnable ou de la gaspiller.

Hôtel de ville,
Montréal,
le 26 mai 1971.

LE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
C.-A. Boileau, ing.

PROPRIÉTAIRES !
FENÊTRES
PORTES
AUVENTS
REVÊTEMENT en ALUMINIUM
RECOUVREMENT de CORNICHES
FAITES-LE MAINTENANT N'ATTENDEZ PAS.
DEMANDEZ NOS PRIX ET CONDITIONS MAINTENANT
et vous obtiendrez tous les renseignements sans obligation de votre part.
INSTALLATION DANS TOUT LE QUÉBEC
CANADA ALUMINIUM 279-8551
MATERIAUX DE CONSTRUCTION EN ALUMINIUM
AVEC PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE
... Montréal, P.Q. — Appel interurbain accepté

urgences médicales
Cueillette & livraison
24 heures par jour
7 jours par semaine
845-7251
PHARMACIE MONTREAL
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde/ Jean P. Duquet, L. Ph.
916 est, rue Ste-Catherine

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE
Renseignez-vous sur nos cours accélérés ou intensifs disponibles toute l'année. La qualité des cours LPS est inégalable. Assistez, sans obligation, à une démonstration gratuite.
LPS "SPÉCIAL VACANCES"
JEUNES, ÉTUDIANTS, ENSEIGNANTS, profitez cet été, de cours de conversation anglaise spécialement créés pour vous et bénéficiez de nos tarifs imbattables.
LPS EST UNE INSTITUTION RECONNUE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC
Renseignements, tests de classification, inscriptions, tous les jours de 9 heures à 21 heures, le samedi, jusqu'à 14 heures.
LPS® - Montréal 878-2821
Etage "F", Place Bonaventure
LPS® - Québec 529-0331
4e étage, 500 est, Grande-Allée

la MÉTÉO

Maman Printemps crève ses eaux: bébé Eté va naître

C'est l'été ! Selon les calculs d'Alcide, il débutera à 21 h. 20, peu après le coucher du soleil.

Cette année, l'été va naître comme un enfant, dans l'orage, dans les éclairs d'une petite colère toute neuve et en se débattant dans le vent. Les averses viendront balayer le souvenir de sa délivrance.

Et demain, il fera beau.

Au printemps qui nous quitte, nous devons aussi quelques mots, puisés dans l'âme d'Apollinaire, mort au printemps de sa vie dans une guerre inutile.

L'amour est mort entre tes bras.
Te souviens-tu de sa rencontre
Il est mort tu le referas
Il s'en revient à ta rencontre
Encore un printemps de passé
Je songe à ce qu'il eut de tendre
Adieu saison qui finissait
Vous nous reviendrez aussi tendre.

Alain Z.

MONTRÉAL

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Max 75° • Min. 60°	Max. 75° • Min. 60°
Averses, se dégageant en après-midi	Ensoleillé

SOLEIL : Lever à 5 h 02 Coucher à 20 h 46

au QUÉBEC

REGIONS	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	Généralement ensoleillé	70°—45° Ensoleillé
Outaouais	Averses, puis éclairci	75°—55° Ensoleillé
Cantons de l'est	Nuages, averses ou orages	80°—60° Gén. ensoleillé
Mauricie	Nuag., risques d'avers ou orag.	75°—55° Ensoleillé
Québec	Généralement nuageux	70°—45° Ensoleillé
Laurentides	Nuag., risques d'avers ou orag.	75°—55° Ensoleillé
Baie-Comeau	Généralement nuageux	70°—50° Nuag., se dégageant
Gaspésie	Nuageux, averses isolées	70°—45° Ensoleillé
Rimouski	Nuageux, averses isolées	70°—45° Ensoleillé
Lac-St-Jean	Nuageux, averses isolées	70°—45° Ensoleillé

au CANADA

			Min.	Max.
Colombie-Britannique	Nuages, averses isolées	Vancouver	50	65
Alberta	Généralement ensoleillé	Edmonton	50	80
Saskatchewan	Généralement ensoleillé	Régina	45	75
Manitoba	Généralement ensoleillé	Winnipeg	50	75
Ontario	Nuageux, averses	Toronto		
Nouveau-Brunswick	Soleil, devenant nuageux,	Saint-Jean	55	80
Nouvelle-Ecosse	Soleil, devenant nuageux	Halifax	60	80
Ile-du-Prince-Edouard	Soleil, devenant nuageux	Charlottetown	60	80
Terre-Neuve	Généralement ensoleillé	Saint-Jean	50	80

SI VOUS PARTEZ

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
Aux Etats-Unis								
New York	67	82	Chicago	76	91			
Washington	68	87	San Francisco	52	69	New Orleans	72	88
Baston	64	89	Los Angeles	62	77	Miami	75	90
Vers les capitales								
Paris	54	65	Moscou	57	68	Hong Kong	81	95
Londres	52	65	Stockholm	48	60	Lisbonne	68	80
Rome	59	70	Tokyo	64	80	Sydney	46	55
Berlin	55	67	Athènes	70	85	Tunis	70	85
Amsterdam	54	65	Casablanca	66	83	Vienne	55	65
Bruxelles	55	65	Genève	63	75	Varsovie	52	65
Madrid	63	75	Le Caire	72	90	Rio de Janiero	—	—
Vers les plages								
Acapulco	77	90	Bermudes	73	79	Nassau	82	99
Mexico	54	66	Barbades	77	81	Rio de Janeiro	—	—

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

Bourassa rejette l'idée d'un référendum

Le premier ministre Bourassa écarte l'hypothèse d'un référendum sur la question de la charte constitutionnelle mise au point à Victoria.

C'est ce qu'il a lui-même déclaré hier sur les ondes de la station de CKAC, laissant entendre que l'échéance du 28 juin sera respectée par le Québec.

M. Bourassa a précisé qu'il rendrait compte des travaux de la conférence dès demain à la séance du cabinet et qu'il consulterait peut-être au cours de la semaine les membres de la commission parlementaire sur la constitution. Il a cependant précisé que le gouvernement québécois fournirait sa réponse, positive ou négative, dans les délais prévus.

Refusant de parler de victoire ou d'échec pour le Québec, le premier ministre a cependant déclaré que son gouvernement n'avait jamais réclamé le rapatriement intégral de la sécurité sociale.

Ce que nous avons réclamé, a-t-il expliqué, c'est la reconnaissance de la primauté des provinces dans ce domaine, et cette primauté est effectivement inscrite dans le texte de la charte de Victoria.

Selon M. Bourassa, même si le Québec n'a pas réussi à faire admettre le principe de l'équivalence fiscale dans le cas de transfert de programmes sociaux, des précédents existent qui laissent croire que le gouvernement fédéral serait prêt à autoriser des virements de fonds. Le Québec touche déjà une part beaucoup plus importante de la péréquation que les autres provinces, a-t-il dit.

En ce qui concerne l'attitude de certaines provinces anglophones, M. Bourassa a admis que certaines avaient une attitude méfiante vis-à-vis des revendications du Québec et qu'il fallait souvent établir le bien-fondé de chaque demande.

"Ce que nous cherchons à bien établir, a-t-il dit, c'est que le Québec ne réclame absolument pas un statut privilégié au sein du Canada, mais tout simplement un fédéralisme décentralisé qui permettrait aux provinces qui le désirent d'adapter les programmes à leurs besoins propres. C'est en somme un affrontement entre un fédéralime décentralisé et un autre qui l'est moins.

U Thant au repos complet

NATIONS-UNIES, N.Y. (AFP-UPI) — Le secrétaire général de l'ONU, U. Thant, a reçu l'ordre de ses médecins, d'observer un repos complet, et se voit contraint d'annuler les visit s qu'il devait entreprendre demain en URSS, en Mongolie et en Pologne.

LOUBIER

SUITE DE LA PAGE A 1

qu'en 1969 qui se répète alors que M. Jean-Jacques Bertrand avait défait M. Jean-Guy Cardinal. Mais la majorité de M. Bertrand avait été nettement supérieure, soit 389 voix, alors qu'elle n'est que de 23 voix pour M. Loubier. En outre, l'Union nationale était au pouvoir et il devenait dangereux de claquer la porte alors que le parti est maintenant dans l'opposition et occupe le rang de tiers parti.

Dans le but d'éviter toute fissure majeure dans ce parti qui ne s'est pas encore relevé de la débâcle du 29 avril 1970, M. Loubier a décidé de rencontrer, dès la semaine prochaine, son principal concurrent, M. Marcel Masse, et tous les autres candidats au leadership pour ensuite tenir un caucus des 17 députés qui représentent l'UN à l'Assemblée nationale.

"J'espère qu'il continuera à être pour l'Union nationale un député extrêmement brillant, qui connait la définition du mot travail et qui sait, à l'occasion, prêter main forte dans l'orientation de nos politiques", a dit après le congrès le nouveau chef de celui qui pourrait devenir ou son principal lieutenant ou son plus grand ennemi politique.

M. Loubier a ajouté: "M. Masse jouera un rôle déterminant comme tous les députés qui voudront se donner la peine avec nous de rebâtir le parti".

L'avenir de la députation

Si le "cas Masse" se règle rapidement, M. Loubier mettra toutes ses énergies à faire renaitre son parti.

"Je vous demande de nous aider, mes collègues et moi, à rebâtir partout l'image de l'Union nationale. Non pas que cette image a été détruite par ceux qui m'ont précédé. Au contraire. Mais vous savez que parfois les circonstances sont tellement capricieuses, les conjonctures tellement impalpables qu'il y a de ces revirements", a-t-il dit à l'issue de son élection.

Dès la semaine prochaine, il réunira ses députés "pour que nous puissions reprendre du poil de la bête... pour que nous soyons une opposition très forte".

Justement, à l'intérieur de la députation, alors que M. Jean-Paul Cloutier, président du Comité du congrès, sera principalement chargé de replâtrer les blessures et de jouer le rôle de conciliateur, quelques députés prendront une importance plus grande tandis qu'au moins un d'entre eux risque d'être moins bien vu du nouveau chef.

Me Rémi Paul, député de Maskinongé, demeurera leader parlementaire de l'UN; M. Jean-Guy Cardinal, passablement silencieux et peu actif depuis sa défaite du congrès de 1969 et encore davantage après la débâcle électorale d'avril 1970, deviendra un des principaux lieutenants de M. Loubier tandis que M. Jean-Noël Tremblay, qui était dans le passé peu sympathique à M. Loubier, deviendra un des privilégiés du nouveau chef puisque les délégués de la région du Saguenay ont accordé un appui solide au député de Bellechasse.

Quant à M. Fernand J. Lafontaine, député de Labelle, dont les intentions ne faisaient pas de doute depuis le début de la campagne au leadership, le fait de s'être associé à M. Masse dans les moments les plus critiques risque de lui faire perdre son poste de ministre de la Voirie — ministère auquel beaucoup de députés aspirent — si l'Union nationale reprend le pouvoir aux prochaines élections.

Et l'avenir du parti ?

"Il faut regrouper nos forces, nos énergies, nos convictions pour faire en sorte que l'UN redevienne ce parti politique capable d'administrer de façon réaliste, de façon exceptionnellement nationaliste et que nous puissions à ce moment-là répondre aux impératifs de notre destin comme parti québécois", a dit le nouveau chef.

Pour arriver à ces objectifs, M. Loubier a annoncé la convocation d'assises d'ici à huit mois, soit au plus tard en février 1971.

Et, si des élections générales sont convoquées avant 1974 au Québec?

"D'ici à un an nous avons le temps de se réorganiser. Nous allons définir l'acheminement des moyens qui conduisent aux objectifs que j'ai préconisés, nous allons immédiatement implanter des secrétariats régionaux permanents qui seront des organismes extrêmement efficaces pour faire le regroupement de nos militants à l'intérieur de nos régions et pour consolider et créer des associations, et d'ici à un an l'UN sera prête", a dit l'avocat et homme d'affaires, âgé de 38 ans.

Il lui faudra penser également au rôle qu'il entend confier à ses trois autres adversaires: M. Mario Beaulieu qui a refusé d'appuyer officiellement M. Masse au troisième et dernier tour; M. Pierre Sévigny qui lui a accordé son appui à partir du second tour et M. André Léveillé qui n'a pu rien lui offrir puisqu'il ne s'est mérité aucun vote, à tel point qu'un partisan a souligné que l'allusion faite à son sujet dans la mystérieuse lettre qui a circulé durant la campagne, — mais dont on ne connait pas encore l'auteur, — était assez exacte dans le cas de M. Léveillé: cette missive disait de lui qu'il était un zéro. Sa moyenne samedi: zéro.

RECORD

SUITE DE LA PAGE A 1

Ainsi, en 1971, nous sommes encore loin de faire une marque dans l'histoire météorologique.

Toute chance semble écartée pour le moment étant donné que l'on prévoit pour aujourd'hui, le passage d'un front froid sur le Québec, de Sept-Iles à Sainte-Agathe. Les températures descendront donc sensiblement avec l'humidité. Des orages et des averses sont prévus pour aujourd'hui. Demain, le temps se dégagera et le mercure ne dépassera guère un confortable 75 degrés.

MONOXYDE

SUITE DE LA PAGE A 1

C'est le 7 mai que le niveau de pollution par le monoxyde de carbone a atteint le point culminant avec une moyenne de 15 parties par million pour une période de 24 heures.

Au cours de cette journée, les niveaux de oxyde dans le centre ville ont atteint 22 parties par million pendant une durée de quatre heures et la moyenne pour une période de huit heures à partir de 14 heures, a été de 20 parties pas million.

A titre de comparaison, on pourrait citer le contenu d'un bulletin du service de Santé de la Ville de Montréal, bulletin du mois de juillet 1969 dans lequel on indiquait qu'un enfant respirant pendant huit heures un air contenant 30 ppm d'onoxyde de carbone, avait absorbé autant de ce polluant que s'il avait fumé un paquet de cigarettes.

Le degré le plus haut de pollution à l'oxyde de carbone a été atteint le 12 mai quand, pendant deux heures, entre 16 et 18 heures, le niveau a atteint 27 ppm, rue Sainte-Catherine.

Les autoroutes en tranchée : réservoirs à polluant

Ceci, toutefois, est bien inférieur à certains relevés faits sur l'autoroute Décarie qui, de par sa construction en tranchée (tout comme la nouvelle autoroute) est un réservoir à polluant.

Ainsi, dans un autre bulletin de l'ancien service de Santé de Montréal, datant celui-ci, du mois de janvier 1969, on rapporte des concentrations de 39 parties par million à neuf heures du matin, le 17 septembre 1968.

Les autoroutes passant dans les villes étant en général bordées de maisons, rappelons, comme le fait le bulletin de juillet-décembre 1969, qu'à cent pieds au-dessus de la chaussée, on retrouve le tiers de la concentration mesurée au niveau du sol. Les analyses du Service de santé indiquent qu'on en retrouve même à l'intérieur de certains édifices situés à proximité des artères à grande circulation.

"Aucun effort ne devrait être ménagé dans le but d'abaisser le plus possible les émanations de monoxyde de carbone, indique le bulletin vieux de deux ans, c'est notre santé qui est en jeu.

Recommandations

"Toutes mesures adoptées doivent l'être en vue de la protection de la population prise dans son ensemble, mais plus spécialement de ceux que leur état de santé rend plus susceptibles à ces émanations délétères: ceux qui souffrent de déficiences cardiaques, ou pulmonaires, les personnes anémiques, les vieillards, les femmes enceintes et tout spécialement les enfants."

Parmi les recommandations de l'époque pour limiter les émanations de monoxyde de carbone, on cite: la créations de voies à sens unique, les feux de circulation synchronisés, le plus grand dégagement possible des voies et l'éloignement hors des centres urbains des voies pour véhicules en transit.

RECENSEMENT

SUITE DE LA PAGE A 1

étude spéciale amorcée par lui en février dernier avait commencé à vérifier la situation des langues officielles en ce qui concerne le recensement et l'information au bureau fédéral de la statistique.

"Mais il était déjà trop tard pour envisager de modifier le cours du recensement", explique le commissaire aux langues officielles.

Quoi qu'il en soit, M. Spicer constate aujourd'hui que les moyens mis en branle pour satisfaire aux exigences de la loi sur les langues officielles se sont révélés insuffisants.

"Les autorités devraient être en mesure, dit-il, de planifier avec soin et réalisme les aspects linguistiques normaux et, depuis septembre 1969, légaux, d'une enquête de cette importance.

En fin de rapport, M. Spicer recommande au gouvernement de ne pas poursuivre ceux qui n'auront pas rempli et retourné le questionnaire du recensement pour une raison liée au statut d'égalité des langues officielles.

Il suggère que dorénavant la nomination et le recrutement des commissaires de recensement et des autres représentants se fasse selon des procédures qui puissent assurer que la population soit servie dans la langue officielle de son choix.

Enfin, il propose que les questionnaires et toute autre enquête du genre soient préparés dans les deux langues et qu'un questionnaire en français et une autre en anglais, ou alors un bilingue, soit laissé à chaque personne afin qu'il puisse choisir celle qu'il préfère.

Par ailleurs, le statisticien fédéral, M. Walter Dufett, a répondu à M. Spicer le 11 juin dernier que "le fait que les fonctionnaires aient reçu peu ou pas de plaintes depuis l'application de ces mesures est un indice des plus encourageants.

Je viens de rembourser mon emprunt... et je suis plus riche qu'avant!

Il s'est rendu à la Banque de Montréal avant que ses problèmes d'argent deviennent des casse-tête. Il a bien vu qu'à la Banque de Montréal, on lui proposait un peu plus qu'un emprunt un peu plus qu'une solution. En lui prêtant, le responsable lui suggéra d'effectuer des versements un peu plus gros. La petite différence serait déposée à son compte d'épargne. Voilà une petite différence qui en a fait une grosse au moment du dernier versement. Notre homme s'est retrouvé plus riche qu'avant. Ce cas et bien d'autres sont monnaie courante à la Banque de Montréal. C'est ça la petite différence, la pièce qui complète le casse-tête.

Banque de Montréal

La Première Banque Canadienne

Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?

Le pape a présidé la séance de clôture de la Conférence épiscopale italienne

CITE DU VATICAN (AFP) — En tant qu'évêque de Rome et primat d'Italie, Paul VI a présidé, en fin de semaine, la séance de clôture de la 8e assemblée générale de la conférence épiscopale italienne, qui a préparé pendant six jours le synode d'octobre prochain.

La pape s'est attaché aux différents problèmes débattus par la C.E.I "à une heure de tempête où, à l'intérieur même de l'Eglise, l'inquiétude, la souffrance, la défection proviennent souvent de ses fils les plus chers. Mais il faut garder confiance. Des formes de contestation dans certains secteurs du peuple de Dieu ne doivent pas détourner notre attention de groupes capables d'intensité spirituelle et de généreuses initiatives de charité."

Le souverain pontife a également abordé la question délicate des associations chrétiennes des travailleurs italiens (A.C.L.I.). Ces dernières, qui rassemblent quelque 800,000 adhérents, ont rompu leurs attaches avec la démocratie chrétienne pour adopter une position doctrinale plus à gauche. Après de longues négociations, l'épiscopat italien a tranché ses liens avec les A.C.L.I., tandis que se produisait une scission à l'intérieur du mouvement.

"Nous avons assisté avec tristesse au récent drame des A.C.L.I., a déclaré le pape. Tout en lui laissant son entière liberté, nous avons déploré que la direction des A.C.L.I. ait voulu changer l'engagement statutaire du mouvement et lui donner une qualification politique en choisissant, de surcroit, une ligne socialiste, avec ses implications doctrinales et sociales discutables et dangereuses."

Le souverain pontife a toutefois conclu en souhaitant que les A.C.L.I. ne s'éloignent pas du magistère de l'Eglise dans le domaine des orientations sociales et accueillent les nouveaux groupes de prêtres formés à la pastorale du travail qui remplaceront les anciens aumôniers.

Les chrétiens peuvent contribuer de façon originale à la construction de la nation québécoise – Mgr Lafontaine

Les chrétiens peuvent apporter une contribution originale à la construction de la nation québécoise parce qu'ils ont l'espérance et la conviction que le Seigneur est avec nous dans le monde.

Telle est une partie du message qu'a livré Mgr Jean-Marie Lafontaine lors de la messe de la Saint-Jean qui a eu lieu hier à l'église Notre-Dame de Montréal devant une assemblée de fidèles assez clairsemée.

Mgr Lafontaine, qui remplaçait l'archevêque Paul Grégoire parti à Rome, a déclaré dans son homélie que les structures politiques qui furent d'abord le soutien de la liberté peuvent y faire obstacle plus tard. Il a ensuite rappelé les paroles de Paul VI dans sa lettre à Mgr Roy "Il n'y a pas de libération de l'homme sans liberté intérieure."

Il faut être disponible, il faut être au service de nos frères, a rappelé Mgr Lafontaine, car autrement la révolution n'aboutit qu'à un changement sans importance et à la suppression de la liberté.

C'est M. Roger Baulu, président du comite des fêtes de la Saint-Jean, qui a lu l'épitre. Mme Pierrette Champoux a pour sa part récité le gradue!.

Décès de l'auteur du plan de réforme de la Curie

CITE DU VATICAN. (AFP) — L'auteur du plan de réforme de la Curie, Mgr Giovanni Maria Pinna, secrétaire du tribunal suprême de la signature apostolique, est décédé dimanche d'un infarctus, à l'âge de 64 ans.

Le Souverain Pontife a fait parvenir un message de condoléances au cardinal Dino Staffa, préfet du tribunal de la signature apostolique.

Mgr Pinna était né à Santu Lussurgiu, près de Nuoro, (Sardaigne). Ordonné prêtre en 1931, il avait fait ses études de droit au collège pontifical Saint-Apollinaire à Rome et était devenu avocat au tribunal de la rote.

Après le concile Vatican II, auquel il avait pris une part active, il fut nommé par Paul VI secrétaire de la commission pour la réforme de la curie romaine.

En mars 1969, le pape lui confia la charge de secrétaire du suprême tribunal de la signature apostolique.

Les funérailles du prélat sarde seront célébrées demain, à 17 heures, dans la basilique Saint-Pierre.

Manifestation des disciples de l'antipape Clément XV

CITE DU VATICAN (UPI) — Les disciples de l'antipape Clément XV ont manifesté hier sur la Place Saint-Pierre, chantant et frappant des mains pendant que le pape Paul VI donnait à la foule sa bénédiction hebdomadaire.

Ils étaient une soixantaine de personnes, hommes et femmes vêtus de blanc, engagés dans cette manifestation au milieu des milliers de touristes venus entendre le souverain pontife. Les manifestants étaient agenouillés devant un camion bleu où était placée une statue grandeur nature de Notre-Dame de Fatima, posée sur un lit de fleurs. Ils pouvaient être facilement vus par le Saint-Père mais celui-ci n'a pas interrompu son discours.

On sait que ce Clément XV est le pape des disciples de l'Amour infini, que l'on retrouve chez nous à Saint-Jovite. C'est un ancien prêtre autrefois connu sous le nom de Michel Collin. Il fut renvoyé d'Italie il y a quelques années après avoir tenté d'installer un nouveau "Vatican", avec cardinaux et gardes suisses.

Clément XV a actuellement ses quartiers généraux à Dijon, en France. Il n'était pas à Rome hier.

Ses disciples venus sur la place Saint-Pierre chantaient "Fatima, Fatima", évoquant le message de Fatima que Paul VI n'a pas dévoilé. Selon eux, ce message annoncerait la fin du monde pour bientôt.

La police vaticane leur a enlevé les affiches qui injuriaient Paul VI, sans toutefois les chasser du territoire du Vatican.

TdH: rejet d'un projet de kiosque

La Ville de Montréal a de nouveau rejeté l'idée de construire, à TdH, un kiosque d'information contre la pollution.

Les autorités ont en outre refusé à la "Society to Overcome Pollution" (STOP) l'autorisation de distribuer de la littérature dans ce sens dans un "Eco-dôme", bien que le gouvernement fédéral finance leur programme.

"Ils nous ont assurés, cependant, que nous pourrions porter notre dôme à TdH", a déclaré Sheila Shulman, présidente de STOP. "Nous ne savons pas encore ce que nous allons faire."

Et elle poursuit: "Nous avons une employée qui est payée pour s'occuper de ce kiosque. Je pense que nous allons informer Ottawa des raisons qui font que cette employée est payée pour une fonction qu'elle ne peut occuper."

L'an passé, la Ville avait permis au STOP de mettre sur pied une exposition dans le pavillon de l'écologie après que le groupement eut rendu publics ses plans.

Les autorités avaient alors demandé au groupement de retirer certaines pièces d'exposition montrant les plages polluées autour de l'île de Montréal, "ce qui ne donnait par un visage favorable à la métropole".

Explosion à bord d'un cargo: 17 morts

TRINIDAD (AFP) — Dix-sept personnes ont trouvé la mort à bord d'un cargo de 125 tonnes, le "City of Saint George", qui a pris feu et a été totalement détruit à la suite d'une explosion dans la salle des machines, apprend-on à Trinidad. Cinq personnes, un passager et quatre membres d'équipage, ont survécu à cet accident qui s'est produit au large de la côte nord-ouest des Caraïbes.

Des hélicoptères et d'autres navires naviguant dans ces eaux se sont immédiatement portés sur les lieux. Le cargo avait à son bord 22 passagers, hommes, femmes et enfants. Une enquête est ouverte sur les causes exactes du désastre.

COURS DE CONVERSATION
anglaise, française, espagnole
Cours du jour et du soir pour
Débutants — Intermédiaires — Avancés
10 semaines — 3 heures par semaine — **$26.00**
COURS SPÉCIAL AUDIO-VISUEL DE FRANÇAIS AUSSI OFFERT:
Méthode — VOIX ET IMAGES DE FRANCE
• Approuvé par le bureau des langues de la Commission du service public.
• Frais de cours déductibles de l'impôt
ENREGISTREZ-VOUS MAINTENANT À CES HEURES ET DATES
10 a.m. à midi; 6 à 9 p.m.
21 JUIN AU 2 JUILLET sauf pour les congés légaux
Les sessions débutent le 5 juillet
YMCA
SUCCURSALE INTERNATIONALE
5550 av. DU PARC
TEL. 271-2548
L'une des plus importantes écoles de langues du Québec

Bonimart
voyez Bonimart et leurs escomptes en '71

Un investissement de $100,000 Cardigans Chics à petits prix...

Superbes achats...belles épargnes

Profitez de notre investissement de $100,000 de cardigans fins et épais des plus élégants. Idéal pour les fraiches soirées d'été... une superbe sélection de couleurs à la mode. Nous avons un cardigan pour toutes les occasions. Et tous à des prix fantastiques pour que vous puissiez en acheter plusieurs. Ne manquez pas ces épargnes grace à notre investissement.

Tous les modèles sont en acrylique facile à entretenir et lavable à la machine. Les cardigans fins sont en tricot plat et les cardigans épais sont à divers motifs fantaisie à côtes. Dos et manches simples. Tous dans les tailles P-M-G.

Jolis cardigans épais et fins

2.37 A 5.77 chacun

A-D Epais en blanc, rose, jaune, bleu, menthe et lilas 3.77 chacun
E Demi-épais en blanc, marine, beige, vert ou rose. 4.77 chacun
F Semi double maille, blanc, marine, beige ou rouge. 5.77 chacun
G Tricot fin en blanc, marine, rose ou vert menthe. 2.37 chacun

Tous les prix en vigueur jusqu'à la fermeture samedi prochain. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Bonimart
GREENFIELD PARK 840 Boul. Taschereau Greenfield Park, Que
PLACE VIAU 7600 rue Viau Montréal, Que
PLACE ST-JEAN Boul. du Séminaire et rue St-Louis St-Jean, Que
PLAZA CHATEAUGUAY 15-17 Boul. St-Jean-Baptiste Châteauguay, Que
PLACE DESORMEAUX Angle Boul. de Chambly et Boul. Desormeaux Longueuil, Que.
HEURES D'AFFAIRES:
Lun., mar., mer. - 9 a.m. à 6 p.m.
Jeu. et ven. - 9 a.m. à 9 p.m.
Samedi - 9 a.m. à 5 p.m.
CHARGEX - STATIONNEMENT GRATUIT - FACILITÉS DE PAIEMENT - MISE-DE-CÔTÉ - ALLOCATIONS FAMILIALES ACCEPTÉES

Une enquête démontre qu'il y a un manque flagrant de garderies d'enfants au Canada

OTTAWA (PC) — Il y a un manque flagrant de garderies d'enfants au Canada et celles qui existent ont tendance à être sous-équipées à tous les points de vue.

Tel est l'essentiel d'une recherche faite par le Dr James Cripton, de l'école de service social de l'université Carleton.

L'échantillonnage de 390 garderies a révélé qu'il y avait au Canada en 1968 1,412 garderies desservant 54,100 enfants.

"Il n'y a que trois ou quatre pour cent des mères qui travaillent et qui ont de jeunes enfants qui peuvent les placer dans une garderie ou une école pré'maternelle. Les autres doivent recourir à des accommodements qui sont souvent moins satisfaisants", de dire le Dr Cripton.

Les garderies sont ou bien inexistantes dans certaines localités, ou bien coûteuses ou bien situées trop loin.

L'étude a également démontré que plusieurs garderies sont sous-équipées, que les précautions élémentaires de sécurité n'y sont pas respectées et qu'elles présentent des carences au point de vue santé.

Certaines garderies offrent des environnements stériles et sans imagination qui retardent le développement des jeunes enfants.

D'autres n'offrent pas la protection nécessaire aux tout-petits. Les prises de courant ne sont pas recouvertes d'un protecteur, les cheminées ne sont pas entourées, il y a trop peu de sorties de secours, parfois un manque total d'extincteurs chimiques et souvent pas de cour clôturée à l'extérieur, quand ce n'est pas une absence totale de terrain où les enfants peuvent s'ébattre au grand air.

Dans 31 pour cent des garderies, le personnel n'est pas tenu de subir un examen médical et près de la moitié ne réclament pas de bulletin de santé des enfants.

Il en coûte de $41 à $70 par mois pour faire garder un jeune enfant cinq jours par semaine au Canada. Les écoles pré-maternelles pour leur part coûtent entre $11 et $30 par mois, et le cours ne dure qu'une demi-journée.

Des subventions

L'étude qui a été faite pour le Conseil canadien de développement social, déclare que le public accepte de plus en plus l'idée des garderies. mais qu'il n'est pas encore prêt à être taxé pour les subventionner.

Si l'on veut que le système de garderies devienne véritablement un service public, il faudra y injecter autant d'argent que dans le système scolaire, ajoute le rapport.

Selon le rapport, c'est l'Ontario qui a la législation la plus adéquate et la plus complète en matière de garderies d'enfants. Elle prévoit des normes spécifiques sur les édifices, les programmes, l'administration, la nourriture, les terrains de jeux, l'équipement et la santé.

Le rapport déclare qu'il n'y a pas de législation sur les garderies au Québec, au Nouveau-Brunswick et à l'Ile-du-Prince-Edouard.

Un départ raté

Cet appareil Boeing 747 des lignes américaines Northwest-Orient Airlines s'est abîmé au sol au moment de prendre son vol, hier, au Japon. L'avion transportait 208 passagers et 11 membres de l'équipage mais personne n'a été gravement blessé. Le géant des airs se rendait vers la côte ouest des Etats-Unis. Le départ du Boeing 747 avait déjà été retardé d'une heure avant qu'il n'entreprenne ses manoeuvres de décollage. L'avion n'avait pas roulé 1,500 pieds en direction de la piste principale lorsque les pneus de son train d'atterrissage éclatèrent. L'essieu du train d'atterrissage gauche se serait apparemment brisé. Une des ailes de l'appareil a été considérablement endommagée. Les 208 passagers devaient poursuivre leur voyage à bord d'un autre avion aujourd'hui.

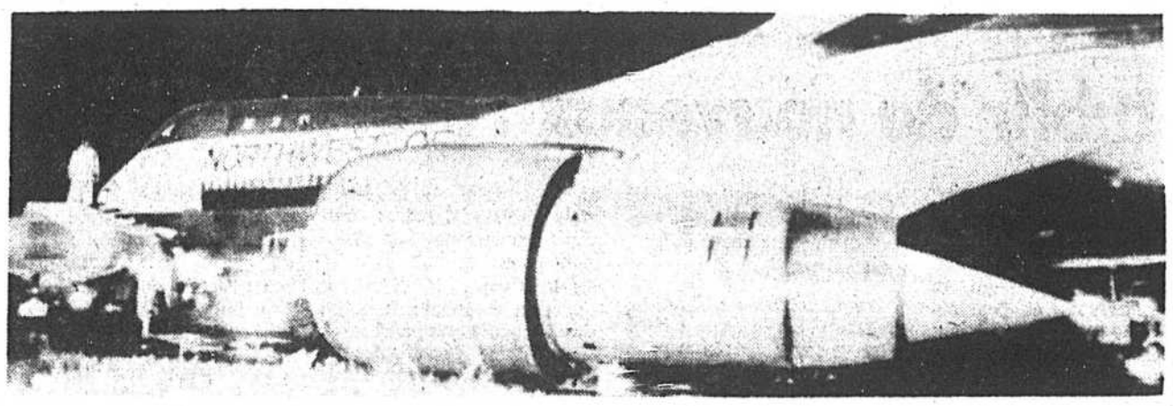

Fitzsimmons devient président des "Teamsters"; visite de M. Nixon

MIAMI BEACH (PA-UPI) — Frank Fitzsimmons assumera dorénavant la présidence du plus grand syndicat américain, l'Union des camionneurs, en remplacement de James Hoffa qui a officiellement remis sa démission en tant que président. Une visite impromptue du président Nixon au nouveau comité exécutif du syndicat a de plus ponctué l'événement.

C'est la première fois en effet, depuis la condamnation de James Hoffa, qu'un président des Etats-Unis rendait visite au comité exécutif de l'Union des camionneurs.

S'entretenant à huis clos avec les membres de l'organisme, réunis dans un hôtel de Miami, M. Nixon s'est adressé en ces termes aux représentants syndicaux: "La porte de mon bureau sera toujours ouverte au président Fitzsimmons, et c'est ce qui devrait toujours être."

Quant à Fitzsimmons, qui exerçait la direction effective du syndicat en sa qualité de vice-président en l'absence de James Hoffa emprisonné depuis le 7 juin 1967, tout porte à croire que le congrès des camionneurs, qui se tiendra à Miami le mois prochain, le réélira président.

D'autre part, plusieurs rapports soutenaient que le secrétariat de la Justice n'accorderait pas la liberté sur parole à Hoffa tant que celui-ci demeurerait président de l'organisme syndical. Sa démission constitue le prélude probable à sa libération de prison, où on le décrit comme un prisonnier modèle.

Fitzsimmons, pour sa part, a invité le président Nixon à rencontrer l'exécutif du syndicat afin d'étudier les changements constitutionnels qu'il proposera au prochain congrès des camionneurs.

Bonimart

Voyez Bonimart et leurs escomptes en '71

Pour un été saturé de musique

Musique estivale à prix d'épargnes

Combiné Solid State

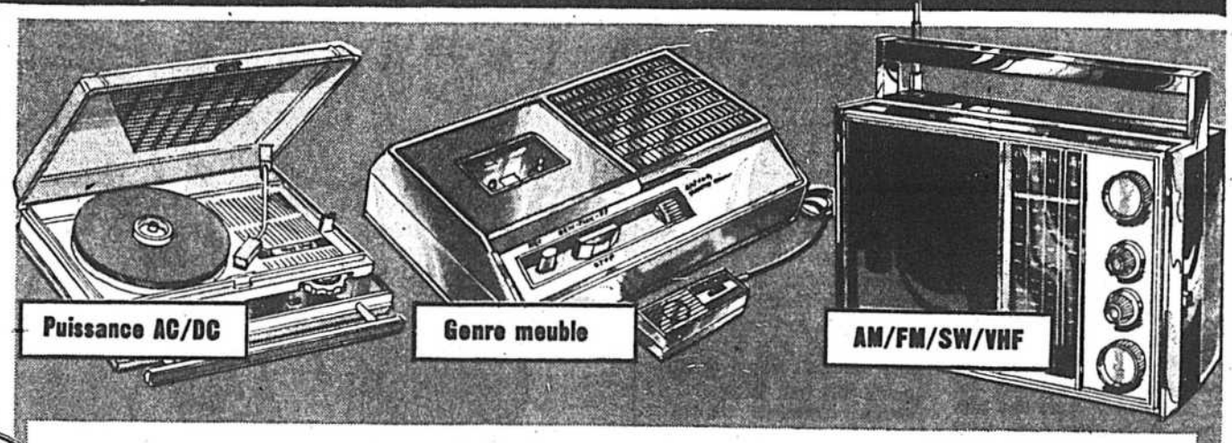

Puissance AC/DC

Genre meuble

AM/FM/SW/VHF

Tourne-disques

27.97 chacun

Fonctionne sur piles ou courant ordinaire . . . Pour écouter vos disques n'importe où. Radio AM incorporée, prise de haut-parleur. Ligne élégante.

Magnétophone à cassettes

24.97 chacun

Pour toutes cassettes standard et préenregistrées. Contrôles simples, micro télé-commandé, écouteur et courroie. Piles ou cordon optionnel.

Radio transistorisée

39.97 chacune

Radio puissante capte les bandes AM/FM/SW/VHF. Contrôles montés devant ainsi que sélecteur de bande et contrôle de ton. Antenne. Piles ou cordon.

Magnétophone à cassette AM/FM/MB Aiwa

79.97 complet

Radio puissante à plusieurs bandes plus magnétophone à cassettes. Pour enregistrer directement de la radio ou avec micro. Fonctionne sur piles ou sur cordon. Son clair.

- complet avec contrôles à boutons poussoir
- comprend micro et piles
- contrôles de volume, ton et réglage
- contrôle de haut-parleur
- fait pour des années de rendement.

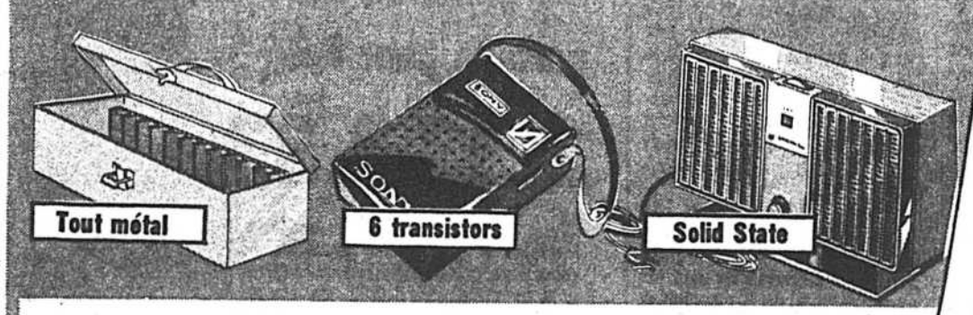

Tout métal

6 transistors

Solid State

Cassettes Scotch

C-60 1.77 ch.
C-90 2.37 ch.
C-120 2.97 ch.

Prix budget

Pas Scotch
Pqt. de 3 3 C-60 1.97 le pat.

Etui à cassettes Logan

2.97 chacun

Protégez vos cassettes dans cet étui solide en métal. Peut contenir 12 cassettes. Avec poignée et loquet en métal.

Radio de poche Sony

13.95 chacune

Son puissant avec haut-parleur de 2 1/4". Modèle noir et garnitures chromées. Complète avec étui et piles.

Radio élec. Westinghouse

14.97 chacune

Modèle de luxe avec cabinet fini genre bois. Contrôles montés devant. Radio électrique AM donne une réception claire. Qualité Westinghouse.

Superbes valeurs...super L.J.

2.29 chacun

Une sélection exceptionnelle de superbes L.J. Tous à un prix d'épargnes . . . qui vous permet d'en acheter plusieurs . . . pour un merveilleux été saturé de musique.

Get that feeling
Jimi Hendrix et Curtis Knight

'Wild One' et autres succès
The Guess Who

'You'll never walk alone'
Elvis

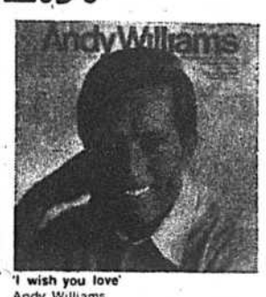

'I wish you love'
Andy Williams

Happy Dancing
Robert Last

Sunday after church. Johnny Cash, Jeannie C. Riley, Jerry Lee Lewis

Born to be country boys. Johnny Cash, Jerry Lee Lewis et autres.

The Walls of a prison
Johnny Cash

El Paso
Marty Robbins

Battle of New Orleans
Johnny Horton

'Send me no roses'
Tammy Wynette

Country's greatest
Fameux chanteurs dans un album

'Sitting on the dock of the bay'
O.C. Smith

Del Shannon à son apogée

Sud Americana no. 2
Klauss Wunderlich

'Shakin' all over
The Guess Who

Les succès de Herman's Hermits

Super Golden Goodies
The Guess Who

Make the world go away
Ray Price

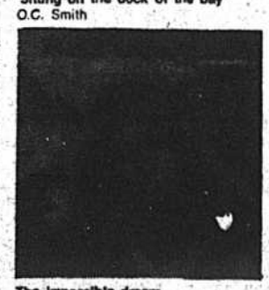

The impossible dream
Ray Conniff, orchestre et chorale

Born free
Jerry Vale

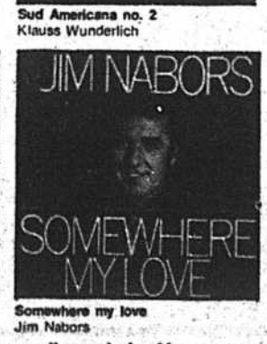

Somewhere my love
Jim Nabors

'I'm in the mood for love'
Johnny Mathis

To each his own
Bobby Vinton

It's not killing me
Michael Gloomfield

Tous les prix en vigueur jusqu'à la fermeture samedi prochain. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Bonimart

GREENFIELD PARK	PLACE VIAU	PLACE ST-JEAN	PLAZA CHATEAUGUAY	PLACE DESORMEAUX
840 Boul. Taschereau Greenfield Park, Qué.	7600 rue Viau Montréal, Qué.	Boul. du Séminaire et rue St-Louis St-Jean, Qué.	15-17 Boul. St-Jean-Baptiste Châteauguay, Qué.	Angle Boul. de Chambly et Boul. Désormeaux Longueuil, Qué.

HEURES D'AFFAIRES:
Lun., mar., mer. - 9 a.m. à 6 p.m.
Jeu. et ven. - 9 a.m. à 9 p.m.
Samedi - 9 a.m. à 5 p.m.

CHARGEX - STATIONNEMENT GRATUIT - FACILITÉS DE PAIEMENT - MISE-DE-CÔTÉ - ALLOCATIONS FAMILIALES ACCEPTÉES

OPTOMÉTRISTES • OPTICIENS
J. HENRY RICHARDSON, Jr., O.D.
JACQUES BENOIT, O.D.
900, SHERBROOKE OUEST (CH. 11) 849-1274
OUVERT DU LUNDI AU MERCREDI DE 9 A.M. à 5:30 P.M.
JEUDI — VENDREDI de 9 A.M. à 9 P.M. — SAMEDI: FERMÉ

Offrez aux amis un cocktail réussi!..

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. À nous d'en faire un succès . . . et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquez avec le service des banquets du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	3:25	Ch. Net
Abitibi	7360	$8¼	7¾	7¾	— 1/8
Acan	4350	$22⅜	22	22¼	
Agoma St	2400	$14	13¾	13⅞	+ 3/8
Angle—Cn	100	$5	5	5	+ ¼
Aquitaine	650	$26¼	25⅞	26¼	+ 3/8
Argus C pr	1630	$10	9¾	10	+ ¾
Asbestos	100	$35	35	35	— ½
Atl Sugar	200	$7½	7½	7½	+ 1/8
Bank Mtl	2802	$16	15½	15¾	— 1/8
Bank NS	1616	$26½	26	26	— ½
Banq cn	250	$13¾	13¾	13¾	
Bq Deprg	835	$13⅜	13⅜	13⅜	+ 1/8
Bq Rv Can	1790	$11½	11¼	11¼	— 1/8
Bell Canad	6886	$47⅞	47	47½	
Bell tA pr	1104	$53½	53	53	— ¼
Bombrdier	1190	$14	23⅝	13⅝	— 1/8
Bordr C	2480	$10⅞	10½	10⅞	+ 3/8
BP Oil Gas	1295	695	675	675	—15
Brascan	10414	$19¼	18⅝	18⅝	
BCT 6.80	200	$26	26	26	
Brinco	1900	$6⅛	5⅞	5⅞	— 1/8
BAE Ind	200	460	460	460	—10
Calgary P	160	$28	27¾	27¾	+ ¼
Calgary 5.40p	15	$100¼	100¼	100¼	— ¼
Can Cem L	183	$43¾	43	43¾	+ ¾
Can Sugar	650	$33½	33⅜	33½	+ ¼
Can Perm	200	$15	15	15	
CAL	35	$32½	32½	32½	+ ½
Can Arena	300	$14	13½	13½	— ¼
Can Brew	2630	$7½	7¼	7⅜	+ 1/8
Can Cable	150	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
Can Hydro	400	$15½	15¼	15¼	— ¼
Can Im	8374	$24	23	23½	— 3/8
CAL	100	$13⅞	13⅞	13⅞	+ 1/8
Can Int Pw	1118	$23⅞	23½	23½	+ 1/8
Can Pi pr	925	$23⅜	23	23	
Can P Inve w	900	350	335	345	—5
Can PR	2335	$65½	65¼	65½	
Can PR UK p	400	$9¾	9½	9½	— 3/8
Can Tire A	600	$37	36¼	36¼	+ 3/8
Canron	670	$18⅞	18¾	18¾	+ ¼
Cent Del	3150	$15¼	14¼	14½	— 3/8
Charter Ind	700	155	155	155	—5
Chemcell	1600	$5¾	5⅜	5¾	+ 1/8
CHUM B	600	$7	7	7	
Cockfield	363	$6⅜	6½	6½	+ 1/8
Cominco	675	$23⅜	23⅛	23⅜	+ 1/8
C Hol I	50200	$12⅛	12	12	
Con Bath	900	$10	9¾	9¾	
CB 68 w	2280	360	360	360	+5
CBath Pr	100	$13	13	13	+ ¼
C Text	1000	$6½	6½	6½	
Cons Gas	3350	$20⅝	19¾	20⅜	+1⅜
Cr Cork	10	$160	160	160	
Cr Zell A	329	$18¼	18¼	18¼	+ 3/8
Crush Int	3400	$19¼	19	19	
Denison	100	$27	27	27	+1¼
Distl Seag	1672	$53½	53½	53½	+ ¾
Dome Pete	100	$92½	92½	92½	—1½
D Bridge	965	$25	24½	24½	— ¾
D Coal pr	100	$25	25	25	
Dofasco	2400	$26⅜	25⅞	25⅞	
D Glass pr	800	$13	13	13	
Dom Lime	100	$6¾	6¾	6¾	— 1/8
Dom Store	1545	$13¼	12⅝	12⅝	— 3/8
D Textile	1375	$17¾	17⅛	17⅛	— ¼
Domtar	2560	$14⅞	14⅛	14⅛	— ¾
Du Pont	575	$16¼	16⅛	16⅛	+1
Dupuis A	575	$6	6	6	
Falcon	200	$114	113¾	114	
Fin Coll	450	$11¼	11⅛	11¼	
Fleetwd	350	$9	8¾	8¾	+1½
Fraser	1400	$18	17½	17¾	+ 3/8
Fulcr 6p	500	$8½	8½	8½	
Gaz Metr	440	$5⅞	5⅞	5⅞	— 1/8
Genstar L	100	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Gngr Pr B	20	345	345	34.5	
Glenair U	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Grafton	600	$18¼	18¼	18¼	+ ¾
Gt West Int	1300	$6⅜	6⅛	6⅛	— 1/8
GL Paper	100	$17¼	17¼	17¼	— ¼
Grey Cmp	900	185	180	180	—15
Grissol F	840	$7	7	7	
Gulf Can	2415	$22½	21¾	22¼	+ 1/8
Home A	3132	$32	31½	31½	
Huds Bay	900	$22	21¾	21¾	— ½
H Bay Co	3214	$19⅞	19½	19½	— 1/8
HB Oil Gas	400	0471	6	46	—1
Husky Oil	1525	$15⅛	15⅛	15⅛	— ¼
IAC	1450	$18⅞	18½	18½	— ¼
In Acc wt	100	800	800	800	
Imp Oil	19391	$24⅞	237	24	
Imasco Ltd	3430	$20¼	20	20¼	+ ¼
Inland Gas	1362	$12¾	12¼	12⅜	— 3/8
Int Nickel	5399	$38¼	37⅜	37⅞	— 1/8
Int Util	1040	$41¾	41	41	— ⅝
Intpr Pipe	2925	$29	28¾	28¾	— ¼
Inv Grp A	600	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
IOS Ltd	1000	45	45	45	
Ivaco	2200	$14	14	14	
Kaiser Re	800	$6¼	6¼	6¼	
Koffler	00	$16	16	16	+ ½
Laidlaw	100	$12⅜	12⅜	12⅜	+ 3/8
Lau Fin	600	$8¾	8½	8¾	+ 3/8
Lob Co A	800	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
Lob Co B	1050	$5¾	5⅝	5⅝	
Logistec C	100	$8	8	8	
Maclarn A	300	$19	18¼	19	+1
Maclarn	350	$19⅛	19⅛	19⅛	
M H Cable	100	$6	6	6	
MB Ltd	3810	$25½	24½	24¾	
Magna	20120	$11	10	10	+ 3/8
Maritime	516	$21⅜	21¼	21¼	— ¼
Mass Fer	836	011	11	11	— 1/8
Miron A	300	350	350	350	
Molson A	425	$18	17⅞	17⅞	+ ¼
Mnt Trst	12170	$16⅝	16½	16½	— ¼
Moore	3600	$37⅜	36¾	36¾	— ½
Morse A	200	$16½	16½	16½	+ ½
N Sea Pr	1870	$9⅞	9⅝	9¾	+ ¼
NB Tel	186	$14⅜	14⅜	14⅜	
Nfld LP	675	$10½	10¼	10⅜	— 1/8
Noranda	900	$35¼	34¼	34¼	—1⅝
Nor Ctl G	350	$16⅛	16⅛	16⅛	
N W Sp	2620	$77	73¾	73¾	+1
NS LP	632	$10⅜	10⅜	10⅜	+ 3/8
Oshawa A	850	$11⅜	10¾	10¾	— 1/8
Pac Pete	250	$30¼	30¼	30¼	— ¾
Popular	200	155	150	150	—5
Pow Corp	2450	$5⅞	5¾	5⅞	
Price Com	8019	$9⅛	8½	8½	— ¼
QSP Ltd	260	$12½	12¼	12¼	— ½
Que Tel	700	$14⅞	14⅞	14⅞	+ ¼
Rapid D	3000	$5⅝	5½	6½	
Readers D	1000	$8	7¾	8	+ ½
Rio Algom	303	$17½	17	17	— ⅝
Rolland	400	395	390	390	—5
Rothman	500	$12	11⅞	12	+ ½
Rothm B p	300	$18	18	18	+ ⅛
Royal Bank	6631	$27½	26	26½	—1
Scot Lasal	10300	$30	29½	30	
Shell Can	305	$35¾	35½	35½	— ¾
Shell Inv w	100	$16	16	16	— ⅜
SherW 7pr	31	$83	83	83	—1
Simpsons	1000	$20½	20¼	20¼	+ ¼
Southam	8 0	$60	60	60	— ½
Steel Can	4500	$26¾	26⅜	26⅜	— ¼
Steinbg A	3422	$19½	19¼	19⅜	+ 3/8
Sup Elec	4980	445	415	425	+25
Texaco	100	$33	33	33	— ¼
Tor Dm Bk	2585	$26¼	25⅝	25⅝	— ⅞
Traders A	1200	$13½	13⅜	13⅜	— 1/8
Tr Can PL	900	$33½	33¼	33¼	+ ¼
Trans C Pl	275	$40½	40	40½	+2½
Trans Mt	1000	$23⅜	23½	23½	
Trizec Crp	10700	175	160	160	—15
Ultrmar	1000	$6⅞	6⅞	6⅞	+ 1/8
Un Carbid	500	$17	16⅞	16⅞	+ 3/8
UAP In A	100	$16	16	16	— ¼
Velcro	100	$19½	19½	19½	— ¼
Wajax	400	$12⅞	12½	12⅞	+ 3/8
Warn Her	1000	395	395	395	+20
Westcst	201	$25¾	25¾	25¾	— ¼
Wstburne	700	$13⅛	13	13⅛	+ 3/8
W Pacific	200	$6	6	6	
Woodward	500	$25½	25¼	25¼	+1½
Zellers	6490	$18¼	17¾	17⅞	+ ¼

Bourse Canadienne

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	2:30	Ch net
INDUSTRIELLES					
Ahed Music	1000	5¼	5	5	— ¼
Alliance B	190	370	370	370	—30
Amb Db	7500	140	140	140	—10
Am Met	300	150	150	150	—10
Belg Stand	1510	$13⅝	13½	13½	— 1/8
Berncam	2900	435	405	410	—20
Blue Bon	1100	225	215	215	+5
Cl In 5pr	35	67	67	67	
Cantol	500	330	325	330	
Com Hold	600	290	285	285	—5
Domco	200	475	460	475	+10
Drum Die	4000	43	42	42	—3
Isec Canada	200	35	35	35	—15
Prefac	500	210	210	210	
Proflex	3500	280	275	280	+5
Radco	5000	65	65	65	—9
Resrt Dv	3200	200	195	200	+20
StL Div	200	115	115	115	
Select Fin	600	$6½	6½	6½	
Sogena	100	$15½	15½	15½	
Superpck	200	$8½	8½	8½	— ⅝
Unican See	720	425	420	420	—20
Val Mr A	1008	300	300	300	+5
Wabasso	240	$17	17	17	
Winco Steak	350	375	375	375	+10
Wingait Div	100	$6¾	6⅝	6⅝	— 3/8
Whiterk	900	$8½	8½	8½	— 1/8
MINES					
PETROLES					
Abcourt	500	55	55	55	—8
Abitib Asb	150	500	500	500	
Abit Cop	1200	34	34	34	
Acroll Ltd	2500	81	80	80	—3
Africana	28500	118	111	112	—6
Alied Inv	525	450	445	445	—5
Alld Min	597	360	360	360	+10
Amag BB	1000	5	5	5	—2
Ameran	11000	18	15	17	+2
Americ	2000	12	12	12	—2
Anthnian	2000	5	5	5	
Basic Res	1900	315	315	315	—10
Burnt Hill	2000	24½	22	24½	+4½
Cadillac Ex	4200	240	210	210	+—35
Caliper Dev	200	310	310	310	—20
C Keeley	10000	8½	8	8	
Canuc M	1000	26	26	26	+1
Capri	3500	22	22	22	
Caprive In	1000	17	17	17	—1
Chib Cop	4500	21½	21	21	—2
Chipman	15000	95	90	95	—5
Clero	1500	10½	10½	10½	
Con Quest	1500	56	56	56	+2
C Dolsan	25500	36	34	34	—10
Cons Imp	3000	23	21½	22	—1½
Con Man	5200	14	13½	13½	—2½
C Mogadr	12500	6	6	6	—1
C Virginia	200	215	215	215	
Corge	500	30	30	30	—5
D Lease	38000	17	16	16	
Dumont	12400	71	69	70	—1
Eagle Min	1800	350	335	340	—5
Fano Min	4000	9½	9½	9½	— ½
Flint Rk	2500	56	56	56	—1
Gaspe Q	15000	63	58	60	—5
Ghislau	600	7	6	6	—2
G E Res	11900	72	65	66	+65
Guardn	4500	33	33	33	+1
Int Norval	4000	12½	12½	12½	+ ½
Israel Cnt	10500	54	51	52	—1
James By	8000	37	35	35	—4
Jamex	3000	21	21	21	
Kingswd	2500	43	40	40	—4
Kontiki	1000	4½	4½	4½	
Ladubor	3100	81	81	81	—7
Lederic	1000	17	17	17	
Lingside	2000	4	4	4	
Mal Hygd	120	335	335	335	+5
Mrshl Bn	500	48	48	48	
Midepsa	500	21	21	21	—1
Mija Mines	1000	23½	23½	23½	+ ½
Mt Laur U	7000	110	105	105	+—8
M Pleas	1000	31	31	31	—4
Muscoch	1000	18	18	18	+1
Nw Form	4000	7	6½	7	+ ½
Nw Hosco	200	125	125	125	
N Mt Cost	1500	46	46	46	+1
NA Asb	500	3½	3½	3½	— ½
NA Rare	2000	33	32	32	—1
Nrthn QE	1000	74	74	74	
Nouvelle	3500	38	38	38	—2
NQN Min	5500	49	47	47	—1
Peso Silv	1000	35	35	35	+1
Phoenix	270	850	850	850	
Pitt Gold	4000	3½	3½	3½	
Probe Mn	8000	20	18	18	—1
Que Expl	3000	7½	7½	7½	—1½
Q Antim	1000	40	40	40	—5
Que Cobit	1200	110	105	110	+10
Rncheria	3000	15½	15	15½	+ ½
Roy Agas	2666	40	39	40	—1
StL Col	1100	205	200	200	
Safari	4000	35	35	35	—3
Scimnx	7500	61	57	58	—5
Sheba	1500	18	18	18	—2
Shield Dv	100	150	150	150	—5
Sil Shield	25300	190	179	189	+11
Sil S A w	16100	95	87	93	+6
Sil S B w	16700	95	90	93	+2
Sil Stack	4500	92	92	92	+2
Tache	5500	4½	4½	4½	— ½
Transtere	1000	17½	17½	17½	
Triton Expl	6794	123	118	119	—5
Troilus min	5000	38	36	36	
Twent C	700	130	125	125	—5
Wtrn Buf	1000	14½	14½	14½	
W Q Mn	1250	14	14	14	
Wilm Crk	11100	37	35	35½	—2½
Wiscon	1000	19½	19½	19½	+ ½

Total des ventes Industrielles 274,232. Mines et petroles: 477,200.

Diversification chez Canadian Breweries

TORONTO — La société Canadian Breweries a déclaré hier qu'elle vient de conclure une entente de principe par laquelle elle se portera acquéreur de toutes les actions en circulation de la société Phillips Brothers Oil and Gas Ltd., de Calgary.

L'entreprise de Totonto n'a pas révélé la valeur de la transaction, mais on l'établit à près de $10.5 millions.

Canadian Breweries a aussi révélé qu'elle se portera acquéreur de 50 pour cent des actifs, de la société Kodiak Oil and Gas, une filiale américaine, pour la somme approximative de $1.5 million.

COURS du dollar

Montréal — Le dollar américain par rapport à la devise canadienne est en hausse de 1-8 à $1.02 11-32 et la livre sterling de 3-8 à $2.47 11-16.

New York — Le dollar canadien par rapport à la devise américaine est en baisse de 13-64 à $0.97 43-64 et la livre sterling en hausse de 1-16 à $2.41 59-64.

COTES de l'or

Le prix de l'once d'or ce matin à Londres est inchangé à $39.95.

Cours de l'argent

Le prix de l'once d'argent ce matin à Londres est en baisse de 1 9-10 cents à $1.68 1-10.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Acro Fd	1.22	1.34
Adanac	2.17	2.37
A.G.F Special	2.89	—
All Cdn Com	8.32	9.09
All Cdn Div	9.40	10.27
All Cdn Ven	3.74	4.09
American Growth	5.86	6.43
Andreae Equity	4.24	4.63
Associate Investors	5.35	5.40
Beacon Growth	6.60	7.26
Beaubran	43.22	46.93
Canada Growth	5.79	6.36
Canagex	9.79	10.58
Cdn Gas Energy	14 48	15 91
Cdn Invest Fd	4.63	5.08
Cdn Scudder Fd	19.74	19.74
Cdn Sec Growth	4.78	5.25
Cdn S. A. Gold Fd	5.35	5.85
Cda Trusteed	4.82	5.29
Capital Growth	9.13	9.92
CSM Japan Fd	7.50	8.24
Champion Mutual	7.92	8.66
Capital Growth	9.24	10.04
xChase Fd	10.33	11.29
Collective Mutual	6.44	7.07
Commonwealth Intl	14.05	15.44
Com'wealth Intl Leverage	3.69	4 05
xCompetitive Capital	6 73	7.38
Corporate Investors	5.52	6.03
Corporate Investor Stoc Fd	5.17	5.65
Dominion Compound	5.29	5.75
xDreyfus	12.48	13.68
Entarea Investment	6.19	6.77
Exec Fd Cda	6.18	6.77
Exec Inv Intl	3.51	—
xFidelity Trend	24.76	27 06
Fonds Collectif A	6.17	6.74
Fonds Collectif B	5.39	5.56
Fonds Collectif C	8.95	9.79
Fonds Desjardins A	3.95	—
Fonds Desjardins B	4.39	—
Fonds P.E.P.	3.41	3.71
Fraser Growth	2.76	3.05
Gis Compound	9 75	10.72
Gis Income	3.61	3.97
Growth Equity	6.58	7.23
Growth Oil and Gas	26.83	—
Investors Growth	11.11	12.15
Guardian Growth	8.67	—
Harvard	7.02	7.69
IOS Intl	6.43	7.07
IOS Venture	3.97	4.36
Industrial Growth	5.79	6.36
Investors Growth	11.20	12.24
Investors Intl Mutual	7.59	8.30
Investors Mutual	5.39	5.90
Keystone Cda	7.19	7.89
xKeystone Cust S-1	19.50	21.38
xKeystone Cust S-4	5 11	5.67
xKeystone Cust K-2	5.63	6.18
xKeystone Polaris	4.27	4.67
xLexington Research	16.52	18.05
Magna Carta	1.76	1.91
Maritime Equity	2.95	3.22
Mariborough	4.58	5.00
Mutual Accumulating	5.53	6.08
Mutual Bond	9.60	10.55
Mutual Growth	5 40	5.94
Mutual Income	5.22	5.74
Natrusco	13 32	13.92
Natural resources	7.55	8.25
N.W. Equity	6.55	7.20
N.W. Financial	4.69	5.15
N.W. Growth	5.54	6.09
xOne William Street	16.02	16.02
xOppenheimer Fd	8 50	9.29
Pension Mutual	7.68	8.42
xPerformance Plus	2 07	—
P.H. and N. Fd	14.22	14.54
Planned Resources	4.65	5.11
Principal Growth	4.40	4 84
Provident Mutual	6.66	7.28
Prov Stock Fd	5.74	6.27
xPutnam Growth	10.65	11.60
Radisson	2.42	—
Regent Fd	8.91	9.79
Royfund	5.68	5.92
Sav Inv Pret et Rev	6.50	7.14
Sav Inv am Pret	9.49	10.43
Radisson	2.42	—
Spec	9.07	9.91
Taurus	4.49	4.93
xTech	7.62	8 52
Templeton Growth	26.52	28.98
Timed Investment	7 26	—
United Accumulative	4.83	5.31
United Horizon	3.03	3.33
United American	2.28	2.51
United Venture	4.15	4.56
Universal Savings Equity	7.35	8.08
Western Growth	6.11	6.71
Xanadu	3.68	4.03
x-U.S. funds		
York Fd of Cda	4.34	4 72

X — Fonds americains.

denrées agricoles

PC — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre : arrivages courant 92 points, 64, 93 points, 65; commission canadienne des produits laitiers, 65.

Fromage : blanc, 54.2, jaune 54.5.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation No 1 en sacs, 24 à 27, procédé par rouleau, No 1 en sacs, 23 1-2 à 24 1-2, pour nourrissage, 21 3-4 à 22.

Poudre de lait beurre pour nourrissage, 19 à 20, poudre de lait, 5 1-4 à 5 1-2.

Prix des oeufs, prix minima des grossistes aux détaillants en boites d'une douzaine : A-extra gros, 51 1-4, A-gros 47 1-4, A-moyens 41 1-4, A-petits; 36 1-4.

Prix payés cette semaine par les distributeurs de la Fédération des producteurs du Québec A-extra gros 47, A-gros 43, A-moyens 37, A-petits 32, pee-wee 23.

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
6, 15 dec.	1971	100½	101
4¼, 1er sep.	1972	99½	100
5, 1er oct.	1973	98¾	99¼
5, 1er avril	1974	98½	99
6½, 1er avril	1975	101	101½
5¾, 1er juin	1976	98	99
7, 1er sept.	1977	103	104
3¾, 15 janv.	1978	84	85
6½, 1er juin	1979	100	101
6¼, 1er avril	1980	96½	97½
4½, 1er sept.	1983	80	81
6¾, 15 fev.	1989	92	93
6½, 1er oct.	1995	88	90
3¾, 15 mars	1998	57	60
Perpetuel 3 sept.	1996	37	39
C.N. 4, 1er fev.	1981	76	77
C.N. 5¾, 1er jan	1985	85	87
C.N. 5, 1er oct.	1987	75	78

INDUSTRIELLES

Abitibi 7¼	1987	84½	86½
Alb. G 7½, con.	1990	114	116
B.N.E.	1987	86½	88½
B. Roy. 7, 15 av.	1991	98	98½
CP 8¾, 1er nov.	1978-79	102½	104½
Domtar 6¾	1984	82	84
G.M.C.A. 7,	1986	86	88
Gulf O 8½, 1 dec.	1989	102½	103½
Imp Oil 8½, 15 av.	1989	103	104
I.P.E. 9¼, 1 nov	1990	104	106
G.M.C.A. 8¼	1974	99½	100½
Nor. 9⅞, 15 oct.	1990	103	104
Raymor, 7½, 1 nov.	1973	97	99
Raymor 7¾, 1 nov.	1978	99	101
Simpson's 9½, 15 d	1989	101½	103½
Weston G 6¾	1987	82	84

SERVICES PUBLICS

Alb. Gas 9¼	1990	102	104
B.C. Tel. 9⅝, 15 n	1992	104½	106½
Bell, 9⅜, 14 aout	1993	104	106
Mar. t. 9½, 1 in	1990	102	104
N.C. gas 9⅜, 15 jan	1991	100	101
T.C.P. 9¾, 20 in	1990	101	103

CONVERTIBLES

T.C. Pipeline 5	1989	90	92
W. Coast 5½, 1 av	1988	86	88

MUNICIPALITES

V.M. 9½, 2 dec	1990-91	103½	106½
Tor M. 8¾, 1er oc	1990	103½	106½

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Al. 3¾, 1er mars	1989-91	85	87
M Hyd 8, 1er av	1991	95½	97½
N.B. 7¾, 1 mars	1997-98	92½	94½
N.F.L.D. 9¾, 15 n	1990	105½	108½
N E 7¼, 1 mars	1989-91	87	89
Ont. H7½, 4 fev	1991-96	92½	94½
I.P.E. 9¼, 1 nov.	1990	103½	105½
Que. 8, 8 fev.	1994	94	96

dividendes

	Taux	Paiement	Enrg.
Cassiar Asbestos	$0.15 tr.	29-07-71	30-06-71
Cassiar Asbestos	$0.05	29-07-71	30-06-71
Cent. Ont. Savings	$0.12½ tr.	30-06-71	25-06-71
Crush Int.	$0.07 tr.	15-07-71	30-06-71
Jenkins Bros.	$0.25 tr.	30-06-71	18-06-71
Anglo-Can. Pulp & Paper Mills	$0.09 tr.	08-07-71	25-06-71
Livingstone Industries	$0.05½ tr.	31-07-71	15-07-71
Canadian Industries	$0.15 tr.	30-07-71	30-06-71
Algoma Central Railway	$0.10 tr.	01-09-71	11-08-71
Canadian Industries (Pr.)	$0.01⅞ tr.	15-07-71	30-06-71
Fiscal Investments	$0.05 s.	07-07-71	30-06-71
Big Three Indus.	$0.13 tr.	23-07-71	09-07-71
Elec. Hose & Rubber	$0.05 tr.	15-7-71	29-06-71

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	3:25	Ch. Net
MINES					
A - D					
Accra	3500	10	9	10	+ ½
Acme Gas	5500	8	7½	8	+ ½
Adanac M	2000	100	100	100	
Aetna In	2200	90	90	90	
Allied Mng	2666	360	355	355	— 5
Am Larder	8500	81	77	77	— 3
Ang Ruyn	2000	45½	45½	45½	—1½
Ang UD	24650	145	140	142	— 7
Argosy	2300	65	65	65	
Armore	4000	16½	16½	16½	— ½
Asoc Porc	1628	37	36	36	+ 2
Atl C Cop	1500	59	59	59	+ 2
Avoca M	900	85	85	85	+ 5
Bankeno	4300	675	650	660	—20
Bankfield	6000	5	5	5	+ ½
Barry E	26200	198	189	192	+ 2
B-Dqu	2100	5	5	5	
Betim	3100	$17	16¾	17	
Black Bay	3000	7½	7	7½	+ ½
Bl Hawk	6200	53	51	53	
Bral Can F	600	185	177	177	— 8
Brameda	3800	210	190	190	
Brenda M	625	750	740	740	—15
Brunswk	218	570	565	565	
Cam Mine	500	37	37	37	— 1
Camflo	1400	315	315	315	— 5
Cam Chib	400	685	665	685	—15
Camp RL	225	$26	26	26	
C Tung	4525	228	220	225	— 3
C Jamiesn	1700	170	165	165	— 5
C. Malart	225	30	30	30	
Cdn Nisto	1500	12½	12½	12½	—1½
Candore	2333	5	5	5	
Captain	04000	7	7	7	+ ½
Cassiar	1660	$22⅜	22½	22⅝	— 1/8
Cent Pat	2700	265	251	251	—24
Chemaloy	4540	287	276	280	— 1
Chimo	1300	135	131	131	
Chrom	300	145

Images du congrès de l'Union nationale

Après un long suspense, le salut du vainqueur, Gabriel Loubier

Entourée de deux de ses trois enfants, Pierre (à gauche), et Charles, Mme Loubier affiche le sourire de la victoire.

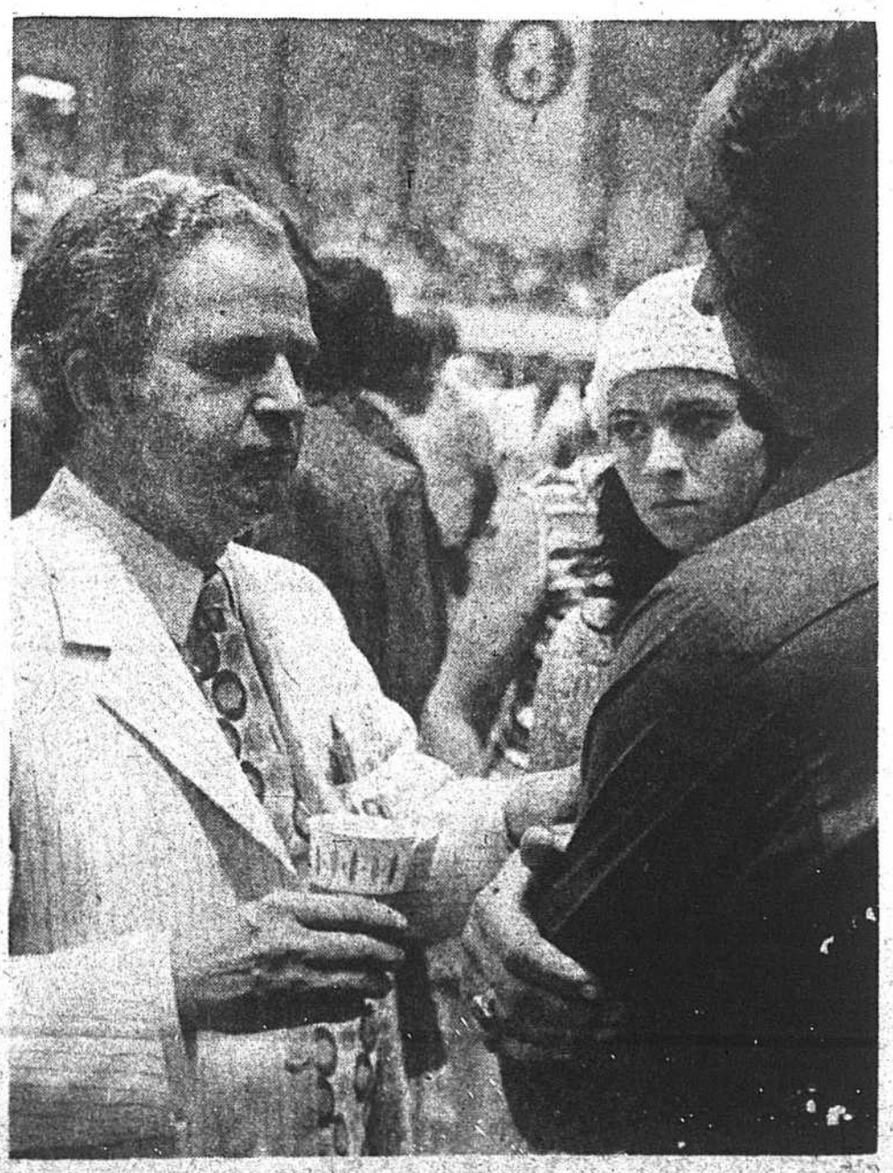

Le chef sortant, Jean-Jacques Bertrand, accompagné de sa fille (à l'arrière-plan), s'entretient avec un délégué.

Le sondage se vérifie

par Gilles RACINE
envoyé spécial de LA PRESSE

On aura beau médire des sondages, leur justesse et leur précision sont confirmées plus souvent qu'autrement.

En effet, le sondage, réalisé pour le compte de LA PRESSE par son service de recherche en collaboration avec le groupe multidisciplinaire de recherche sociale Multi-Réso Inc. auprès des délégués au congrès de leadership de l'Union nationale, s'est avéré d'une grande précision malgré le fort taux d'indécis et de refus de répondre.

Il ressort avant tout, de la comparaison des résultats du sondage avec ceux du scrutin tenu samedi, que les votes des 50.9 p. cent d'indécis et de candidats qui refusaient de répondre se sont proportionnellement répartis entre les différents candidats selon les intentions de vote exprimées par les délégués interviewés.

Le sondage que LA PRESSE a publié dans son édition du jeudi 17 juin donnait les résultats suivants:

—29.5 p. cent d'indécis
—18.4 p. cent de refus de répondre
—2.9 p. cent de délégués qui n'étaient favorables à aucun candidat ou qui en favorisaient plus d'un
—21.7 p. cent favorables à Gabriel Loubier
—20.1 p. cent favorables à Marcel Masse
—5.4 p. cent favorables à Mario Beaulieu
—0.9 p. cent favorables à Pierre Sévigny
—0.0 p. cent favorable à André Léveillée.
—0.5 p. cent de non répondre pour défaut technique.

Pour simplifier les calculs, nous avons estimé que 50 p. cent des gens interrogés avaient accepté d'exprimer leur intention de vote.

Au premier tour de scrutin, alors que tous les candidats étaient en lice, M. Loubier a recueilli 529 votes sur 1215, soit 43.5 p. cent; M. Masse 482, soit 39.3 p. cent; M. Beaulieu 178, soit 14.6 p. cent; M. Sévigny 26, soit 2.1 p. cent et M. Léveillée 0, soit 0.0 p. cent.

En multipliant par deux (2) les résultats obtenus dans le sondage, puisque la moitié des délégués n'avaient pas fait leur choix.

—Loubier: 43.4 p. cent (contre 43.5 p. cent des voix effectivement recueillies)
—Masse: 40.2 p. cent (contre 39.8 p. cent)
—Beaulieu: 10.8 p. cent (contre 14.6 p. cent)
—Sévigny: 1.8 p. cent (contre 2.1 p. cent)
—Léveillée: 0.0 p. cent (contre 0.0 p. cent)

En ce qui a trait à MM. Loubier, Masse, Sévigny et... Léveillé, la précision est remarquable. Pour ce qui est de M. Beaulieu, l'erreur brute parait être de 3.8 p. cent. Cependant, si l'on se réfère aux précisions apportées dans l'analyse du sondage, on s'aperçoit qu'on avait évalué, dans le cas de M. Beaulieu, une marge d'erreur tage de 5.4, lui donnait une possibilité d'aller chercher entre 3.6 p. cent des voix et 7.2 p. cent. Si on multiplie par deux (2) ce dernier pourcentage, on obtient le chiffre de 14.4 p. cent alors que Mbeaulieu a effectivement recueilli 14.6 p. cent des voix au premier tour de scrutin.

Il reste cependant qu'un sondage portant sur les intentions de vote ne doit jamais être considéré comme une pré-élection. Le sondage n'exprimera toujours qu'une tendance de vote ou une projection de l'intention des électeurs à un moment précis.

LES RESULTATS

CANDIDATS	1er scrutin	2e scrutin	3e scrutin
G. Loubier	529 (43.5%)	568 (46.9%)	607 (50.7%)
M. Masse	482 (39.6%)	544 (44.9%)	584 (49.3%)
M. Beaulieu	178 (14.6%)	99 (8.1%)	—
P. Sévigny	26 (2.1%)	—	—
A. Léveillée	0	—	—
Total	1215	1211	1191

Farah Diba au Canada

La visite officielle de l'impératrice Farah d'Iran au Canada commence aujourd'hui, alors que la "Chahbanou" arrivera à Ottawa, après une brève escale à Paris.

L'impératrice participera aux cérémonies organisées pour le 2,500e anniversaire de la fondation de l'empire perse, et elle présidera à la Journée de l'Iran à Terre des Hommes.

La Chahbanou est accompagnée dans ce voyage de sa mère Mme Farideh Diba, de M. Hormoz Gharib, grand-maitre des cérémonies de la cour impériale, ainsi que de son secrétaire privé et de deux dames d'honneur.

L'impératrice passera cinq jours au Canada, et elle sera l'invitée officielle du gouverneur général, M. Roland Michener.

Manifestation: du saumon pour tout le monde!

BAIE-TRINITE (P S) — Plusieurs centaines de personnes, dont le député péquiste du comté de Saguenay, M. Lucien Lessard, ont pris part en fin de semaine à une première manifestation contre le fait que les rivières à saumon de la Côte-Nord, sont propriétés privées.

La manifestation, qui s'est déroulée sur les rivières Petite Trinité et Grande Trinité, qui appartiennent toutes deux à la compagnie Domtar, groupait principalement la population locale et des pêcheurs venus de Québec et de Montréal, membres du Mouvement pour la récupération des rivières à saumon du Québec (MRRSQ).

Plusieurs saumons de belle taille ont été capturés par les pêcheurs durant la manifestation qui s'est déroulée dans le calme le plus complet.

Le maire de Baie-Trinité, M. Charles Jourdain, qui est le principal instigateur local de ce mouvement, a déclaré hier soir qu'on recommencerait vendredi soir prochain et toutes les fins de semaine, jusqu'à ce que le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche décide d'ouvrir ces deux rivières au public.

Il suffit de posséder un esprit ouvert

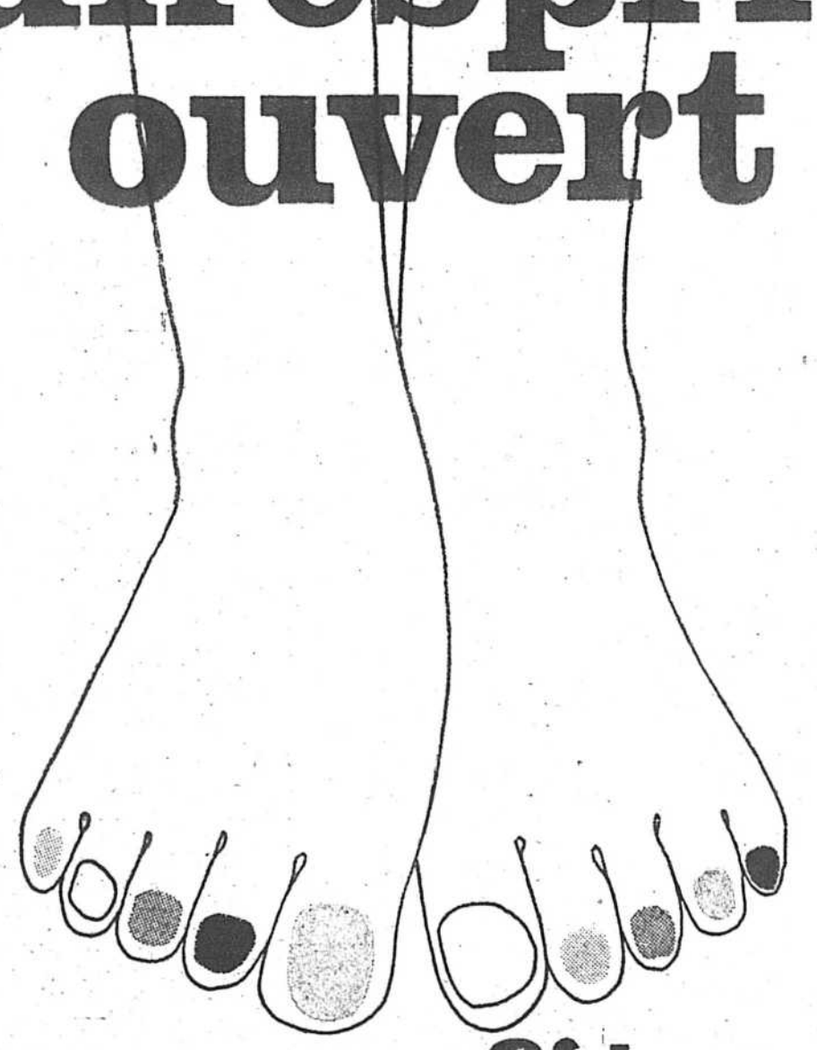

pour profiter de notre solde d'ete.

Plein les yeux des surprises, vous aurez.
Tout d'abord, nous ne vendons rien de vieux;
Nous n'en tenons pas en magasin.
Même pas le plus humble mocassin.
Rien que du neuf, presque tout importé,
En modèles que l'on porte l'été,
Conçus pour l'été qui s'en vient,
Non le dernier, ni le prochain!
Vous jouirez de la part de notre personnel
D'un traitement tout à fait individuel.

C'est ainsi, voyez-vous, que nous vendons
Des souliers pour tout genre de petons.
Nos prix des plus bas vous étonneront,
Ainsi que la valeur que nous offrons:
Sacs à main, bottes vinyle
Et souliers d'été grand style.
En toute confiance, venez donc demain
Trouver chaussure à vot' pied en un tour de main.
Prix courants jusqu'à $50.00 en réduction, de $12.95 à $18.95.

French SHOES
1172 ouest, rue Ste-Catherine (un peu à l'ouest de Stanley) • Place Victoria • Les Galeries d'Anjou

Boutique Jeunesse
1230 ouest, rue Ste-Catherine • Ottawa — Nouvel emplacement magnifique, Édifice La Promenade, Le Mail de la rue Sparks.